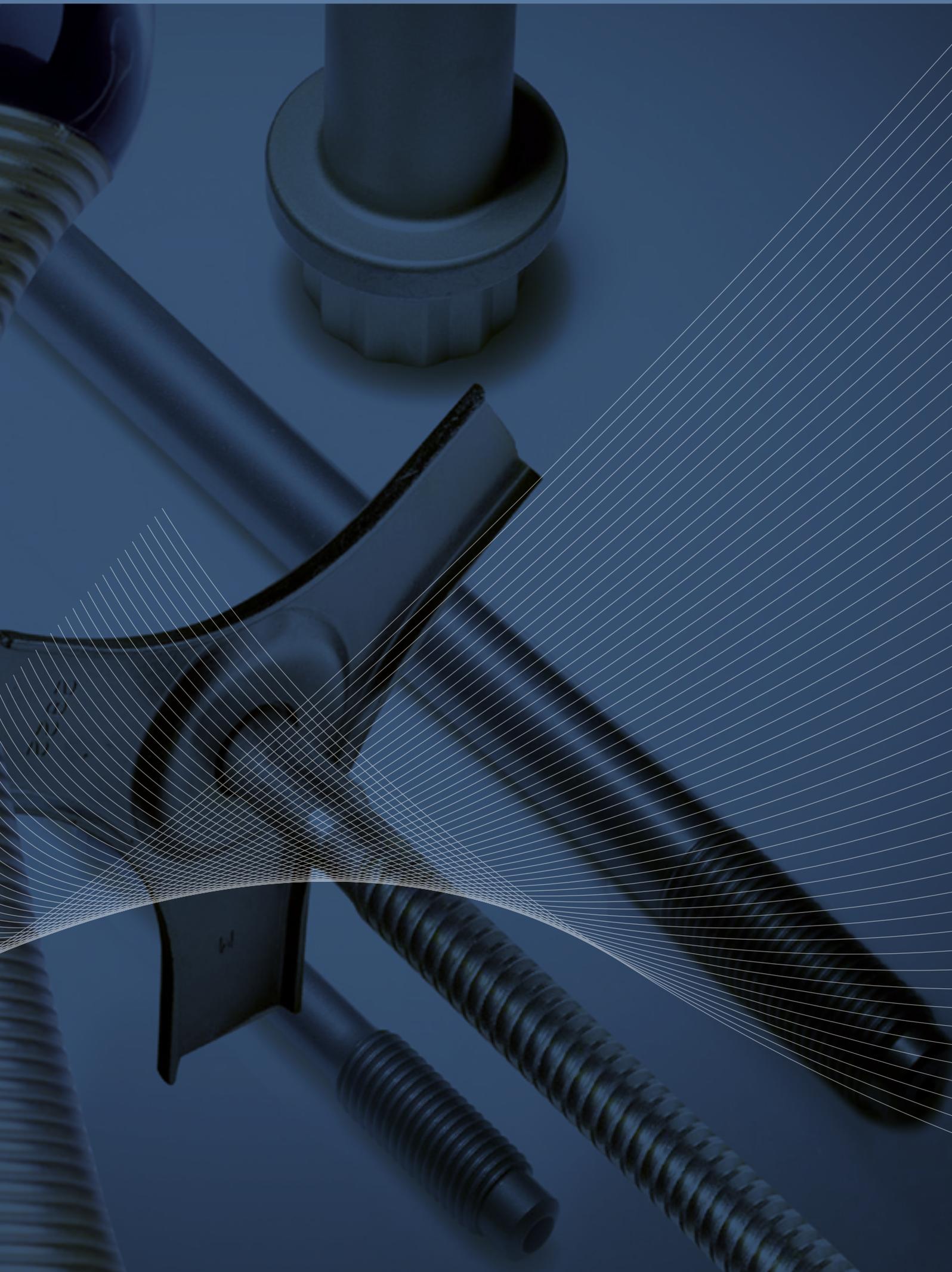




RAPPORT  
FINANCIER  
2006



# SOMMAIRE

	44 - Responsables du document de référence 45 - Organigramme
	<b>RAPPORT DE GESTION</b> 47 - Activité résumée du groupe 49 - Chiffres clés des divisions
	<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b> 53 - Compte de résultat 54 - Bilan 56 - Tableau de flux de trésorerie 57 - Variation des capitaux propres
	<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b> 59 - Activité du groupe et événements marquants de l'exercice 59 - Règles et méthodes comptables 67 - Périmètre de consolidation 68 - Détail des postes de bilan 81 - Détail des postes du compte de résultat 84 - Autres informations
	<b>COMPTES SOCIAUX</b> 91 - Rapport de gestion 94 - Compte de résultat 95 - Bilan 96 - Tableau de flux de trésorerie 97 - Variation des capitaux propres 98 - Annexe
	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b> 101 - Renseignements généraux sur la Société et son capital 109 - Politique en matière de gouvernement d'entreprise
	<b>FACTEURS DE RISQUES</b> 117 - Risques de l'émetteur et politique de gestion des risques
	<b>DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE</b> 121 - Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne 125 - Rapports des commissaires aux comptes 129 - Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte
	134 - Table de concordance du document de référence 137 - Glossaire

# PERSONNES ASSURANT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

## Nom et fonction du responsable du document de référence

**Emmanuel VIELLARD**  
Vice-Président Directeur Général

## Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, la société SALUSTRO REYDEL (membre de KPMG International) et la société EXCO CAP AUDIT, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques, présentées ou incorporées par référence dans le présent document de référence, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 contient une observation. »

Paris, le 16 avril 2007.

Emmanuel VIELLARD  
Vice Président-Directeur Général

## Commissaires aux Comptes titulaires :

**EXCO CAP AUDIT représenté par Pierre BURNEL**

2 rue Jules Emile Zingg – BP 9  
25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 13 avril 1993 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

**SALUSTRO REYDEL membre de KPMG International représenté par Marie GUILLEMOT**

1 cours Valmy  
92923 PARIS La Défense Cedex

Mandat attribué le 4 mars 1999 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

## Commissaires aux Comptes suppléants :

**Monsieur Jean-François CALAME**

2 rue Jules Emile Zingg – BP 9  
25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 13 avril 1993 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

**Monsieur Jean-Claude REYDEL**

1 cours Valmy  
92923 PARIS La Défense Cedex

Mandat attribué le 4 mars 1999 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

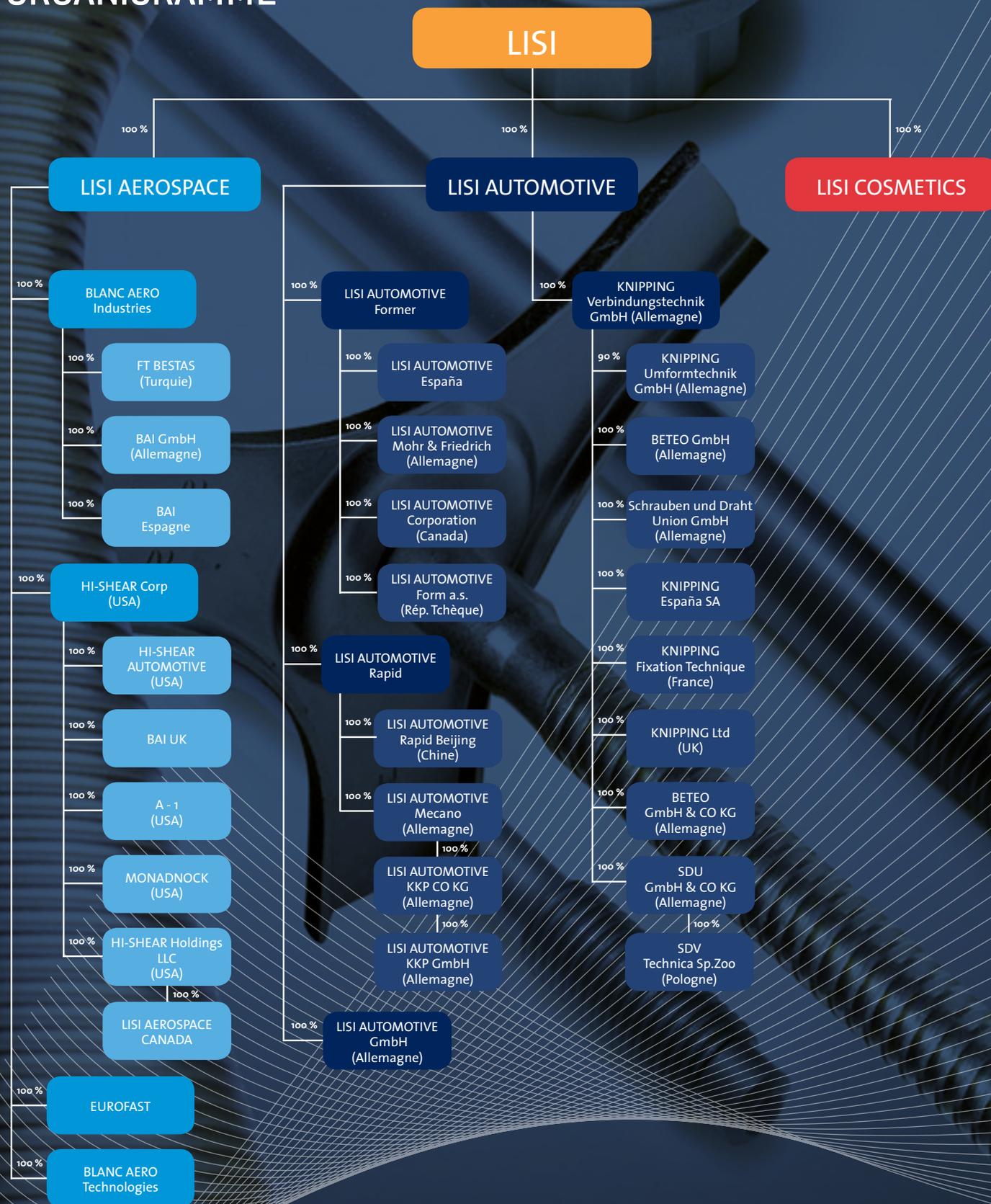
## Politique d'information

### Responsable de l'information financière

**Emmanuel VIELLARD**

LISI  
Le Millenium  
18 rue Albert Camus  
BP 431  
90008 BELFORT Cedex  
Tél. : 03 84 57 00 77 / Fax : 03 84 57 02 00  
e-mail : emmanuel.viellard@lisi-group.com  
Site internet : www.lisi-group.com

# ORGANIGRAMME



# RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2006

47 - Activité résumée du groupe  
49 - Chiffres clés des divisions

## ACTIVITÉ RÉSUMÉE

En millions d'€	2006	2005	Variations
Chiffre d'affaires	739,7	617,6	+ 19,8 %
dont étranger	456,8	338,8	+ 34,8 %
Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)	122,3	92,9	+ 31,7 %
Résultat Opérationnel Courant (EBIT)	88,6	63,8	+ 38,8 %
Résultat net	48,0	35,6	+ 34,9 %
Effectifs inscrits fin de période	6 161	5 863	+ 5,1 %
Trésorerie provenant de l'exploitation	74,2	41,5	+ 78,8 %
Investissements industriels nets	47,6	47,3	+ 0,6 %
Investissements financiers nets	0,9	26,1	NS
Capitaux propres et minoritaires	357,0	310,3	+ 15,1 %
Endettement financier net	105,6	136,4	- 22,6 %
Retour sur capitaux investis	19,5 %	16,8 %	
Retour sur capitaux propres	14,4 %	12,1 %	

### Fort taux de croissance sur la période

L'exercice 2006 affiche pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive une forte hausse du chiffre d'affaires, de près de 20 % (dont + 13,1 % de croissance organique) à 739,7 M€, et ce, malgré le niveau du dollar qui s'est dégradé tout au long de l'année.

Le rythme de progression organique a été assez linéaire d'un trimestre à l'autre :

T1 : + 16,5 % ; T2 : + 10,8 % ; T3 : + 10,3 % et T4 : + 11,0 %.

La part de l'activité à l'étranger s'est développée de façon significative représentant 62 % du total à fin 2006 contre 55 % un an auparavant.

L'évolution trimestrielle de l'activité est résumée dans le tableau ci-dessous :

En millions d'€	2006	2005	Variations	
			à nouveau périmètre	A périmètre et dollar constants
1 <sup>er</sup> Trimestre	192,6	142,1	+ 35,5 %	+ 16,5 %
2 <sup>ème</sup> Trimestre	190,8	149,7	+ 27,5 %	+ 10,8 %
3 <sup>ème</sup> Trimestre	173,4	159,1	+ 9,0 %	+ 10,3 %
4 <sup>ème</sup> Trimestre	182,9	166,7	+ 9,8 %	+ 11,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>739,7</b>	<b>617,6</b>	<b>+ 19,8 %</b>	<b>+ 13,1 %</b>

LISI AEROSPACE enregistre une très bonne performance, malgré un effet de base défavorable, avec une progression qui se maintient à + 30,5 % à périmètre et taux de change constants, dont + 31 % en Europe et + 34,1 % aux USA. Les commandes exceptionnelles et les prises de parts de marché, ainsi que l'anticipation des investissements et des recrutements engendrés en 2005 ont permis de surperformer le secteur dans son ensemble.

Toutes les entités ont contribué à cette performance, notamment celles des USA où les sites de Torrance (Hi-Shear) et de City of Industry (Monadnock) ont accru significativement leurs capacités. De même en Europe, ce sont les sites de Villefranche et d'Izmir dédiés aux activités moteurs qui ont porté la croissance. Le site de Dorval (Canada) créé fin 2005 a réalisé son objectif de 3,4 M€ de chiffre d'affaires.

LISI AUTOMOTIVE a bénéficié de l'intégration de Knipping sur 12 mois contre 6 en 2005, ce qui permet au chiffre d'affaires de progresser de + 12,7 %. Retraité de l'effet périmètre, l'évolution est similaire à la production européenne dans son ensemble avec un recul limité à - 0,7 %. En termes de produits, nous constatons que les ventes des fixations vissées fléchissent, mais sont compensées par celles des fixations clippées et une bonne performance des produits Knipping. Au niveau des sites de production, la poursuite du plan ACE permet de compenser les effets inflationnistes de certains postes de coûts, sans pour autant dégager d'amélioration significative de la productivité dans un contexte de volume en forte baisse en France.

## Amélioration des indicateurs de performance de l'exploitation

Sur l'exercice 2006, l'EBITDA atteint 122,3 M€ à 16,5 % du chiffre d'affaires contre 15 % l'exercice précédent soit une progression de + 31,7 %. L'effet volume a été un élément clé dans cette progression conjuguée à un bon niveau de valeur ajoutée. Aussi, les efforts de productivité ont permis d'obtenir les gains engendrés. Les amortissements augmentent de + 18,4 % à 36,7 M€ compte tenu des forts investissements de 2005 et 2006. Les provisions courantes sont marquées par les fortes reprises de provisions sur stocks vendus soit à des clients soit à des distributeurs. L'EBIT progresse de + 38,8 % et représente 12 % du chiffre d'affaires à 88,6 M€ contre 63,8 M€ en 2005.

Dans la continuité de 2005, l'exercice 2006 a vu les efforts se poursuivre dans le domaine des investissements de production. A ce titre, nous pouvons citer dans la division automobile les projets ERP, les nouvelles lignes de production dédiées aux pièces de freins de parking électriques ainsi que divers projets axés sur la productivité, dans la division aéronautique les investissements de capacité à Torrance (cellule écrous), à Dorval (nouveaux équipements) et le doublement de l'usine de Saint-Ouen-l'Aumône et enfin dans la division cosmétique (chaîne de traitement de surface, environnement, capacité et productivité). Les investissements réalisés sur la période s'élèvent à 47,6 M€, soit un montant finalement juste au-dessus du montant record de 2005. Il faut noter que le groupe a dû anticiper des investissements qui étaient initialement prévus en 2007 pour faire face à la montée des besoins de certains clients aéronautiques et s'assurer ainsi du respect des taux de service logistique attendus.

## Résultat net en progression de 35 %

Les charges non récurrentes de 2,8 M€, déjà enregistrées au 30 juin à hauteur de 1,9 M€ sont entièrement attribuables à la restructuration en cours dans la division automobile. Ces provisions couvrent la différence entre la valeur des actifs et leur valeur possible de sortie.

Les frais financiers sont en légère augmentation à - 1,3 % du chiffre d'affaires. Ils restent toutefois bien maîtrisés du fait du Free Cash Flow généré surtout sur la fin de l'exercice. Le montant des impôts fait apparaître un taux réel de 35,7 % contre 33,3 % en 2005, après absorption de la totalité des reports déficitaires non activés lors des exercices précédents. Ce taux est maintenant très proche du taux apparent constaté dans les pays où le Groupe est présent.

Après prise en compte de tous les éléments précédents, le résultat net s'élève donc à 48,0 M€ en augmentation de + 34,9 % par rapport à l'exercice antérieur.

## Ces bonnes performances d'exploitation se retrouvent dans le tableau des flux de trésorerie

Un des points très satisfaisants de l'exercice est le Free Cash Flow généré qui est positif de 26,5 M€ contre - 5,8 M€ l'an passé, il représente 3,6 % du chiffre d'affaires. La capacité d'autofinancement de 86,9 M€ ainsi que la bonne maîtrise des Besoins en fonds de roulement (- 12,7 M€ seulement pour une croissance de l'activité de 81 M€) ont permis ce redressement, et ce malgré les forts investissements de 47,6 M€.

## La trésorerie s'est améliorée de 14,6 M€

Après un versement de dividendes de 10,5 M€ et des remboursements d'emprunts à hauteur de 14,7 M€, l'endettement financier net de fin de période diminue de - 22,6 % pour atteindre 105,6 M€ soit 29,6 % des capitaux propres, ce qui correspond à 1,2 fois la capacité d'autofinancement ou à 0,9 fois l'EBITDA.

Les capitaux propres fin de période sont de 357 M€, et ce malgré l'impact défavorable des écarts de conversion de - 7,5 M€ lié à la baisse du dollar principalement. Enfin, suite à la conversion de 286 283 BSAR émis en mai 2004, une augmentation de capital a été constatée sur l'exercice pour 14,6 M€.

## Perspectives 2007

L'exercice 2007 pourrait bénéficier de la tendance du dernier trimestre 2006 (+ 11 %) sous l'effet d'un marché Aéronautique qui restera très dynamique aux USA et certainement élevé en Europe, d'un marché Automobile stable et d'un apport appréciable de la division Cosmetics.

L'amplitude de la croissance à venir sera conditionnée par la capacité de LISI AEROSPACE à répondre aux besoins de ses clients, et plus particulièrement aux USA. Tout en restant soutenu, le rythme de croissance devrait néanmoins ralentir par rapport à ceux des deux dernières années.

Sur le plan industriel, nos priorités consistent à ajuster à la baisse les capacités de la division LISI AUTOMOTIVE pour l'adapter aux besoins du marché français et inversement à accroître l'outil industriel de LISI AEROSPACE aux USA et au Canada.

Le groupe poursuit son objectif de croissance par acquisitions et croissance interne.

## LISI AEROSPACE

### Fixations & composants d'assemblage pour l'aéronautique

#### Chiffres clés consolidés de LISI AEROSPACE

En millions d'€	Chiffre d'affaires	Effectifs payés temps plein*	Résultat opérationnel courant (EBIT)	Capacité d'autofinancement	Investissements industriels nets
Exercice 2006	315,3	2 850	60,1	49,8	19,6
Exercice 2005	243,7	2 469	37,3	32,3	20,9
Variations 2006/2005	+ 29,4 %	+ 15,4 %	+ 60,9 %	+ 54,1 %	- 6,2 %

\* Y compris intérimaires.

#### Des marchés aéronautiques consolidés en 2006 : la dynamique se poursuit

Sous l'impulsion d'une prise de commandes record en 2005, les livraisons ont globalement progressé de + 25 % en 2006. Malgré cette forte hausse, les coefficients de remplissage moyens ont poursuivi leur amélioration sensible : le trafic a augmenté de + 5,9 % alors que les capacités gagnaient + 4,6 %. En 2006, la croissance a été certes moindre qu'en 2005, mais elle s'est accélérée en fin de période confirmant ainsi les fondamentaux du marché aéronautique. Les commandes de l'exercice 2006 permettent à Boeing de retrouver sa suprématie avec 1 044 unités contre 824 unités pour Airbus. Le carnet de commande affiche donc le total impressionnant de 4 988 avions à livrer, soit plus de 5 ans de production au rythme actuel. La production doit poursuivre sa croissance en 2007 avec plus de 970 avions en livraison dont le très attendu B787 sur la fin de l'exercice.

Nos clients équipementiers qui sont en avance de phase confirment cette tendance, avec par exemple SNECMA qui a livré 1 061 moteurs CFM56 et prévoit 1 200 unités en 2007 et 1 300 unités en 2008.

#### L'activité aux USA en pôle position

Le taux de « book to bill » a été impressionnant sur la période aux USA où il atteint 2. Le carnet de commande très chargé impose une démarche agressive de hausse des capacités après une augmentation de + 34 % en 2006 et de + 30 % en 2005. Dans ce contexte, LISI AEROSPACE a poursuivi sa politique de forts investissements sur le site de Torrance tandis que la mise en place des structures dans la nouvelle unité de Dorval suit le plan initial.

De même en Europe, les sites de Villefranche de Rouergue et d'Izmir (Turquie) dédiés aux applications moteurs ont porté la croissance. Il faut bien noter que la surchauffe d'activité en 2006 a créé un marché de commandes exceptionnelles à délai court représentant un volume de l'ordre de 9 M€ contre 6,4 M€ en 2005.

#### L'effet volume a soutenu l'amélioration des marges

Les très forts recrutements de l'exercice 2005 qui ont permis d'augmenter fortement la production en 2006, se sont poursuivis en 2006.

LISI AEROSPACE a donc accru sa structure de production à la hauteur des attentes de ses principaux clients. Les coûts de production ont augmenté de + 9,1 M€ et les coûts de recrutement et de formation de + 2,7 M€. De plus, le démarrage de la nouvelle usine au Canada a pesé sur les marges avec une perte qui s'aggrave de - 0,5 M€. Néanmoins, compte tenu de l'effet du volume des ventes supplémentaires, le taux de marge opérationnelle atteint 19,1 % du chiffre d'affaires en hausse de + 61 % par rapport à l'exercice précédent. Les USA ont contribué significativement à cette amélioration du résultat grâce à la bonne performance du site de Torrance.

#### Encore une année de forts investissements

Avec près de 20 M€, le niveau d'investissements a presque atteint le record de 2005. Ces investissements ont été répartis sur l'ensemble des sites dont les principaux concernent le doublement du site de Saint-Ouen-l'Aumône, le démarrage effectif de Dorval et l'équipement complet de la cellule « collars » de Torrance. Le montant accumulé des capitaux investis (investissements et stocks) dans le site de Dorval atteint maintenant près de 8 M€ permettant d'avoir tous les moyens en place pour doubler l'activité en 2007.

Malgré ce niveau élevé d'investissements et de croissance d'activité, la division a généré un flux de trésorerie d'exploitation largement positif grâce à une meilleure maîtrise des stocks, à des opérations de déstockage de l'ordre de 4,5 M€ aux USA et à une réduction des temps de cycle de production.

#### Des perspectives toujours solides

Le marché US sera le vecteur de la croissance de 2007 dont l'amplitude dépendra de la capacité des équipes à faire croître l'outil de production, du site de Torrance principalement. Cette situation se justifie par le démarrage en production du B787 qui doit atteindre rapidement un rythme industriel pour servir un carnet impressionnant de 400 unités. En Europe, nous attendons une pause dans la croissance mais à un niveau élevé.

L'incertitude sur les matières premières, en particulier le titane, reste un sujet de préoccupation et de discussion avec nos clients européens.

## LISI AUTOMOTIVE

### Fixation & composants d'assemblage pour l'automobile

#### Chiffres clés consolidés de LISI AUTOMOTIVE

En millions d'€	Chiffre d'affaires	Effectifs payés temps plein*	Résultat opérationnel courant (EBIT)	Capacité d'autofinancement	Investissements industriels nets
Exercice 2006	382,5	3 025	25,8	33,7	25,1
Exercice 2005	339,3	2 902	23,4	32,0	22,4
Variations 2006/2005	+ 12,7 %	+ 4,2 %	+ 10,6 %	+ 5,0 %	+ 12,0 %

\* Y compris intérimaires.

#### Un marché européen atone

Les grands marchés mondiaux confirment les tendances de fonds mises en évidence dans les études à moyen terme, à savoir, la baisse du marché Nord-Américain (- 2,8 %) et Japonais (- 2,2 %), la forte hausse du marché Chinois (+ 30 %) et la grande stabilité du premier marché de LISI AUTOMOTIVE, le marché européen à + 0,7 %.

Par constructeurs, ce sont les constructeurs allemands qui sont le moins touchés comme le démontre le tableau suivant :

	2006/2005
PSA <sup>(1)</sup>	- 2,1 %
Renault <sup>(2)</sup>	- 11,0 %
Nissan	- 12,3 %
VW	+ 5,3 %
BMW	+ 1,8 %
DCX	+ 0,8 %
GM Europe	- 2,7 %
Ford Europe	- 0,7 %

(1) Marque Peugeot à - 2 %, Citroën à - 2,1 %

(2) Marque Renault à - 12,4 %

La division LISI AUTOMOTIVE est concernée par la production européenne des clients ci-dessous :

En milliers d'unités	2006	2005	Variations
PSA sans 107/C1	2 151	2 341	- 8,1 %
Renault hors Nissan	1 798	1 979	- 9,1 %
<b>S/Total France</b>	<b>3 949</b>	<b>4 320</b>	<b>- 8,6 %</b>
BMW Group	1 194	1 155	+ 3,4 %
DCX	1 129	1 195	- 5,6 %
VW	3 714	3 492	+ 6,3 %
GM Europe	1 848	1 834	+ 0,7 %
Ford Europe	2 194	2 149	+ 2,1 %
<b>S/Total Allemagne</b>	<b>10 079</b>	<b>9 825</b>	<b>+ 2,6 %</b>
<b>Total analysé</b>	<b>14 028</b>	<b>14 145</b>	<b>- 0,8 %</b>

Source : JD POWERS (production Européenne estimée).

#### Dans ce contexte, LISI AUTOMOTIVE résiste...

Les principaux clients de LISI AUTOMOTIVE ont vu leur production stagner sur la période 2006, le marché des immatriculations n'augmentant que très légèrement. Malgré la hausse des exportations, les stocks ont baissé sur la période.

Dans ce contexte atone, LISI AUTOMOTIVE affiche une hausse de + 12,7 % grâce à l'intégration de KNIPPING en année pleine. A périmètre constant, LISI AUTOMOTIVE a accompagné le marché avec une baisse limitée à - 0,7 %, grâce aux performances des divisions des ventes Allemagne et équipementiers, tandis que celles de la France baissaient corrélativement au niveau de la production.

Les prises de commandes des produits nouveaux s'élèvent à 15,4 % du chiffre d'affaires, soit un montant potentiel de 43 M€. Cette résultante est à attribuer principalement à la B.U. composants mécaniques dont les produits sont destinés aux équipementiers mondiaux.

#### et améliore ses grands indicateurs de gestion

La productivité est un élément clé de la performance, même si la masse salariale rapportée à la valeur ajoutée est stable d'un exercice à l'autre à 0,7 ; les indicateurs de gestion poursuivent leur amélioration :

- les accidents de travail sont en baisse de - 41 %,
- l'indice qualité s'améliore de + 18 %,
- le nombre d'incidents qualité a diminué de 75 % depuis 2001,
- le taux de service atteint 94 %, le niveau de retard est très bas.

En revanche, les consommables ont poursuivi leur dérive inflationniste mais ont été compensés par les actions au niveau des achats, ainsi que par le résultat des plans de productivité ACE maintenant en vigueur dans tous les sites à l'exception des sites de KNIPPING. Ainsi, seuls les coûts de l'énergie ont pesé sur la rentabilité pour environ 2 M€. Les effets positifs des nouveaux produits compensent cette charge supplémentaire et permettent à l'EBITDA de rester stable en valeur relative et de progresser de + 14,2 % en valeur absolue. Les amortissements sont en hausse de + 21,0 % à 22,6 M€, soit un montant quasi équivalent à celui des investissements de la période qui s'élève à 25,1 M€. Les grands projets d'achats d'équipements industriels ont concerné principalement le site de Mélissey pour 2,8 M€ (lignes dédiées à la fabrication de composants pour BOSCH principalement), celui de Brno (République Tchèque) pour 1,3 M€, celui de Puiseux pour 2,9 M€, de Mellrichstadt (Allemagne) pour 1,6 M€ et 6 M€ pour la société KNIPPING (nouvelles machines de frappe, ligne de traitement de zingage lamellaire).

Le Free Cash Flow reste positif sur l'ensemble de la période malgré les impacts négatifs du mois de décembre, avec l'allongement des délais de paiement ce qui dégrade le besoin en fonds de roulement.

### Des perspectives basées sur les plans d'actions

Dans ce contexte de marché difficile, nos clients français pourraient encore baisser leur production et nos clients allemands être impactés par les nouvelles dispositions sur le taux de TVA. Les actions prises par LISI AUTOMOTIVE pour faire face à ce contexte se concentrent sur quatre axes :

- poursuivre sa politique agressive de positionnement sur de nouveaux produits et de nouvelles plates-formes,

- s'appuyer sur KNIPPING pour renforcer la présence de LISI AUTOMOTIVE en Allemagne,
- améliorer sa productivité en concentrant sa production sur les sites bénéficiant des volumes de production nécessaires aux actions de productivité,
- poursuivre son expansion géographique en accompagnant ses clients dans les zones de forte croissance comme la Chine, l'Inde, l'Asie et la République Tchèque.

L'atteinte de ces objectifs permettra de poursuivre le développement profitable dans ce secteur automobile qui offre toujours des perspectives très intéressantes dans notre domaine d'activité.

## LISI COSMETICS

### Composants d'emballage et d'assemblage pour la parfumerie et les cosmétiques

#### Chiffres clés consolidés de LISI COSMETICS

En millions d'€	Chiffre d'affaires	Effectifs payés temps plein*	Résultat opérationnel courant (EBIT)	Capacité d'autofinancement	Investissements industriels nets
Exercice 2006	44,1	473	0,8	2,2	2,5
Exercice 2005	37,8	469	0,3	0,8	4,2
Variations 2006/2005	+ 16,7 %	+ 0,9 %	+ 197,8 %	+ 164,8 %	- 39,6 %

\* Y compris intérimaires.

#### Redressement confirmé

Depuis deux exercices consécutifs, LISI COSMETICS confirme son redressement grâce à une confiance retrouvée de la part des grands acteurs du marché. Dans un marché mieux orienté, la division affiche une belle performance annuelle à + 16,7 % de croissance de chiffre d'affaires, dont presque 10 % d'outillages concernant des nouveaux produits à venir. La principale satisfaction de l'exercice réside dans la capacité de LISI COSMETICS à développer de grands produits phares du marché tels que le célèbre « J'ADORE » de Dior, la flaconnette « lippgloss » et le mascara de CHANEL, etc... La division bénéficie également d'un effet de mode tourné vers le packaging métal à l'image des succès de SHISEIDO (Issey Myake, JP Gaultier), Carolina Herrera (212 Men), l'Oréal (Acqua di Gio) ou Dior (Eau Sauvage).

#### Consolidation des résultats

Les nombreux investissements en capacité et en productivité ont permis à la division LISI COSMETICS d'améliorer fortement sa

productivité, et de satisfaire à la croissance du chiffre d'affaires (+ 16,7 %). Néanmoins, la forte facturation d'outillages pèse sur la structure du compte de résultat.

Par ailleurs, comme dans les autres divisions, la dérive des coûts matières premières, sous-traitance et énergie a également pesé sur la rentabilité. Les amortissements sont en hausse de + 0,2 M€ suite aux forts investissements des deux exercices précédents. Ces surcoûts ont été compensés et le résultat progresse significativement pour atteindre 0,8 M€ d'EBIT, proche de l'objectif, ce qui représente une étape supplémentaire vers le redressement durable de cette activité.

#### Perspectives 2007

La facturation très significative des outillages sur 2006 laisse présager de nombreux produits nouveaux à venir. Les signatures de contrats commerciaux ainsi que les protocoles d'accords avec les grands donneurs d'ordres devraient permettre à LISI COSMETICS d'atteindre les objectifs de son plan stratégique 2009.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

53 - Compte de résultat  
54 - Bilan  
56 - Tableau de flux de trésorerie  
57 - Variation des capitaux propres

# COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'€)	Notes	31/12/06	31/12/05
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	5.1	<b>739 733</b>	<b>617 597</b>
Variation stocks produits finis et en-cours		13 781	8 578
Total production		753 513	626 175
Autres produits		6 035	5 033
<b>Total produits opérationnels</b>		<b>759 548</b>	<b>631 208</b>
Consommations	5.2	(214 236)	(177 350)
Autres achats et charges externes	5.3	(140 870)	(115 141)
<b>Valeur ajoutée</b>		<b>404 443</b>	<b>338 717</b>
Impôts et taxes		(11 886)	(10 778)
Charges de personnel (y compris intérimaires)	5.4	(270 231)	(235 061)
<b>Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)</b>	2.22	<b>122 326</b>	<b>92 878</b>
Amortissements		(36 729)	(30 972)
Dotations nettes aux provisions		3 023	1 926
<b>Résultat Opérationnel courant (EBIT)</b>	2.22	<b>88 620</b>	<b>63 832</b>
Charges opérationnelles non récurrentes	5.6	(4 765)	(7 560)
Produits opérationnels non récurrents	5.6	1 935	3 304
<b>Résultat opérationnel</b>	2.22	<b>85 790</b>	<b>59 576</b>
Coût net du financement	5.7	(7 672)	(5 640)
Autres produits et charges financiers	5.7	(1 633)	688
Impôts	5.8	(28 395)	(19 026)
<b>Résultat net</b>		<b>48 090</b>	<b>35 598</b>
Résultat net attribuable au Groupe		47 989	35 572
Intérêts minoritaires		102	26
<b>Résultat net par action (en €) :</b>	5.9	<b>4,93</b>	<b>3,70</b>
<b>Résultat net dilué par action (en €) :</b>	5.9	<b>4,57</b>	<b>3,33</b>

# BILAN CONSOLIDÉ

<b>ACTIF</b>			
(en milliers d'€)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Actifs incorporels	4.1.1	134 105	131 151
Actifs corporels	4.1.2	224 165	221 860
Actifs financiers	4.1.3	5 258	5 100
Impôts différés actif	4.7	15 806	16 436
Autres actifs non courants*	4.1.3	16 522	12 720
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>395 855</b>	<b>387 267</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	4.2	170 578	149 221
Impôt - Créance sur l'état		7 456	6 904
<b>Clients et autres débiteurs</b>	4.2	<b>116 443</b>	<b>112 822</b>
Actifs financiers	4.2	22 801	22 225
Trésorerie et équivalents trésorerie	4.2	27 468	13 045
<b>Total des actifs courants</b>		<b>344 746</b>	<b>304 217</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>740 601</b>	<b>691 484</b>
* dont autres actifs financiers non courants		16 289	12 720

 [Télécharger](#)

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

(en milliers d'€)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		20 422	19 794
Primes		42 963	28 053
Actions propres		(5 479)	(6 665)
Réserves consolidées		250 169	224 959
Réserves de conversion		(2 325)	5 206
Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres		3 087	3 256
Résultat de l'exercice		47 989	35 572
<b>Total capitaux propres - part du groupe</b>		<b>356 826</b>	<b>310 175</b>
Intérêts minoritaires		224	166
<b>Total capitaux propres</b>	4.3	<b>357 050</b>	<b>310 341</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Provisions non courantes	4.4.1	34 459	32 638
Dettes financières	4.6	110 811	125 847
Autres passifs non courants	4.5	3 237	2 374
Impôts différés passif	4.7	31 077	29 208
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>179 584</b>	<b>190 067</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Provisions courantes	4.4.1	3 771	6 868
Dettes financières*	4.6	61 320	58 630
Fournisseurs et autres créiteurs		128 719	125 578
Impôt à payer		10 159	—
<b>Total des passifs courants</b>		<b>203 968</b>	<b>191 076</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>740 601</b>	<b>691 484</b>
* dont concours bancaires courants		32 417	28 497

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers d'€)	31/12/2006	31/12/2005
<b>Activités opérationnelles</b>		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	86 854	67 630
Elim. de la charge (produit) d'impôt exigible	26 903	19 681
Elim. du coût de l'endettement financier net	8 961	5 350
Elim. des produits de dividendes		
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	122 718	92 661
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie	(22 768)	(15 388)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	8 663	(6 890)
Impôts payés	(25 498)	(23 539)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)</b>	<b>83 115</b>	<b>46 844</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de sociétés consolidées	(165)	(26 171)
Trésorerie acquise		(27 219)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(48 067)	(48 990)
Acquisition d'actifs financiers	(730)	
Variation des prêts et avances consentis	(51)	
Subventions d'investissement reçues		21
Dividendes reçus		
<b>Total Flux d'investissement</b>	<b>(49 013)</b>	<b>(102 359)</b>
Trésorerie cédée		
Cession de sociétés consolidées		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	459	1 681
Cession d'actifs financiers	6	99
<b>Total Flux de désinvestissement</b>	<b>466</b>	<b>1 780</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)</b>	<b>(48 547)</b>	<b>(100 579)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Augmentation de capital	14 633	
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(274)	
Dividendes versés aux actionnaires du groupe	(10 413)	(8 689)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(43)	(22)
<b>Total Flux d'opérations sur capitaux propres</b>	<b>3 903</b>	<b>(8 711)</b>
Emission d'emprunts long terme	89 566	55 647
Emission d'emprunts court terme	14 863	
Remboursement d'emprunts long terme	(89 011)	(43 090)
Remboursement d'emprunts court terme	(30 858)	
Intérêts financiers nets versés	(8 243)	(5 350)
<b>Total Flux d'opérations sur emprunts et autres passifs financiers</b>	<b>(23 682)</b>	<b>7 207</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)</b>	<b>(19 779)</b>	<b>(1 504)</b>
Incidence des variations de taux de change (D)	(1 328)	1 258
Incidence des changements de principes comptables (D)	1 186	(4 261)
<b>Variation de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>14 646</b>	<b>(58 243)</b>
Trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier (E)	19 493	77 736
Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E)	34 141	19 493
Actifs financiers courants et non courants	39 090	34 945
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 468	13 045
Concours bancaires courants	(32 417)	(28 497)
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>34 141</b>	<b>19 493</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'€	Capital social	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en CP	Résultat de l'exercice, part du groupe	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>19 794</b>	<b>28 053</b>	<b>(6 672)</b>	<b>202 053</b>	<b>(4 147)</b>	<b>2 913</b>	<b>31 400</b>	<b>273 394</b>	<b>395</b>	<b>273 789</b>
Résultat de l'exercice N (a)							35 572	35 572	27	35 599
Ecart de conversion					9 353			9 353		9 353
Paiements en actions (b)						301		301		301
Retraitement des actions propres (c)			7			551		558		558
Affectation résultat N-1				31 909		(509)	(31 400)			
Changement de méthodes				(335)				(335)		(335)
Variations de périmètre									(255)	(255)
Dividendes distribués				(8 689)				(8 689)	(1)	(8 690)
Divers				21				21		21
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2005</b>	<b>19 794</b>	<b>28 053</b>	<b>(6 665)</b>	<b>224 959</b>	<b>5 206</b>	<b>3 256</b>	<b>35 572</b>	<b>310 175</b>	<b>166</b>	<b>310 341</b>
<b>Dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c)</b>					<b>9 353</b>	<b>852</b>	<b>35 572</b>	<b>45 777</b>		
Résultat de l'exercice N							47 989	47 989	102	48 090
Ecart de conversion					(7 531)			(7 531)		(7 531)
Paiements en actions (a)		302						302		302
Augmentation de capital	628	14 005						14 633		14 633
Retraitement des actions propres (b)			1 186			139		1 325		1 325
Affectation résultat N-1				35 572			(35 572)	0		0
Changement de méthodes				46				46		46
Variations de périmètre				1				1		1
Dividendes distribués				(10 413)				(10 413)	(43)	(10 456)
Reclassement		603				(603)				
Divers (c)				4		295		299		299
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006</b>	<b>20 422</b>	<b>42 963</b>	<b>(5 479)</b>	<b>250 169</b>	<b>(2 325)</b>	<b>3 087</b>	<b>47 989</b>	<b>356 826</b>	<b>224</b>	<b>357 049</b>
<b>Dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c)</b>					<b>(7 531)</b>	<b>434</b>	<b>47 989</b>	<b>40 892</b>		

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

- 59 - Activité du groupe et événements marquants de l'exercice
- 59 - Règles et méthodes comptables
- 67 - Périmètre de consolidation
- 68 - Détail des postes de bilan
- 81 - Détails de postes du compte de résultat
- 84 - Capacité d'autofinancement
- 84 - Autres informations
- 88 - Taux des devises employés par les filiales étrangères
- 89 - Événements survenus après la clôture

## 1. ACTIVITÉ DU GROUPE ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le Groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et la parfumerie sélective.

Les événements marquants de l'exercice ont été les suivants :

- Amortissement par anticipation des Obligations 2009-2010 sous forme d'un rachat à 95,38 % du pair des obligations des porteurs qualifiés et sous forme d'un remboursement à 100 % du pair des Obligations des porteurs dits non qualifiés. Les BSAR démembrés depuis l'origine des OBSAR restent en circulation.
- La dette obligataire a été remplacée par une dette structurée auprès des établissements bancaires du Groupe sous forme de deux tranches distinctes :
  - un crédit renouvelable utilisable en euros ou en dollars amortissable annuellement pour un montant maximal de 35 M€,
  - un crédit renouvelable utilisable en euros ou en dollars remboursable in fine au 7 août 2013 pour un montant maximal de 35 M€.

La société a procédé sur 2006 à un tirage sur ces lignes à hauteur de 30 M€, au 31 décembre le montant disponible non utilisé est de 40 M€.

- Augmentations de capital par l'exercice de 286 283 Bons de souscription d'actions remboursables. Ces BSAR ont été convertis et ont donné lieu à l'émission d'actions nouvelles. Augmentation de capital réservée aux salariés par la création de 27 666 actions nouvelles. Ces titres de capitaux, émis au prix unitaire de 47 € ont été libérés en totalité lors de la souscription, en numéraire. Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2006 est de 10 210 783.

## 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La société LISI S.A. est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé au 193 rue de Bercy, 75012 PARIS.

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les états financiers établis au 31 décembre 2006 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 février 2007 et seront soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007.

### 2.1 Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2006 et comptes comparatifs de l'exercice 2005

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe LISI sont

préparés conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IAS/IFRS) tels qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2006.

Des normes nouvelles, des modifications de normes existantes et des interprétations nouvelles sont devenues définitives en 2006, leur application étant rendue obligatoire à des dates postérieures au 31 décembre 2006.

Lorsque ces textes le prévoient, le Groupe n'a pas choisi de les appliquer par anticipation dans les comptes de l'exercice 2006. Il étudie actuellement l'incidence éventuelle de ces nouveaux textes et n'a pas identifié à ce jour de changements significatifs qui pourraient en résulter dans les comptes.

Les comptes comparatifs 2005 incluent des reclassements par rapport aux comptes publiés lors de l'exercice précédent, opérés entre éléments courants et non courants pour ce qui concerne les actifs financiers (12,7 M€) et les passifs d'exploitation (2,4 M€).

### 2.2 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite l'exercice d'un jugement, qui consiste à effectuer des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissements des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites,
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur,
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur,
- la valorisation des paiements en actions.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les valeurs réelles pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et

des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction au regard des normes IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours des périodes ultérieures concernent notamment les provisions (notes 2.17 et 4.4.1), les impôts différés actifs (note 4.7) et les tests de dépréciations sur les actifs (note 2.10).

### 2.3 Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. La liste des sociétés consolidées est donnée en note 3.2. Au 31 décembre 2006, il n'existe pas de société consolidée par intégration proportionnelle ou mise en équivalence.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre ont un exercice clos le 31 décembre 2006 d'une durée de 12 mois.

### 2.4 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

### 2.5 Méthodes de conversion des éléments en devises

#### 2.5.1 Transaction en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au cours du taux de change en vigueur à la date de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère qui sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'activité.

#### 2.5.2 Conversion des états financiers des filiales consolidées

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis aux cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au cours de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de

trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

### 2.6 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

Cependant, les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs et évalués à leur juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est enregistré immédiatement en résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction prévue affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est utilisé pour couvrir économiquement une exposition au risque de change sur un actif ou passif monétaire, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et les profits ou pertes sur l'instrument de couverture sont enregistrés dans le compte de résultat.

### 2.7 Actifs incorporels

#### 2.7.1 Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe a directement ou indirectement le contrôle, les actifs et les passifs acquis, ainsi que les passifs éventuels, assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. A cette date, le Goodwill est évalué à son coût, celui-ci correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur des actifs, des passifs identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Le Goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel suivant la méthode décrite au paragraphe 2.10.

Si le Goodwill est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat.

### 2.7.2 Autres actifs incorporels

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur coût et font l'objet d'un plan d'amortissement. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an.

Le cas échéant, les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Marques : 10 - 20 ans

Logiciels : 1 – 5 ans

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement à chaque date de clôture.

## 2.8 Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le référentiel IFRS, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer notamment l'existence d'avantages économiques futurs probables.

Du fait de la nature des frais de recherche et développement engagés par le Groupe la plupart des frais encourus ne répond pas aux critères d'activation en immobilisations incorporelles. En effet, la plupart des produits industrialisés ont fait l'objet d'une durée de développement assez courte. Le Groupe évalue périodiquement les projets significatifs pour identifier les éventuelles dépenses activables. Au 31 décembre 2006, aucun projet ne présente ces caractéristiques, sauf certaines dépenses concernant le développement ou le co-développement d'outillages et qui font l'objet d'une activation en immobilisations corporelles ou en stocks selon les modalités de développement conclues avec le client.

## 2.9 Actifs corporels

### 2.9.1 Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur sans le coût de financement supporté avant leur mise en service. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'oeuvre directe, l'estimation, le cas échéant, des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

### 2.9.2 Actifs financés par location financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement. Les actifs financés par location financement sont comptabilisés à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et sont amortis sur une durée équivalente aux biens de même nature acquis en toute propriété. En contrepartie, la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

### 2.9.3 Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

### 2.9.4 Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions : 20 – 40 ans
- installations et équipement : 10 – 15 ans
- agencements : 5 – 15 ans
- matériel de transport : 5 ans
- matériel et outillage : 10 ans
- matériel de bureau : 5 ans
- mobilier de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 3 ans

## 2.10 Perte de valeur des actifs

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle et chaque fois que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La méthodologie retenue consiste à comparer la valeur recouvrable de chacune des unités opérationnelles du Groupe à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les goodwill).

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs.

La valeur d'utilité est déterminée en utilisant des flux de trésorerie prévisionnels qui sont cohérents avec le budget et le plan d'affaires les plus récents approuvés par la Direction et présentés au Conseil d'Administration. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs de marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs.

La valeur de réalisation correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des goodwill.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) peuvent être reprises ultérieurement, si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des Goodwill sont irréversibles.

Le Groupe a retenu pour la définition des UGT le regroupement stratégique des Business Units (B.U.).

La division AUTOMOTIVE regroupe 5 UGT :

- B.U. Fixations vissées,
- B.U. Composants mécaniques,
- B.U. Fixations clippées,
- B.U. Opérations internationales,
- B.U. Knipping.

La division AEROSPACE est scindée en 5 UGT :

- B.U. Airframe Europe,
- B.U. Airframe USA,
- B.U. Engines et Criticals,
- B.U. Speciality Fasteners,
- B.U. Racing.

La division COSMETICS est constituée d'une seule UGT.

Un test de perte de valeur a été pratiqué au 31 décembre 2006 sur l'ensemble des actifs compris dans les UGT et n'a pas fait ressortir de perte de valeur.

## 2.11 Actifs financiers non courants

Ce poste inclut les titres de participation non consolidés et des actifs financiers regroupant des contrats de capitalisation. Ces titres représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif.

## 2.12 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des matières et des marchandises correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les encours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, s'ils sont endommagés, obsolètes et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales.

## 2.13 Clients et autres débiteurs

Les créances d'exploitation, les prêts et avances figurent au bilan au coût amorti au taux d'intérêt effectif. Lorsque les échéances de ces actifs financiers sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des créances, celle-ci étant alors retenue. En cas de risque de non recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables.

## 2.14 Actifs financiers courants

Les actifs financiers à court terme comprennent les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe qui ne répondent pas à la définition des équivalents de trésorerie. Ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur par la contrepartie du résultat.

## 2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat.

## 2.16 Capital

### 2.16.1 Actions propres

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat d'actions de la société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- L'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- Consentir des options d'achats d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et / ou de son Groupe,
- La conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- L'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

### 2.16.2 Rémunérations en actions (Stocks options)

Se reporter à la note 2.18 « Avantages au personnel ».

### 2.16.3 Dividendes

Les dividendes non encore versés sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

## 2.17 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Si l'effet de l'actualisation financière des provisions n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas pratiquée.

### 2.17.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques environnementaux et les provisions au titre des engagements de retraites.

### 2.17.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelque soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements, autres risques rattachés à l'exploitation et aux réorganisations industrielles.

## 2.18 Avantages au personnel

### 2.18.1 Engagements pris envers le personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors du départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice durant lequel elles ont été encourues.

S'agissant des régimes à prestations définies, les engagements du Groupe envers son personnel sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à l'IAS 19. Cette méthode prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation.

Ces régimes peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance, des actions ou des placements obligataires, à l'exclusion des instruments de dettes ou de capitaux propres émis par le Groupe.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat selon la méthode du corridor : le montant comptabilisé en charge (produit) de l'exercice est égal aux pertes (profits) actuarielles différés au bilan excédant 10 % de la valeur de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du plan, si elle est supérieure, divisée par la durée de service résiduelle moyenne des salariés en activité.

L'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels différés au bilan ainsi que du coût des services passés non encore reconnus. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Il n'existe plus dans le Groupe LISI au 31 décembre 2006 de plan ouvert portant sur des régimes à prestations définies, ceux-ci étant généralement remplacés par des plans à contributions définies.

#### 2.18.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans de souscription d'actions au profit de certains salariés ou dirigeants, l'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe.

Il est également proposé aux salariés du Groupe des plans d'achat d'actions (Plan d'Épargne Groupe) permettant d'acquérir des actions LISI dans le cadre d'augmentations de capital réservées ou de rachat d'actions. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert.

L'attribution d'options de souscription d'actions et la participation du salarié au Plan d'Épargne Groupe représentent un avantage offert à ce dernier, et constituent donc à ce titre un complément de rémunération et comptabilisé comme tel à la juste valeur des actions ou dérivés d'actions attribués.

Dans le cas des plans d'options de souscription, cet avantage correspond à la valeur de l'option à la date d'attribution, évaluée en utilisant un modèle binomial. Dans le cas des augmentations de capital réservées aux salariés au titre du Plan d'Épargne Groupe, il correspond à la décote sur le prix de souscription, soit la différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution (d'un montant maximal de 20 % selon la loi française).

Cette rémunération payée en actions ou dérivés d'actions LISI est comptabilisée comme une charge de personnel, ayant pour contrepartie une augmentation de même montant des capitaux propres. Cette charge est reconnue :

- en intégralité à la date de souscription dans le cas du Plan d'Épargne Groupe ;

- sur une période de 4 ans à compter de la date d'attribution, conformément au règlement, s'agissant des plans d'options de souscription.

S'agissant des transactions se dénouant par la livraison d'instruments de capitaux propres, le Groupe a retenu l'option offerte par la norme IFRS 2 lui permettant de ne comptabiliser que les plans postérieurs au 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## 2.19. Dettes financières

### 2.19.1 Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 2.20 Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Lorsque les échéances de ces passifs sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

## 2.21 Définition de la notion de « courant » et « non courant » dans la présentation du bilan

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés en actifs et passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

## 2.22 Présentation du compte de résultat

Le Groupe a choisi de maintenir la présentation des agrégats suivants, à caractère non strictement comptable, dont les définitions sont les suivantes :

L'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) comprend la valeur ajoutée, les charges administratives et commerciales, le coût des pensions et retraites y compris les dotations aux provisions au titre des engagements de retraite et le coût des rémunérations en actions. Il n'inclut pas les autres dotations et reprises aux amortissements et provisions.

Le Résultat Opérationnel Courant (EBIT) comprend l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) ainsi que les autres dotations et reprises aux amortissements et provisions.

Le Résultat Opérationnel intègre l'EBIT, les autres produits et charges opérationnels non récurrents qui comprennent limitativement les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations

et déménagements de sites, les dépréciations des écarts d'acquisition et les plus et moins values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels.

Ces éléments non récurrents sont définis comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités récurrentes et dont on estime qu'ils ne se reproduisent pas de manière fréquente ou régulière en raison :

- de leur nature inhabituelle et,
- de leur occurrence aléatoire, tels que les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations et déménagements de sites, les dépréciations des écarts d'acquisition et les plus ou moins values de cession d'actifs non récurrents corporels ou incorporels.

### 2.23 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes. Le montant des royalties ou des redevances de brevet ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans le chiffre d'affaires.

### 2.24 Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

### 2.25 Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement, tels que décrits au paragraphe 2.9.2 sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

### 2.26 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement inclut :

- Les charges d'intérêts sur emprunts calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- Les charges d'intérêts comprises dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement et calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- Les produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie,
- Les variations des justes valeurs des instruments financiers,

- Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les profits et pertes de change.

### 2.27 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt à payer au titre de chaque exercice et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporaires.

Notamment, l'examen de la recouvrabilité des reports déficitaires fait l'objet d'une prudence particulière et ceux-ci ne seraient récupérables que si la filiale concernée ou son périmètre d'intégration fiscal réalise des profits dans le futur.

### 2.28 Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments financiers donnant un accès différé au capital du Groupe (options de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions).

Les actions d'autocontrôle sont déduites du nombre moyen pondéré d'actions en circulation qui sert de base au calcul du résultat net par action (avant et après dilution).

### 2.29 Tableau de flux de trésorerie

Le Groupe a choisi de présenter son tableau de flux de trésorerie consolidé selon le modèle au format IFRS. Les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont obtenus

à partir du résultat net corrigé des opérations non monétaires, des éléments associés aux flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement et de la variation du besoin en fonds de roulement.

### 2.30 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique), et qui est exposé à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Les activités du Groupe se déclinent sur trois secteurs d'activité, sur lesquels opèrent trois divisions :

- La division AEROSPACE, qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- La division AUTOMOTIVE, qui regroupe les activités du marché automobile,
- La division COSMETICS, qui regroupe les activités de la parfumerie et des cosmétiques.

Les autres activités incluent principalement les activités de la société tête du Groupe.

### 2.31 Nouvelles normes IFRS applicables

Norme IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » et amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers — informations à fournir concernant le capital ».

Le 18 août 2005, l'IASB a émis la norme IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » et l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers — informations à fournir concernant le capital ». L'objectif de la norme IFRS 7 est de rassembler dans une nouvelle norme, après les avoir redéfinies, les règles de présentation de l'information financière relatives aux instruments financiers, tels que définis par les normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». L'amendement à la norme IAS 1 prévoit la présentation d'informations qualitatives sur les objectifs, les principes et les processus des opérations impactant le capital social et la présentation d'informations quantitatives sur les éléments constituant le capital social. Cette norme et cet amendement sont d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## 3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 3.1 Evolution du périmètre de consolidation

Il n'y a eu aucune évolution significative de périmètre au cours de l'exercice 2006.

En revanche, les comptes de la société KNIPPING et ses filiales acquises en juillet 2005 sont intégrés sur une durée de 12 mois contre 6 mois pour l'exercice 2005.

### 3.2 Périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	Pays	% de contrôle	% d'intérêts
<b>Financier</b>				
LISI S.A.	Paris 12 <sup>e</sup> (75)	France		Société mère
<b>Division AEROSPACE</b>				
LISI AEROSPACE	Paris 12 <sup>e</sup> (75)	France	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES (BAI)	Paris 12 <sup>e</sup> (75)	France	100,00	100,00
BAI GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00
FT BESTAS	Izmir	Turquie	100,00	100,00
BLANC AERO TECHNOLOGIES (BAT)	Paris 12 <sup>e</sup> (75)	France	100,00	100,00
EUROFAST	Paris 12 <sup>e</sup> (75)	France	100,00	100,00
BAI Espagne	Madrid	Espagne	100,00	100,00
HI-SHEAR CORPORATION (HSC)	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
HI-SHEAR AUTOMOTIVE CORPORATION	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
MONADNOCK	City of Industry (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
BAI UK	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00
A 1	Paramount (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Canada	Dorval	Canada	100,00	100,00
HI-SHEAR Holdings LLC	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
<b>Division AUTOMOTIVE</b>				
LISI AUTOMOTIVE	Belfort (90)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former	Delle (90)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Espana	Madrid	Espagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich	Vöhrenbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE CORP	Mississauga (Ontario)	Canada	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid	Puiseux Pontoise (95)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mecano	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid Beijing	Beijing (Pékin)	Chine	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s	Brno	République Tchèque	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE GmbH	Schwetzingen	Allemagne	100,00	100,00
KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Kierspe	Allemagne	100,00	100,00
KNIPPING Umformtechnik GmbH	Herscheid	Allemagne	100,00	90,00
BETEO GmbH	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
KNIPPING Espana SA	Madrid	Espagne	100,00	100,00
KNIPPING LTD	Solihull	Grande-Bretagne	100,00	100,00
KNIPPING Fixations Techniques SARL	Plaisir (78)	France	100,00	100,00
Schrauben und Draht Union GmbH	Bochum	Allemagne	100,00	100,00
BETEO GmbH & CO KG	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
SDU GmbH & CO KG	Bochum	Allemagne	100,00	100,00
SDV Technica Sp. Zoo (A)	Dabrowa Gornicza	Pologne	100,00	100,00
<b>Division COSMETICS</b>				
LISI COSMETICS	Paris 12 <sup>e</sup> (75)	France	100,00	100,00

(A) Société créée en novembre 2006

## 4. DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

### 4.1 Actif non courant

#### 4.1.1 Actifs incorporels

##### a) Actifs incorporels : Goodwill

(en milliers d'€)	TOTAL
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2005</b>	<b>151 530</b>
Evolution du périmètre	
- Augmentations	163
- Diminutions	
Autres variations nettes	(2 016)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2006</b>	<b>149 677</b>
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2005</b>	<b>33 659</b>
Evolution du périmètre	
- Augmentations	
- Diminutions	
Autres variations nettes	(2 016)
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2006</b>	<b>31 643</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2006</b>	<b>118 034</b>

 Télécharger

Les valeurs nettes des Goodwill se répartissent au 31 décembre 2006 de la manière suivante :

- division AEROSPACE : 30,9 M€
- division AUTOMOTIVE : 79,8 M€
- division COSMETICS : 7,3 M€

L'augmentation de la valeur brute des Goodwill est liée à un complément de prix dans le cadre de la transaction KNIPPING.

Des tests de dépréciation, pratiqués au niveau de chacune des UGT considérées individuellement ou regroupées au niveau d'allocation du goodwill, n'ont pas conduit à la comptabilisation de perte de valeur des Goodwill.

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée comme étant la somme des flux de trésorerie futurs propres à chacune d'entre elle actualisés sur la base d'un taux intégrant une composante retour sur investissement attendu par les actionnaires et une composante du coût du financement externe. Le taux d'actualisation retenu pour l'exercice 2006 est de 7,5 %.

#### Dont affectation des écarts d'évaluation :

La part des Goodwill pouvant être affectée est reportée dans les postes du bilan correspondants et, est amortie selon les modalités appliquées aux biens de même nature.

(en milliers d'€)	Concessions, brevets	Marques	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	TOTAL
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2005</b>	<b>152</b>	<b>8 385</b>	<b>3 837</b>	<b>4 000</b>	<b>2 262</b>	<b>18 636</b>
Evolution du périmètre						
- Augmentations						
- Diminutions						
Autres variations nettes						
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2006</b>	<b>152</b>	<b>8 385</b>	<b>3 837</b>	<b>4 000</b>	<b>2 262</b>	<b>18 636</b>
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2005</b>	<b>152</b>	<b>756</b>		<b>1 761</b>	<b>2 262</b>	<b>4 931</b>
Evolution du périmètre						
- Augmentations		335		175		510
- Diminutions						
Autres variations nettes						
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2006</b>	<b>152</b>	<b>1 091</b>		<b>1 936</b>	<b>2 262</b>	<b>5 441</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2006</b>		<b>7 294</b>	<b>3 837</b>	<b>2 064</b>		<b>13 195</b>

Les dotations aux amortissements des écarts d'évaluation de l'exercice s'élèvent à 510 K€.

 Télécharger

## b) Autres actifs incorporels

(en milliers d'€)	Concessions, brevets et droits similaires *	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2005</b>	<b>13 353</b>	<b>8 792</b>	<b>22 145</b>
Evolution du périmètre			
- Augmentations	7 835	292	8 127
- Diminutions	(797)		(797)
Variation de change	(2)	(11)	(13)
Autres variations nettes		(1)	(1)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2006</b>	<b>20 389</b>	<b>9 072</b>	<b>29 461</b>
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2005</b>	<b>11 623</b>	<b>383</b>	<b>12 006</b>
Evolution du périmètre			
- Augmentations	1 973	24	1 997
- Diminutions	(859)		(859)
Variation de change		(2)	(2)
Autres variations nettes	240	9	249
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2006</b>	<b>12 978</b>	<b>413</b>	<b>13 391</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2006</b>	<b>7 411</b>	<b>8 659</b>	<b>16 070</b>

\* Y compris la marque Rapid

[Télécharger](#)

La marque RAPID a été évaluée en août 2000 lors de l'acquisition de cette société à sa juste valeur sur la base d'une expertise indépendante pour 8,3 M€. Depuis 2003, il a été décidé de l'amortir sur une durée de 15 ans, compte tenu de la période d'utilisation commerciale envisagée.

La progression du poste « Concessions, brevets et droits similaires » sur l'exercice 2006 concerne principalement l'implantation d'un progiciel dans la division AUTOMOTIVE.

## 4.1.2 Actifs corporels

## a) Actifs corporels détenus en pleine propriété

(en milliers d'€)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2005</b>	<b>12 429</b>	<b>80 611</b>	<b>347 294</b>	<b>41 491</b>	<b>13 037</b>	<b>494 862</b>
Evolution du périmètre						
- Augmentations	156	2 454	19 954	6 730	18 684	47 978
- Diminutions	(120)	(829)	(5 644)	(2 693)		(9 287)
Variation de change	4	(75)	(3 937)	(329)	(77)	(4 415)
Autres variations nettes		1 981	11 725	3 827	(26 026)	(8 493)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2006</b>	<b>12 469</b>	<b>84 141</b>	<b>369 391</b>	<b>49 025</b>	<b>5 619</b>	<b>520 645</b>
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2005</b>	<b>797</b>	<b>30 718</b>	<b>218 266</b>	<b>27 737</b>		<b>277 518</b>
Evolution du périmètre						
- Augmentations	150	2 963	29 145	3 480		35 737
- Diminutions	(53)		(5 706)	(3 287)		(9 046)
Variation de change		73	(1 683)	(173)		(1 783)
Autres variations nettes		(1 958)	437	460		(1 062)
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2006</b>	<b>894</b>	<b>31 796</b>	<b>240 459</b>	<b>28 216</b>		<b>301 363</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2006</b>	<b>11 575</b>	<b>52 345</b>	<b>128 932</b>	<b>20 809</b>	<b>5 619</b>	<b>219 283</b>

[Télécharger](#)

## b) Actifs corporels en contrats de location financement

(en milliers d'€)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2005</b>		<b>4 796</b>	<b>7 867</b>			<b>12 663</b>
Evolution du périmètre						
- Augmentations		717	3			720
- Diminutions						
Variation de change			18			18
Autres variations nettes						
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2006</b>		<b>5 513</b>	<b>7 888</b>			<b>13 401</b>
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2005</b>		<b>2 797</b>	<b>5 351</b>			<b>8 148</b>
Evolution du périmètre						
- Augmentations		85	283			368
- Diminutions						
Variation de change			4			4
Autres variations nettes						
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2006</b>		<b>2 882</b>	<b>5 638</b>			<b>8 521</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2006</b>		<b>2 631</b>	<b>2 249</b>			<b>4 880</b>

 Télécharger

## c) Contrats de location simple

Les principaux actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par le Groupe et ses filiales sont des bâtiments industriels et des locaux à usage de bureau (siège social). Les autres contrats de location simple sont essentiellement afférents aux équipements bureautiques.

Au total, la charge annuelle est de l'ordre de 3,5 M€.

Il n'existe pas de baux immobiliers significatifs conclus avec un dirigeant ou avec une société appartenant aux dirigeants ou à un membre de leurs familles.

### 4.1.3 Actifs financiers

#### a) Actifs financiers

(en milliers d'€)	Titres de participations non consolidés	Autres titres immobilisés	Prêts accordés	Autres actifs financiers	TOTAL
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2005</b>	<b>8</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>5 024</b>	<b>5 105</b>
Evolution du périmètre					
- Augmentations		730		58	788
- Diminutions		(8)		(35)	(43)
Variation de change		(216)		(304)	(520)
Autres variations nettes		4 373	(37)	(4 409)	(73)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2006</b>	<b>8</b>	<b>4 915</b>		<b>333</b>	<b>5 257</b>
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2006</b>	<b>1</b>	<b>4</b>			<b>5</b>
Evolution du périmètre					
- Augmentations					
- Diminutions	(1)	(4)			(5)
Variation de change					
Autres variations nettes					
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2006</b>					
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2006</b>	<b>8</b>	<b>4 915</b>		<b>333</b>	<b>5 257</b>

Les autres actifs financiers sont essentiellement composés de versements faits au titre des contrats d'assurance vie des sociétés américaines à hauteur de 4,9 M€. Les versements au titre des dépôts et cautionnements représentent 0,3 M€.

[!\[\]\(76a3e3fa4264769e246efa8017fe5370\_img.jpg\) Télécharger](#)

#### b) Autres actifs non courants

(En milliers d'€)	2006	2005
Actifs financiers non courants <sup>(1)</sup>	16 289	12 720
Autres créances	233	–
<b>Total autres actifs non courants</b>	<b>16 522</b>	<b>12 720</b>

(1) Les actifs financiers détenus par le Groupe sont comptabilisés à la juste valeur, les ajustements de valeur étant enregistrés en résultat. Ils sont constitués principalement de titres à capital garanti à plus d'un an et sont mobilisables à tous moments sans garantie en capital.

[!\[\]\(7c3d2608a7a555c07f6aa454ffa411df\_img.jpg\) Télécharger](#)

## 4.2 Actif courant

### a) Stocks

(En milliers d'€)	Matières Premières	Outils	Fournitures	Composants	Emballages	Autres Approvisionnements	En-cours de production de biens	Produits finis et intermédiaires	Marchandises	TOTAL
<b>Valeurs brutes</b>										
<b>au 31 décembre 2005</b>	<b>31 585</b>	<b>3 319</b>	<b>357</b>			<b>1 617</b>	<b>54 104</b>	<b>60 964</b>	<b>22 940</b>	<b>174 886</b>
Evolution du périmètre										
- Dont augmentations										
- Dont diminutions										
Variation de change	(1 001)	(66)				(1)	(1 354)	(1 151)	(6)	(3 579)
Variations de stock	8 267	(223)	1 075	444	256	(1 020)	13 499	281	2 567	25 146
Reclassement & Changement de méthode	(553)	71					(257)	(3 155)	(47)	(3 941)
<b>Valeurs brutes</b>										
<b>au 31 décembre 2006</b>	<b>38 299</b>	<b>3 100</b>	<b>1 432</b>	<b>444</b>	<b>256</b>	<b>596</b>	<b>65 992</b>	<b>56 939</b>	<b>25 455</b>	<b>192 512</b>
<b>Amortissements et provisions pour pertes de valeur au 31 décembre 2005</b>	<b>3 595</b>	<b>384</b>				<b>297</b>	<b>2 669</b>	<b>15 681</b>	<b>3 039</b>	<b>25 665</b>
Evolution du périmètre										
- Dont augmentations										
- Dont diminutions										
Dotations aux provisions	455	255	3	5		72	2 782	4 025	220	7 818
Reprises de provisions	(752)	(384)	(41)	(27)	(2)	(161)	(789)	(7 654)	(718)	(10 529)
Variation de change	(76)						(130)	(373)	7	(573)
Reclassement & Changement de méthode	175		106	28	2	(136)	(440)	(215)	32	(449)
<b>Amortissements et provisions pour pertes de valeur au 31 décembre 2006</b>	<b>3 396</b>	<b>255</b>	<b>68</b>	<b>6</b>		<b>73</b>	<b>4 092</b>	<b>11 463</b>	<b>2 580</b>	<b>21 933</b>
<b>Valeurs nettes</b>										
<b>au 31 décembre 2006</b>	<b>34 902</b>	<b>2 845</b>	<b>1 364</b>	<b>439</b>	<b>256</b>	<b>523</b>	<b>61 900</b>	<b>45 476</b>	<b>22 875</b>	<b>170 578</b>

Le calcul des décotes sur stocks de produits finis et d'encours repose sur une approche tenant compte des délais d'écoulement et de réalisation.

 Télécharger

### b) Clients et autres débiteurs

(En milliers d'€)	2006	2005
Créances clients et comptes rattachés bruts	104 828	100 623
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(4 276)	(3 421)
<b>Créances clients et comptes rattachés nets</b>	<b>100 552</b>	<b>97 202</b>
Etat - Autres impôts et taxes	5 686	8 017
Organismes sociaux & personnel	454	186
Fournisseurs - avances & acomptes, débiteurs	1 550	954
Ecart de conversion actif		288
Charges constatées d'avance	2 793	2 342
Autres	5 407	3 832
<b>Autres débiteurs</b>	<b>15 892</b>	<b>15 620</b>
<b>Total Clients et autres débiteurs</b>	<b>116 443</b>	<b>112 822</b>

 Télécharger

L'encours client mentionné ci-dessus a été diminué comme sur l'exercice précédent de l'impact des cessions de créances qui s'élèvent au 31 décembre 2006 à 55,8 M€ contre 52 M€ au 31 décembre 2005.

Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec subrogation conventionnelle, sans recours.

#### c) Actifs financiers courants

Ils comprennent les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe pour un montant de 22,8 M€, la valeur liquidative étant identique au 31/12/2006. Ces dernières sont comptabilisées à la juste valeur, les ajustements de valeur étant enregistrés en résultat.

#### d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie disponible au 31 décembre 2006 s'élève à 27,5 M€. Elle est essentiellement composée de comptes courants bancaires en euros et en devises.

### 4.3 Les capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe qui s'élevaient au 31 décembre 2005 à 310,2 M€, s'établissent à 356,8 M€ au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 46,6 M€.

### 4.4 Provisions

#### 4.4.1 La variation des provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	Dotations (nettes des reprises)	Au 31 décembre 2005	Dotations	Reprises (montants utilisés)	Reprises (montants non utilisés)	Reclassements	Entrée / Sortie de périmètre	Ecart de conversion	Au 31 décembre 2006
Pensions et retraites	18 411	2 269	20 680	1 017	(3 813)				(133)	17 751
Risques liés à l'environnement	6 987	2 419	9 406	1 815	(707)	(11)	(1 285)		(216)	9 002
Litiges et autres risques				1 414	(997)	(905)	6 846		(397)	5 962
Garanties données aux clients	1 557	122	1 679	15	(600)		(380)		(42)	672
Impôts	619	254	873		(20)	(53)	272			1 072
Sous-total Provisions non courantes	27 574	5 064	32 638	4 260	(6 137)	(968)	5 453		(788)	34 459
Réorganisation industrielle	573	(248)	325	2 742			(325)		(97)	2 646
Litiges	5 316	(1 523)	3 793	5	(116)		(3 138)			543
Perte de change	263	(153)	110				(110)			
Impôts					(143)		286			143
Autres risques	5 369	(2 728)	2 641	90	(124)		(2 166)			440
Sous-total Provisions courantes	11 521	(4 652)	6 869	2 837	(384)		(5 453)		(97)	3 772
<b>Total Général</b>	<b>39 095</b>	<b>412</b>	<b>39 506</b>	<b>7 097</b>	<b>(6 521)</b>	<b>(968)</b>			<b>(884)</b>	<b>38 230</b>
Dont en résultat opérationnel courant				4 355	(5 372)	(968)				
Dont en résultat opérationnel non courant				2 742	(1 149)					
Dont en résultat financier										

Cette variation prend en compte les éléments principaux suivants :

- + 48,0 M€ de résultat net part du Groupe,
- 7,5 M€ d'écarts de conversion liés à la dépréciation du taux de clôture du dollar notamment,
- 10,4 M€ de distribution de dividendes versés en mai 2006,
- + 14,6 M€ d'augmentation de capital en partie liée à la conversion de BSAR,
- + 1,6 M€ de retraitement des actions propres et de paiement en actions.

Le montant des dividendes au titre de l'exercice 2006 soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 avril 2007 (non comptabilisés), ainsi que le montant par action s'analysent comme suit :

Dividende net global attribué à chaque action	2006	2005
Montant en millions d'€	13,3*	10,4
Par action en €	1,30	1,08

\* Estimation sur la base d'actions donnant droit au dividende à la date du Conseil d'Administration du 22 février 2007, soit 10 210 783 actions.

 Télécharger

 Télécharger

Les principales provisions concernent les engagements de départ en retraite et les prestations complémentaires accordées aux salariés (cf. note 4.4.2) ainsi que les risques identifiés liés à l'environnement portant principalement sur la pollution des sols des sites industriels anciens.

Certaines provisions ont fait l'objet d'un reclassement entre provisions courantes et non courantes. En particulier celles qui n'étaient pas directement liées à l'exploitation et étaient présentées en provisions courantes en 2005 ont été reclassées selon leur nature en provisions non courantes.

#### 4.4.2. Engagements pris envers le personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors de leur départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou prestations définies.

La répartition géographique des engagements pris par le Groupe envers son personnel au 31 décembre 2006 au titre des régimes à prestations définies ainsi que les principales hypothèses utilisées pour leur évaluation sont les suivantes :

	Zone Euro	Etats-Unis	Angleterre
Dette actuarielle (en milliers d' €)	11 132	9 713	16 088
Taux d'actualisation	4,5%	5,7%	5,1%
Augmentation des salaires	3,0%	NA	4,3%

[Télécharger](#)

Les taux de rendement à long terme prévus pour les fonds ont été déterminés en tenant compte de l'allocation des actifs et des taux de rendement prévus pour chacune de leurs composantes. Les taux de rendement ainsi retenus sont égaux à 6,0 % pour les actifs de couverture des régimes américains et 5,94 % pour les régimes anglais.

Au 31 décembre 2006, l'allocation des actifs de couverture était la suivante :

Actions	62,4%
Obligations	37,4%
Autres	0,2%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>

Par ailleurs, en 2006, les contributions aux fonds de retraite ou paiements aux ayants droits par le Groupe se sont élevées à 2,6 M€.

[Télécharger](#)

Le tableau suivant détaille l'évolution au cours de l'exercice 2006 de la dette actuarielle et de la valeur de marché des actifs de couverture (en milliers d'€) :

Evolution de la dette actuarielle	2006	2005
<b>Dette actuarielle à l'ouverture</b>	<b>39 588</b>	<b>31 751</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 166	1 225
Coût de la désactualisation	1 841	1 757
Cotisations versées par les salariés	251	246
Prestations versées	(2 139)	(2 143)
Réductions	(1 692)	-
Liquidations	-	-
Modifications de régimes	-	-
Variation de périmètre	-	4 082
Ecarts de conversion	(821)	1 838
Pertes actuarielles (gains)	(1 285)	832
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>36 910</b>	<b>39 588</b>

[Télécharger](#)

Evolution de la la valeur de marché des actifs de couverture	2006	2005
<b>Valeur à l'ouverture</b>	<b>18 000</b>	<b>14 172</b>
Cotisations versées par le Groupe	1 439	1 333
Cotisations versées par les salariés	251	246
Prestations prélevées sur les fonds	(982)	(923)
Liquidations	-	-
Rendement attendu des actifs	1 069	934
Ecarts de conversion	(650)	1 279
Gains actuariels	707	959
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>19 834</b>	<b>18 000</b>

[Télécharger](#)

Le tableau suivant expose la réconciliation entre les montants comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe et les montants ci-dessus (en milliers d'€) :

	2006	2005
Dette actuarielle non financée	(17 076)	(21 588)
Pertes (gains) actuarielles différées au bilan	(455)	1 096
Coûts des services passés non encore reconnu	-	-
<b>Passif comptabilisé à la clôture</b>	<b>(17 531)</b>	<b>(20 492)</b>

[Télécharger](#)

La charge comptabilisée en résultat opérationnel par le Groupe au cours de l'exercice 2006 au titre des régimes à prestations définies s'est élevée à 2 M€ et se décompose de la manière suivante (en milliers d'€) :

	2006	2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 166	1 225
Coût de la désactualisation	1 841	1 757
Rendement attendu des actifs du régime	(1 069)	(934)
Ecart actuariels reconnus au cours de l'exercice	43	22
Coûts des services passés	-	-
Amortissement de l'actif de transition	-	-
Limitation de l'actif	-	-
Réductions/Liquidations	-	-
Variation de périmètre	-	1
<b>Charge (produit) comptabilisé</b>	<b>1 981</b>	<b>2 071</b>

Le Groupe actualisera en 2007 les hypothèses de turnover applicable à l'ensemble des sociétés françaises. Compte tenu de la sensibilité des engagements à ces hypothèses actuarielles, cette révision pourra entraîner une évolution significative, non chiffrée à ce jour, de la valeur des engagements. Les écarts ainsi constatés seront amortis au compte de résultat selon la méthode du corridor.

[Télécharger](#)

#### 4.5 Autres passifs non courants

(En milliers d'€)	2006	2005
Dépôts et cautionnements reçus	61	-
Participation des salariés de l'exercice	3 006	2 374
Produits constatés d'avance	170	-
<b>Total autres passifs non courants</b>	<b>3 237</b>	<b>2 374</b>

[Télécharger](#)

#### 4.6 Dettes financières

##### a) Ventilation par nature

(En milliers d'€)	2006	2005
<b>Part non courante</b>		
Crédits moyen terme	101 805	72 433
OBSAR <sup>(1)</sup>		47 120
Dettes relatives aux contrats de crédit-bail	2 188	1 035
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	6 818	5 242
Autres dettes financières		17
<b>Sous-total dettes financières non courantes</b>	<b>110 811</b>	<b>125 847</b>
<b>Part courante</b>		
Concours bancaires d'exploitation	32 417	28 497
Crédits moyen terme	25 932	22 890
Dettes relatives aux contrats de crédit-bail	2 390	1 458
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	580	785
Autres dettes financières		5 000
<b>Sous-total dettes financières courantes</b>	<b>61 320</b>	<b>58 630</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>172 131</b>	<b>184 477</b>

(1) Amortissement par anticipation en août 2006 des obligations 2009-2010 sous forme d'un rachat à 95,38 % du pair des obligations des porteurs qualifiés et sous forme d'un remboursement à 100 % du pair des obligations des porteurs dits non qualifiés. La plus value de réalisation de cette opération comptabilisée dans les comptes sociaux à hauteur de 2,3 M€ a été neutralisée dans les comptes consolidés.

[Télécharger](#)

## b) Ventilation par échéance

(En milliers d'€)	2006	2005
<b>Emprunts</b>		
à un an	25 932	22 890
de deux à cinq ans	91 960	102 176
à plus de cinq ans	9 845	17 378
Total	127 737	142 443
<b>Autres dettes financières</b>		
à un an	35 388	35 740
de deux à cinq ans	9 006	6 247
à plus de cinq ans		47
Total	44 394	42 034
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>172 131</b>	<b>184 477</b>

 [Télécharger](#)

## c) Ventilation par devises

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont libellés en euros ou en dollars pour les sociétés américaines. Les dettes bancaires du Groupe ne présentent donc pas de risque de change.

## d) Ventilation par nature de taux

Le tableau récapitulatif ci-après des emprunts du Groupe recense les encours les plus significatifs répartis en taux fixe et taux variable.

Entités contractantes	Nature du crédit	Taux Fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2006 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises
LISI S.A	Crédit syndiqué [1]		Euribor sur la période de tirage + marge	30,0	30,0	2013	Couvert partiellement par un SWAP
LISI S.A	Crédit syndiqué [2]		Euribor 3 mois + marge	76,4	5,7	2007	Nantissement des titres de LISI AUTOMOTIVE
LISI AEROSPACE	Crédit classique		Libor 3 mois USD + marge	2,9	2,9	2008	Couvert partiellement par un SWAP et un CAP
BLANC AERO INDUSTRIES	Crédit classique		Euribor sur la période de tirage + marge	5,0	4,3	2012	
HI-SHEAR Corporation	Crédit syndiqué [3]		Libor 3 mois + marge	19,0	7,4	2009	Couvert partiellement par un SWAP et un CAP
LISI COSMETICS	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	1,6	0,7	2008	Nantissement de matériel
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,8	0,6	2009	Nantissement de matériel
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,7	0,4	2012	Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	1,0	0,8	2012	Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,5	0,4	2010	Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,6	0,4	2010	Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,7	0,7	2011	Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,8	0,8	2011	Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,8	0,8	2011	Lettre d'intention LISI S.A.
LISI AUTOMOTIVE	Crédit classique [4]		Euribor 6 mois + marge	4,0	4,0	2012	Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique [5]		Euribor 3 mois + marge	4,0	4,0	2012	Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique [6]		Euribor 3 mois + marge	4,0	4,0	2012	Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	4,0	4,0	2012	Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique [7]		Euribor 3 mois + marge	3,0	2,2	2010	Lettre d'intention LISI S.A.
LISI AUTOMOTIVE Former	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	2,5	0,3	2007	
	Crédit classique		Euribor 6 mois + marge	2,5	1,7	2010	
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	2,5	2,0	2012	
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	2,5	2,3	2012	
LISI AUTOMOTIVE CORP	Crédit classique		LIBOR USD 3 mois + marge	0,8	0,6	2011	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,8	0,4	2009	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE Former

 [Télécharger](#)

Entités contractantes	Nature du crédit	Taux Fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2006 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises
LISI AUTOMOTIVE Mecano	Crédit classique	5,44 %		2,9	0,7	2008	Caution LISI AUTOMOTIVE Rapid
	Crédit classique	4,50 %		5,1	1,2	2008	Caution LISI AUTOMOTIVE Rapid
KKP	Crédit classique	4,75 %		1,5	0,2	2007	
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	2,5	1,0	2009	
Schrauben und Draht Union GmbH	Crédit classique	6,13%		2,0	1,1	2017	
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,6	0,6	2007	
	Crédit classique		Euribor 1 mois + marge	1,0	1,0	2007	
BETEO GmbH	Crédit classique	4,35 %		1,0	0,7	2011	
			Euribor 6 mois + marge	0,8	0,7	2011	
			Euribor 6 mois + marge	0,8	0,7	2011	
KNIPPING Espana S.A	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,4	0,3	2010	
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,3	0,2	2009	
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,5	0,1	2007	
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,3	0,1	2007	
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	6,5	5,9	2018	
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,3	0,2	2010	
KNIPPING Umformtechnik GmbH	Crédit classique	7,05 %		1,1	0,6	2011	
KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Crédit classique	6,60 %		0,7	0,3	2009	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique	4,25 %		0,6	0,6	2011	
	Crédit classique	1,50 %		1,1	0,5	2017	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique	5,75 %		0,8	0,7	2009	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique	4,10 %		1,2	1,2	2010	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique	6,95 %		2,7	0,3	2007	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique	5,50 %		0,8	0,6	2008	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique	6,70 %		2,5	0,3	2007	
	Crédit classique	5,00 %		0,8	0,6	2009	
	Crédit classique	4,15 %		0,6	0,6	2010	
	Crédit classique	6,35 %		2,5	0,2	2007	
	Crédit classique	5,50 %		0,8	0,6	2010	
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	1,5	1,4	2009	Couvert par un SWAP
	Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	0,6	0,6	2010	Couvert par un SWAP
Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	3,0	2,4	2010	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE	
Crédit classique		Euribor 6 mois + marge	3,0	2,6	2011	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE	
Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	3,0	2,6	2011	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE	
Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	3,0	3,0	2012	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE	
Crédit classique		Euribor 3 mois + marge	3,0	2,4	2010	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE	

 Télécharger

Afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts sur les emprunts à taux variable, le Groupe a conclu des contrats de SWAP et de CAP de taux d'intérêts (les caractéristiques de ces instruments sont présentés en note 9.4 « Engagements »).

Le Groupe n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du Groupe. Les contrats mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière du Groupe ou de ses filiales. La définition et les niveaux des ratios, également appelés « covenants financiers », sont fixés en concertation avec les organismes prêteurs de manière prospective. Le respect de ces ratios s'apprécie une fois par an seulement, à la date de clôture de l'exercice. Le non-respect de ces ratios autorise les organismes prêteurs à prononcer l'exigibilité anticipée (totale ou partielle) des financements.

Les « covenants » financiers liés à chaque emprunt sont décrits pour information ci-dessous :

[1] Crédit syndiqué LISI S.A.

Mise à disposition de ce crédit sous la forme d'un crédit renouvelable utilisable en euros ou en dollars d'un montant égal à 35 M€ (engagements A), et d'un crédit renouvelable utilisable en euros ou en dollars d'un montant égal à 35 M€ (engagements B). Au 31 décembre 2006, un droit de tirage de 30 M€ a été sollicité.

• Mode de calcul de la marge :

- Engagements A : Euribor ou Libor + marge

- Engagements B : Euribor ou Libor + marge

*Exigibilité anticipée :*

- Ratio de Gearing < à 1,2
- Ratio de Leverage < à 3,5 (Dette financière nette / EBITDA)

## [2] Crédit syndiqué LISI S.A.

- Mode de calcul de la marge :
  - Tranche 1 : marge fixe,
  - Tranche 2 : marge variable en fonction du Gearing (+ ou - 0,20 %)

*Exigibilité anticipée :*

- Gearing inférieur ou égal à 1,2 pendant 2 exercices consécutifs maximum et < 1 pour les autres exercices,
- Dettes financières nettes < 3,5 années de CAF.

## [3] Crédit syndiqué HI-SHEAR Corporation

- Mode de calcul de la marge : marge variable en fonction du Gearing (+ ou - 0,25 %).

*Cas d'exigibilité anticipée :*

- Non respect d'indicateurs financiers : situation nette négative,
- Survenance d'événements juridiques : non respect des échéances, insolvabilité, réduction de capital.

## [4] Crédit classique LISI AUTOMOTIVE

- Mode de calcul de la marge en fonction du Gearing :
  - 1 - < 0,25 : 0,25 % l'an,
  - 2 -  $\geq$  0,25 et < 0,40 : 0,30 % l'an,
  - 3 -  $\geq$  0,40 et < 0,80 : 0,375 % l'an,
  - 4 -  $\geq$  0,80 et < 1,00 : 0,475 % l'an,
  - 5 -  $\geq$  1,00 et < 1,20 : 0,60 % l'an.

*Exigibilité anticipée :*

- Endettement net / Fonds propres < 1,2
- Dettes financières nettes < 3,5 années de CAF.

## [5] Crédit classique LISI AUTOMOTIVE

- Mode de calcul de la marge en fonction du Gearing :
  - 1 - < 0,25 : 0,25 % l'an,
  - 2 -  $\geq$  0,25 et < 0,40 : 0,30 % l'an,
  - 3 -  $\geq$  0,40 et < 0,80 : 0,375 % l'an,
  - 4 -  $\geq$  0,80 et < 1,00 : 0,475 % l'an,
  - 5 -  $\geq$  1,00 et < 1,20 : 0,60 % l'an.

*Exigibilité anticipée :*

- Endettement net / Fonds propres < 1,2
- Dettes financières nettes < 3,5 années de CAF.

## [6] Crédit classique LISI AUTOMOTIVE

- Mode de calcul de la marge en fonction du Gearing :
  - 1 -  $\leq$  0,50 : 0,40 % l'an,
  - 2 - > 0,50 et < 0,75 : 0,45 % l'an,
  - 3 -  $\geq$  0,75 : 0,50 % l'an.

*Exigibilité anticipée :*

- Endettement financier net consolidé / Fonds propres consolidés < 1,2
- Endettement financier net consolidé / CAF consolidée < 3,5.

## [7] Crédit classique LISI AUTOMOTIVE

## Exigibilité anticipée :

- Dettes nettes / EBITDA  $\leq$  2,5
- Dettes nettes / Fonds propres  $\leq$  1,2.

## e) Sûretés réelles

(en millions d'€)	Capital restant dû au 31 décembre 2006
Avals et cautions	29,9
Hypothèques et nantissement	7,0
Total	36,9

 Télécharger

Les sûretés réelles et personnelles octroyées par le Groupe en garantie des emprunts contractés auprès des établissements de crédits sont principalement constituées :

1- des lettres d'intention délivrées aux banques par le Groupe pour un montant de 43 M€ dans le cadre de :

- l'acquisition de la société MONADNOCK par HI-SHEAR CORPORATION pour un montant de 19 M€ en 2002, le capital restant dû au 31 décembre 2006 est de 7,4 M€,
- l'acquisition du Groupe KNIPPING par LISI AUTOMOTIVE pour un montant de 18,9 M€ en 2005, le capital restant dû au 31 décembre 2006 est de 18,2 M€,
- l'acquisition de matériel par LISI COSMETICS pour un montant de 2,8 M€ en 2005, le capital restant dû au 31 décembre 2006 est de 2 M€,
- l'acquisition de matériel par LISI COSMETICS pour un montant de 2,3 M€ en 2006.

2- du nantissement par LISI S.A. de 300 017 actions de la société LISI AUTOMOTIVE, soit 100 % du capital en couverture des prêts bancaires à échéance 2007, le capital restant dû au 31 décembre 2006 est de 5,7 M€.

3- du nantissement par LISI COSMETICS d'actif corporel dans le cadre de leur financement, le capital restant dû au 31 décembre 2006 est de 1,3 M€.

La synthèse des nantissements et hypothèques consentis par le Groupe est la suivante :

Type de nantissements / hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant (K€) d'actifs à l'origine nantis (a)	Solde des actions nanties (b)	Solde du matériel nanti (c)	Total poste de bilan (K€) (d)	% correspondant (b)/(d) ou (c)/(d)
s/immo. incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
s/immo. corporelles	2003	2009	2 400	-	1 300	44 305	2,93 %
s/immo. financières	06/2000	09/2007	93 636	5 730	-	150 041	3,82 %
<b>TOTAL</b>			<b>96 036</b>	<b>5 730</b>	<b>1 300</b>	<b>194 346</b>	<b>3,62 %</b>

#### f) Les risques de marchés

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et 90-15 du CRBF. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

- *Gestion de trésorerie*

La gestion de la trésorerie est assurée de manière centralisée par les différentes divisions du Groupe et par la Direction Financière du Groupe. Les excédents de trésorerie sont remontés sur l'entité LISI S.A. qui en assure les placements avec un objectif de liquidité maximale sans risque. Les placements actuels sont des SICAV monétaires, SICAV dynamiques à capital garanti, ou des dépôts rémunérés.

- *Risque de liquidité*

Au 31 décembre 2006, la trésorerie du Groupe s'élève à 34 M€. Ce montant correspond à la trésorerie brute diminuée des découverts bancaires. Le ratio d'endettement financier net/capitaux propres s'élève à 29,6 % à comparer à 44,0 % au 31 décembre 2005. Les principaux termes et conditions de nos différents contrats d'emprunts font référence au ratio ci-dessus avec une limite à 120 %.

(en milliers d'€)	2006	2005
Actifs financiers	39 090	34 945
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>27 468</b>	<b>13 045</b>
Trésorerie disponible	66 558	47 990
Concours bancaires d'exploitation	32 417	28 497
<b>Trésorerie nette</b>	<b>34 141</b>	<b>19 493</b>
Emprunts	127 737	142 443
Autres dettes financières	11 977	13 537
<b>Dettes financières</b>	<b>139 714</b>	<b>155 980</b>
<b>Endettement financier net [A]</b>	<b>105 573</b>	<b>136 487</b>
<b>Capitaux propres groupe [B]</b>	<b>356 826</b>	<b>310 175</b>
<b>Ratio d'endettement (en %) [A / B]</b>	<b>29,6%</b>	<b>44,0%</b>

 Télécharger

 Télécharger

- *Risque de taux*

La gestion du risque de marché lié aux variations des taux d'intérêts est réalisée de manière centralisée au niveau de la Direction Financière du Groupe. La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêts. Pour cela, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des SWAP de taux d'intérêts, des contrats de CAP et de FLOOR. Ces positions de couvertures sont négociées sur des marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires. Malgré cette gestion de risque de taux, en raison de la souscription de nouveaux emprunts en 2006 à taux variable, le Groupe est exposé à une éventuelle évolution des taux à la hausse.

Au 31 décembre, la position nette à taux variable se décompose comme suit :

(en milliers d'€)	2006	2005
Emprunts - taux variables	102 473	115 952
Actifs financiers courant et non courants	39 090	34 945
Trésorerie et équivalent de trésorerie	27 468	13 045
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>35 915</b>	<b>67 962</b>
CAP de taux d'intérêts	6 616	7 714
SWAP de taux d'intérêts	25 000	25 000
<b>Couverture</b>	<b>31 616</b>	<b>32 714</b>
<b>Position nette après gestion</b>	<b>4 299</b>	<b>35 248</b>

 Télécharger

L'impact d'un point de base de variation sur les taux variables avant toute opération de couverture représenterait une surcharge ou un manque à gagner sur la base de l'encours au 31 décembre 2006 d'environ 0,4 K€ soit 4 % du montant global des frais financiers 2006.

- *Risque de change*

D'une part, les flux du Groupe sont essentiellement des flux sur des devises non exposées, d'autre part, les principaux flux d'encaissements en devises en dehors de la zone euro sont compensés par des flux de décaissements (notamment pour les matières premières) pour des montants assez proches. En conséquence, le risque de change est limité à la conversion de la marge des sociétés consolidées en dehors de la zone euro. Les instruments financiers sont utilisés de façon sélective,

sans recherche de spéculation, pour la couverture des chiffres d'affaires connus ou prévisionnels dans la limite maximale d'un an. Le Groupe est essentiellement exposé sur les devises suivantes : dollars américain et canadien, livre sterling, livre turque et yuan.

- *Risque actions*

Le portefeuille actions détenu par la société LISI S.A. n'est pas un portefeuille spéculatif, mais d'investissement et de participation (cf. : tableau des filiales et participations dans l'annexe aux comptes sociaux). De ce fait, aucune action particulière n'est prise pour encadrer le risque actions.

#### 4.7 Les impôts différés

(en milliers d'€)	2006	2005
Impôts différés actif	15 806	16 436
Impôts différés passif	31 077	29 208
Impôts différés nets	(15 271)	(12 772)

 [Télécharger](#)

#### Actifs d'impôts différés non reconnus :

La Société ne procède pas à la reconnaissance des impôts différés actifs dès lors qu'elle n'a pas l'assurance suffisante du recouvrement des déficits reportables et des crédits d'impôts.

## 5. DETAIL DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1 Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par pays est indiquée dans la note 7.1 « informations sectorielles ».

### 5.2 Consommations

(en milliers d'€)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	AUTRES ACTIVITES	ELIMINATIONS	TOTAL 2006	TOTAL 2005
Consommations de marchandises	11 371	31 943	2 096		(1 670)	43 739	35 843
Consommations de matières premières	52 315	63 346	4 572		(20)	120 212	97 350
Outillage	16 018	14 770	2 984		(65)	33 707	29 445
Autres approvisionnements	3 718	10 113	2 731	16	(1)	16 577	14 712
Total consommations	83 422	120 172	12 383	16	(1 757)	214 236	177 350

Au titre de l'exercice 2006, l'augmentation du prix de la matière première dans toutes les divisions et principalement dans la division automobile conjuguée à l'effet de la hausse des volumes explique cette forte poussée de ce poste de charges.

[Télécharger](#)

### 5.3 Autres achats et charges externes

(en milliers d'€)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	AUTRES ACTIVITES	ELIMINATIONS	TOTAL 2006	TOTAL 2005
Sous-traitance	11 034	34 058	2 868		(1)	47 959	36 794
Entretien	6 030	13 419	1 722	308		21 479	17 697
Transports	4 350	9 084	793			14 227	12 084
Energie	4 732	10 048	1 698	5		16 482	11 984
Autres charges externes	21 617	20 899	2 623	2 428	(6 843)	40 723	36 582
Total autres achats et charges externes	47 763	87 507	9 703	2 740	(6 844)	140 869	115 141

Nous pouvons constater :

[Télécharger](#)

- un recours accru à la sous-traitance principalement dans le pôle aéronautique,
- une hausse du poste entretien des équipements du fait d'un fort taux d'utilisation principalement dans la division AEROSPACE,
- une forte hausse de l'énergie (+ 37 %) en raison d'une actualisation des tarifs de l'électricité et des transports (+ 18 %) liée au renchérissement du prix des carburants et combustibles,
- une augmentation du poste charges externes du fait de l'intégration du groupe KNIPPING.

### 5.4 Charges de personnel

(en milliers d'€)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	AUTRES ACTIVITES	ELIMINATIONS	TOTAL 2006	TOTAL 2005
Intérimaires	8 824	4 320	996	17	(25)	14 131	12 369
Salaires et intéressement	79 106	89 449	11 924	1 849		182 329	158 514
Indemnités de licenciement	192	1 108	138			1 438	
Charges sociales et taxes sur salaires	29 766	33 467	5 337	676		69 246	61 598
Participation des salariés	3 006	80				3 086	2 580
Total Charges de personnel	120 894	128 424	18 395	2 543	(25)	270 231	235 061

[Télécharger](#)

Les charges de personnel s'élèvent sur l'exercice 2006 à 270 M€, soit une hausse de 15,0 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution peut s'analyser comme suit :

- Une hausse des effectifs de 8,3 % en ETPMP suite au plan d'embauches débuté sur 2005 dans le pôle Aéronautique principalement,
- Une hausse des intérimaires de 1,8 M€,
- Une hausse de la participation des salariés de 0,5 M€,
- Le solde étant constitué de la hausse des salaires sur la période.

## 5.5 Charges de recherche et développement

Elles se composent principalement de coûts de personnel dédiés aux services de recherche et développement. Elles s'élèvent en 2006 à 12,3 M€, soit un montant en augmentation de 22 % par rapport à 2005.

## 5.6 Charges et produits opérationnels non récurrents

(En milliers d'€)	2006	2005
<b>Produits opérationnels non récurrents</b>		
Prix de vente des immobilisations cédées	787	1 685
Reprise de provisions plans sociaux	198	1 619
Reprise de provisions restructuration	950	
<b>Total</b>	<b>1 935</b>	<b>3 304</b>
<b>Charges opérationnelles non récurrentes</b>		
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	7	(590)
Déconsolidation LISI AUTOMOTIVE Gervais Le Pont		(502)
Cession LISI AUTOMOTIVE Gradel		(4 717)
Plans sociaux	(1 074)	(1 430)
Restructuration	(955)	
Cessions d'actifs		(321)
Dotations aux provisions réorganisations industrielles	(2 742)	
<b>Total</b>	<b>(4 765)</b>	<b>(7 560)</b>
<b>Résultat des opérations non récurrentes</b>	<b>(2 830)</b>	<b>(4 256)</b>

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits non récurrents susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

[!\[\]\(12ed6604b14b5b7353de675f579082f8\_img.jpg\) Télécharger](#)

## 5.7 Résultat financier

(En milliers d'€)	2006	2005
<b>Coût net du financement</b>		
Produits financiers	1 626	2 321
Incidence de la variation de la juste valeur des instruments financiers	264	40
Frais financiers	(9 562)	(8 001)
<b>Sous total coût net du financement</b>	<b>(7 672)</b>	<b>(5 640)</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>		
Profits de change	1 503	2 429
Pertes de change	(3 044)	(1 670)
Autres	(91)	(70)
<b>Sous total autres produits et charges financiers</b>	<b>(1 633)</b>	<b>688</b>
<b>Total</b>	<b>(9 305)</b>	<b>(4 951)</b>

[!\[\]\(a26d5df96f6bcda614f5e7fce5a1ea9a\_img.jpg\) Télécharger](#)

## 5.8 Impôts sur les sociétés

### a) Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition (En milliers d'€)	Résultat avant impôt retraité	Impôt retraité	Résultat après impôt retraité
Résultat courant	82 400	(29 425)	52 975
Résultat opérationnel non courant	(2 828)	(1 264)	(4 092)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(3 086)	1 069	(2 017)
Crédits d'impôts		(63)	(63)
Impôts intégration fiscale		1 288	1 288
Résultat	76 486	(28 395) (A)	48 091

(A) dont impôts à payer : 26 903 K€  
dont impôts différés : 1 492 K€

 [Télécharger](#)

### b) Rapprochement de la charge d'impôt comptabilisée de la charge d'impôt théorique calculée

(En milliers d'€)	
Taux théorique (sur la base du taux français)	34,43 %
Impôt théorique sur la base du taux français	26 299
<b>Total impôt théorique</b>	<b>26 299</b>
Exonération fiscale sociétés étrangères	(722)
Déficit de la période non activé	2 283
Crédits d'impôts filiales étrangères	(685)
Crédits d'impôts filiales françaises	(63)
Différentiel du taux d'impôt sur les filiales étrangères	1 289
Autres variations	(6)
<b>Impôts comptabilisés</b>	<b>28 395</b>
Taux apparent	37,17 %

 [Télécharger](#)

### c) Taux d'impôts applicables par les sociétés du Groupe LISI

Allemagne	40,00 %
Angleterre	30,00 %
Canada	34,12 %
Espagne	35,00 %
Etats-Unis	40,00 %
France	34,43 %
République Tchèque	28,00 %

 [Télécharger](#)

## 5.9 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (BSAR).

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

2006	Résultat net en milliers d'€	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		9 991 224	
Actions d'autocontrôle		(265 202)	
Résultat net de base par action	47 989	9 726 022	4,93
OBSAR		780 402	
Résultat net dilué par action	47 989	10 506 424	4,57

 [Télécharger](#)

2005	Résultat net en milliers d'€	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		9 896 834	
Actions d'autocontrôle		(292 135)	
Résultat net de base par action	35 572	9 604 699	3,70
OBSAR		1 066 685	
Résultat net dilué par action	35 572	10 671 384	3,33

 [Télécharger](#)

## 6. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(En milliers d'€)	2006	2005
<b>Résultat</b>	<b>48 090</b>	<b>35 598</b>
Elimination des amortissements et provisions financières et non récurrentes	37 370	27 509
Elimination de la variation des impôts différés	1 493	(465)
Elimination des plus ou moins values de cession	982	3 486
Elimination autres variations	920	663
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>88 855</b>	<b>66 791</b>
Variation nette des provisions liées à l'activité courante	(2 001)	839
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>86 854</b>	<b>67 630</b>

 [Télécharger](#)

## 7. AUTRES INFORMATIONS

### 7.1 Informations sectorielles

Les activités du Groupe se déclinent sur trois marchés, scindées en trois divisions :

- La division AEROSPACE, qui regroupe les activités du marché aéronautique,

- La division AUTOMOTIVE, qui regroupe les activités du marché automobile,

- La division COSMETICS, qui regroupe les activités de la parfumerie et du cosmétique.

Les autres activités incluent principalement les activités de la Holding.

#### a) Ventilation par secteur d'activité

(En milliers d'€)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	Autres activités	Eliminations	Total
<b>31/12/06</b>						
<b>Composante Résultat</b>						
Chiffre d'affaires par secteur d'activités	315 264	382 472	44 126	6 495	(8 625)	739 733
Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA)	70 229	47 760	2 563	1 773		122 326
Résultat opérationnel courant (EBIT)	60 074	25 830	830	1 886		88 620
Résultat opérationnel	59 937	24 372	841	640		85 790
Résultat	38 803	9 609	478	(800)		48 090
<b>Composante Bilan</b>						
Immobilisations nettes	100 729	233 367	28 236	1 194		363 526
Acquisitions d'immobilisations	20 392	25 359	2 523	522		48 797
<b>31/12/05</b>						
<b>Composante Résultat</b>						
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	243 662	339 302	37 816	5 598	(8 781)	617 597
Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA)	45 721	41 815	2 506	2 836		92 878
Résultat opérationnel courant (EBIT)	37 342	23 362	279	2 849		63 832
Résultat opérationnel	36 980	19 164	487	2 945		59 576
Résultat	25 690	8 381	200	1 327		35 598
<b>Composante Bilan</b>						
Immobilisations nettes	99 281	231 112	26 983	735		358 111
Acquisitions d'immobilisations	20 956	23 882	4 241	86		49 165

 [Télécharger](#)

## b) Ventilation par secteur d'activité et par pays

(En milliers d'€)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	Autres activités	Eliminations	Total
<b>31/12/06</b>						
<b>Composante Résultat</b>						
<i>Chiffre d'affaires par zone de destination</i>						
Union Européenne	193 896	314 446	42 803	6 495	(8 626)	549 014
<i>Dont France</i>	<i>106 780</i>	<i>142 914</i>	<i>35 403</i>	<i>6 495</i>	<i>(8 626)</i>	<i>282 967</i>
Continent Nord Américain	99 478	5 627	1 323			106 428
Continent Sud Américain	4 202	7 313				11 515
Extrême Orient	10 011	451				10 462
Moyen Orient	7	9 899				9 906
Europe de l'Est	6 138	42 893				49 031
Autres	1 532	1 843				3 375
<b>Total</b>	<b>315 264</b>	<b>382 472</b>	<b>44 126</b>	<b>6 495</b>	<b>(8 626)</b>	<b>739 733</b>
<b>Composante Bilan</b>						
<i>Immobilisations nettes par zone de destination</i>						
Union Européenne	36 187	228 402	28 236	1 194		294 019
<i>Dont France</i>	<i>31 432</i>	<i>134 948</i>	<i>28 236</i>	<i>1 194</i>		<i>195 810</i>
Continent Nord Américain	56 319	4 303				60 622
Moyen Orient	8 223	662				8 885
<b>Total</b>	<b>100 729</b>	<b>233 367</b>	<b>28 236</b>	<b>1 194</b>		<b>363 526</b>
<i>Acquisition d'immobilisations par zone de destination</i>						
Union Européenne	10 402	24 413	2 523	522		37 860
<i>Dont France</i>	<i>9 434</i>	<i>15 432</i>	<i>2 523</i>	<i>522</i>		<i>27 911</i>
Continent Nord Américain	9 220	675				9 895
Moyen Orient	770	271				1 041
<b>Total</b>	<b>20 392</b>	<b>25 359</b>	<b>2 523</b>	<b>522</b>		<b>48 797</b>
<b>31/12/05</b>						
<b>Composante Résultat</b>						
<i>Chiffre d'affaires par zone de destination</i>						
Union Européenne	154 640	282 261	36 997	5 598	(8 781)	470 715
<i>Dont France</i>	<i>89 791</i>	<i>159 108</i>	<i>33 117</i>	<i>5 598</i>	<i>(8 781)</i>	<i>278 833</i>
Continent Nord Américain	70 832	5 330	638			76 800
Continent Sud Américain	6 182	6 809				12 992
Extrême Orient	6 168	4 068				10 236
Moyen Orient	776	3 960				4 736
Europe de l'Est	140	29 370				29 510
Autres	4 923	7 503	180			12 606
<b>Total</b>	<b>243 662</b>	<b>339 302</b>	<b>37 816</b>	<b>5 598</b>	<b>(8 781)</b>	<b>617 597</b>
<b>Composante Bilan</b>						
<i>Immobilisations nettes par zone de destination</i>						
Union Européenne	33 198	225 801	26 983	735		286 717
<i>Dont France</i>	<i>28 491</i>	<i>133 166</i>	<i>26 983</i>	<i>735</i>		<i>189 375</i>
Continent Nord Américain	58 026	4 860				62 886
Moyen Orient	8 057	451				8 508
<b>Total</b>	<b>99 281</b>	<b>231 112</b>	<b>26 983</b>	<b>735</b>		<b>358 111</b>
<i>Acquisition d'immobilisations par zone de destination</i>						
Union Européenne	9 375	22 649	4 241	86		36 351
<i>Dont France</i>	<i>7 931</i>	<i>18 731</i>	<i>4 241</i>	<i>86</i>		<i>30 989</i>
Continent Nord Américain	9 779	1 021				10 800
Moyen Orient	1 802	212				2 014
<b>Total</b>	<b>20 956</b>	<b>23 882</b>	<b>4 241</b>	<b>86</b>		<b>49 165</b>

## 7.2 Effectifs par catégorie

Effectifs inscrits fin de période	2006	2005
Cadres	573	568
Agents de maîtrise	642	576
Employés et ouvriers	4 946	4 719
<b>Total</b>	<b>6 161</b>	<b>5 863</b>

## 7.3 Paiements fondés sur des actions

### Options d'achats d'actions

Des options d'achats d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », ces instruments se dénouant par la livraison d'instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle binomial.

Les options attribuées antérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été comptabilisées, comme le préconise la norme IFRS 2. En conséquence, pour l'exercice 2006, une charge de 0,3 M€ a été reconnue. Une charge de même montant a été comptabilisée en 2004 et 2005.

Un seul plan d'options a une incidence sur le résultat de l'exercice 2006 :

Date d'attribution	25 juin 2003
Prix d'exercice de l'option	20,33 €
Maturité contractuelle (en années)	8
Nombre d'options attribuées	163 000

Les options seront acquises à compter du 26 juin 2007, soit une période d'acquisition de 4 ans à partir de la date d'attribution.



Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces options à leur date d'attribution sont les suivantes :

Date d'attribution	25 juin 2003
Cours de l'action lors de l'attribution	24 €
Durée de vie des options	8 ans
Volatilité	30%
Taux d'intérêt sans risque	5,0%
Taux de dividendes	2,5%
<b>Juste valeur de l'option</b>	<b>9,09 €</b>



La durée de vie estimée des options est déterminée en intégrant des hypothèses visant à modéliser le comportement des bénéficiaires en fonction de la valeur intrinsèque de l'option. La volatilité retenue a été déterminée par référence à la volatilité historique du titre LISI.

La juste valeur des options ainsi déterminée est constatée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré des options en €
Options en circulation en début de période	183 470	20,76
Options attribuées au cours de la période	–	–
Options annulées au cours de la période	(5 000)	20,33
Options exercées au cours de la période *	(31 710)	21,05
Options échues au cours de la période	–	–
Options en circulation en fin de période	146 760	20,71

\* Prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice



Le tableau ci-dessous expose les informations relatives aux options sur actions en circulation au 31 décembre 2006 :

Date d'attribution des options	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2006	Dont nombre d'options exerçables	Durée de vie contractuelle résiduelle
15/12/1999	22,70	5 600	5 600	14/12/2007
01/03/2001	27,82	9 010	9 010	28/02/2009
06/12/2001	18,81	16 150	16 150	05/12/2009
25/06/2003	20,33	116 000	–	24/06/2011
<b>Total</b>		<b>146 760</b>	<b>30 760</b>	



## 7.4 Informations sur les parties liées/ Rémunérations des membres des organes de direction

### a) Informations sur les parties liées

La seule relation du Groupe avec sa société mère (CID) est liée à la détention capitalistique. En revanche, la société LISI S.A. apporte assistance à ses filiales dans les domaines comptables, financiers, stratégiques et juridiques.

### b) Rémunérations des membres des organes de direction

(en milliers d'€)	2006	2005
Avantages à court terme (salaires, prime, etc.)	753	747
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	26	15
Autres avantages à long terme	–	–
Avantages liés aux fins de contrat de travail	–	–
Avantages sur capitaux propres	–	–
<b>Rémunération globale</b>	<b>779</b>	<b>762</b>

 [Télécharger](#)

## 7.5 Engagements

Sur une base annuelle, le Groupe établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels LISI S.A. et/ou ses filiales sont parties ou exposées. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, l'exactitude et la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en oeuvre, incluant notamment :

- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées Générales d'actionnaires, réunions du Conseil d'Administration, des Comités rattachés pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs ;
- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties ;

- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférent ;
- l'examen des rapports des contrôleurs fiscaux, et des avis de redressement au titre des exercices antérieurs ;
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurance auprès desquelles le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles ;
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus ;
- la revue de tous les contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

### A) Donnés dans le cadre de l'activité courante

Au-delà des sûretés réelles indiquées à la note (cf. note 4.6 e)) du présent document, les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont les suivants :

(en milliers d'€)	2006
Droit individuel à la formation (DIF)	1 200
Reliquat commandes investissements	8 997
<b>Engagements donnés</b>	<b>10 197</b>
CAP/FLOOR de taux d'intérêts	4 631
SWAP de taux	26 985
<b>Engagements réciproques</b>	<b>31 616</b>

 [Télécharger](#)

### Engagements réciproques :

Les engagements réciproques correspondent à des swaps de taux d'intérêts en couverture d'emprunts à taux variable (cf. note 4.6 Dettes financières) contractés dans le cadre du financement des croissances externes. Au 31 décembre 2006, les caractéristiques des contrats de swaps sont les suivantes :

Notionnel au 31/12/2006	Valeur en milliers d'€	Date de départ	Date de maturité	Taux préteur	Valeur de réalisation (NPV) en milliers d'€
HI-SHEAR Corp.	1 898	25/11/05	31/07/08	Libor 3 mois USD	1
LISI AEROSPACE	2 733	30/12/05	31/12/08	Libor 3 mois USD	–
KNIPPING Verbindungstechnik	1 385	15/12/04	15/12/09	Euribor 3 mois	20
KNIPPING Verbindungstechnik	600	01/08/05	30/06/10	Euribor 3 mois	15
LISI S.A.	25 000	27/07/04	07/05/07	Euribor 3 et 6 mois	(25)
				Total	11

 [Télécharger](#)

**B) Donnés dans le cadre d'opérations non récurrentes**

Les garanties financières données par le Groupe LISI S.A. aux cessionnaires dans le cadre de la cession de GFD et d'Ars Industrie ont expirées courant 2006.

**C) Reçus dans le cadre d'opérations non récurrentes****1. Garanties financières reçues par la société LISI AUTOMOTIVE Former dans le cadre de l'acquisition de la société LISI AUTOMOTIVE Form a.s**

En couverture des garanties de passif, la société LISI AUTOMOTIVE Former a reçu une garantie bancaire à première demande de 5 000 000 CZK, et une garantie complémentaire de 11 000 000 CZK (expiration : 9 juin 2007).

**2. Garanties financières reçues par la société LISI AUTOMOTIVE dans le cadre de l'acquisition du Groupe KNIPPING**

Garantie accordée par les vendeurs à hauteur de la somme de 1 M€ portée en compte séquestre en couverture de la variation du chiffre des fonds de pension et de tout passif révélé post acquisition et non connu au moment de la prise de participation. Cette garantie a été actualisée sur l'exercice 2006 et s'est établie à 0,5 M€ à la date de clôture.

**8. TAUX DES DEVISES EMPLOYÉS PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES**

		2006		2005	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Dollar	(USD)	1,3170	1,2615	1,1797	1,2380
Livre Sterling	(GBP)	0,6715	0,6818	0,6853	0,6830
Yuan Chinois	(RMB)	10,2793	10,0365	9,5204	10,1308
Dollar Canadien	(CAD)	1,5281	1,4258	1,3725	1,4997
Zloty	(PLN)	3,8310	3,8210	–	–
Couronne Tchèque	(CZK)	27,4850	28,2665	29,0000	29,7948

 [Télécharger](#)

## 9. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE

### 1. Cession de HI-SHEAR Automotive (USA)

La société HI-SHEAR Corporation a cédé 100 % des titres de sa filiale HI-SHEAR Automotive qui a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 6,4 M\$ soit 5,1 M€. Cette société exploitait un certain nombre de brevets de tendeur de câble de freinage et d'écrous de moyeu dans le domaine automobile aux USA. Cette cession s'inscrit dans une stratégie de focalisation de HI-SHEAR Corporation sur les activités aéronautiques.

### 2. Acquisition de HUGUENY SAS (France)

LISI AEROSPACE a acquis 100 % des parts de la SAS HUGUENY située à Fleurieux-sur-l'Arbresle près de Lyon. Avec 4,3 M€ de chiffre d'affaires en 2006 et 43 personnes, cette société est spécialisée dans la fabrication d'implants orthopédiques. Les deux anciens dirigeants cessionnaires ont prévu d'accompagner l'intégration de la société dans le Groupe LISI. La proximité des matériaux utilisés, l'exigence qualité et la taille des séries rapprochent cette activité très spécifique de la division LISI AEROSPACE au même titre que le segment « Racing ».

Ces deux mouvements de périmètre ont pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

# COMPTES SOCIAUX

- 91 - Rapport de gestion
- 94 - Compte de résultat
- 95 - Bilan
- 96 - Tableaux de flux de trésorerie
- 97 - Variation des capitaux propres
- 98 - Annexe

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 de la société LISI S.A.

Nos comptes sociaux résumés se présentent ainsi :

En millions d'€	2006	2005	2004
Produits d'exploitation	7,28	6,27	6,47
Résultat d'exploitation	1,49	2,38	1,33
Résultat financier (hors dividendes filiales)	(1,23)	(0,43)	(5,99)
<b>Résultat courant (avant dividendes)</b>	<b>0,26</b>	<b>1,96</b>	<b>(4,67)</b>
Dividendes reçus des filiales	13,50	12,95	11,50
Résultat exceptionnel	2,43	0,44	(0,72)
Impôt sur les sociétés	0,03	0,34	1,37
Résultat net	16,22	15,69	7,49
Capitaux propres contributifs (1)	129,85	111,28	107,65
Endettement financier net (2)	(3,04)	26,30	(0,88)

(1) Normes IFRS,

(2) Hors flux intra-groupe.

LISI S.A. Société mère du groupe, a pour rôle essentiel d'assurer les missions d'intérêt général et de coordination. En particulier, la société LISI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- validation stratégique, démarche de croissance, plans d'actions,
- déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel,
- contrôle financier et audit interne,
- consolidation financière et fiscale,
- optimisation financière et allocation de ressources,
- coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement, ressources humaines et investissements.

### Faits marquants de l'exercice

- Amortissement par anticipation des Obligations 2009-2010 sous forme d'un rachat à 95,38 % du pair des obligations des porteurs qualifiés et sous forme d'un remboursement à 100 % du pair des Obligations des porteurs dits non qualifiés. Les BSAR démembrés depuis l'origine des OBSAR restent en circulation.
- La dette obligataire a été remplacée par une dette structurée auprès des établissements bancaires du groupe sous forme de deux tranches distinctes :
  - un crédit renouvelable utilisable en euros ou en dollars amortissable annuellement pour un montant maximal de 35 M€,
  - un crédit renouvelable utilisable en euros ou en dollars remboursable in fine au 7 août 2013 pour un montant maximal de 35 M€.

La société a procédé à un tirage sur ces lignes à hauteur de 30 M€, au 31 décembre le montant disponible est de 40 M€.

- Augmentations de capital par l'exercice de 286 283 Bons de souscription d'actions remboursables. Ces BSAR ont été convertis et ont donné lieu à l'émission d'actions nouvelles. Ces titres de capitaux, émis au prix unitaire de 47 € ont été libérés en totalité lors de la souscription, en numéraire. Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2006 est de 10 210 783.

### Résultats au 31 décembre 2006

Les commentaires ci-après, portent sur le compte de résultat 2006.

- **Les produits d'exploitation** sont essentiellement composés des prestations facturées aux filiales de la société LISI S.A. au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. **Le chiffre d'affaires** de LISI S.A. pour un montant de 6,5 M€ contre 5,6 M€ en 2005 est en progression de 15 %. Ce chiffre intègre également des transferts de charges pour un montant de 0,7 M€.
- **Les charges d'exploitation** sont en augmentation de 50 % par rapport à 2005 suite à une évolution des autres charges externes, plus particulièrement de conseils externes. Le résultat d'exploitation est donc en baisse pour s'établir à 1,5 M€ contre 2,4 M€ en 2005.
- **Le résultat financier** avant dividendes des filiales s'élève à - 1,2 M€. La divergence de traitement fiscal sur les plus values latentes sur valeurs mobilières de placements nous a fait constater l'impôt latent au 31 décembre 2006 sans prise en compte dans le résultat financier des produits associés qui s'élèvent à 0,3 M€.
- **Les valeurs mobilières de placement** dégagent une plus-value latente après impôts de 2,6 M€ contre 2,4 M€ en 2005 sur la base de leur valeur liquidative au 31 décembre 2006.

- **Les dividendes** encaissés de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE s'élèvent à 13,5 M€ et sont en augmentation de 4,7 % par rapport à l'année précédente.
- **Le résultat exceptionnel** de 2,4 M€ est composé du boni sur rachat d'obligations pour un montant de 2,3 M€, correspondant à la différence entre le pair et 95,38 % de la valeur de la dette obligataire.
- **L'impôt sur les sociétés** bénéficie de 1,3 M€ d'économies générées par l'intégration fiscale, mais reste toutefois en forte hausse.
- **Le résultat net** de la société LISI S.A. s'élève à 16,2 M€ pour l'exercice 2006 contre 15,7 M€ en 2005.
- **Les capitaux propres** sont portés à 130 M€ contre 109 M€ en 2005, après distribution de dividendes pour un

montant de 10,4 M€ au titre de 2005 versés en 2006 et à une augmentation de capital de 14,6 M€ principalement due à la conversion de BSAR. L'augmentation se décompose en : + 0,6 M€ de capital et + 14,0 M€ de prime d'émission.

- **La dette externe** est en recul de près de 27 M€ sur l'exercice 2006 suite à l'amortissement anticipé des obligations et au remboursement du compte courant de notre filiale LISI AUTOMOTIVE. La société présente une trésorerie nette à la clôture de 13 M€.

### Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 16 221 185 € :

En €	
bénéfice de l'exercice, soit la somme de	16 221 185
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	31 516 267
soit un bénéfice distribuable de	47 737 452
que nous vous proposons de répartir ainsi :	
aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 1,30 € par action, soit	13 274 018
à la réserve légale	62 790
au report à nouveau, le solde, soit	34 400 644

Le dividende revenant à chaque action est de 1,30 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 1,30 €.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes, en euros par action :

En €	Valeur nominale de l'action	Dividende	Avoir fiscal
Exercice clos le 31/12/03	2,00	0,80	0,40
Exercice clos le 31/12/04	2,00	0,90	–
Exercice clos le 31/12/05	2,00	1,08	–

Nous vous rappelons que le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

### Perspectives 2007

Les remontées de dividendes de nos différentes filiales et le maintien des redevances groupe devraient permettre à la société LISI S.A. de poursuivre sa politique de soutien à ses filiales tout en distribuant des dividendes aux actionnaires proportionnellement aux performances du groupe.

### Autres informations

- Les dépenses fiscalement réintégrables sont constituées des amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 15 379 €.

- La société LISI est la société mère d'un groupe relevant du régime de l'intégration fiscale depuis l'exercice 2000. A ce titre, elle a bénéficié d'un gain d'impôt sur l'exercice 2006 de 1,3 M€. Conformément aux dispositions de la Convention d'Intégration Fiscale, ce gain est conservé par la société tête de groupe.

- La société LISI a procédé, par l'intermédiaire d'un prestataire de service indépendant dans le cadre de l'animation de marché, à des achats de 125 372 titres LISI pour 6,7 M€ et à des ventes de titres LISI pour 139 957 titres pour un montant de 7,4 M€. Le solde du contrat d'animation au 31 décembre 2006 est de 6 811 titres.

- Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2006 est de 243 296 actions. La société a racheté 2 483 actions dans la période au titre de l'autorisation donnée lors de la dernière Assemblée Générale.

## RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital	19 733 676	19 733 676	19 793 668	19 793 668	20 421 566
Nombre d'actions émises	9 866 838	9 866 838	9 896 834	9 896 834	10 210 783
Nombre d'obligations convertibles en actions			1 066 685	1 066 685	780 402
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 842 314	4 826 638	5 133 638	5 648 417	6 495 402
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	6 793 622	9 015 772	11 995 522	16 116 234	16 623 351
Impôt sur les sociétés	(2 273 016)	(978 873)	(1 366 336)	(336 648)	(28 838)
Participation des salariés					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	8 702 436	9 998 523	7 485 903	15 684 834	16 221 185
Résultat distribué (A)	5 946 310	7 647 159	8 678 813	10 402 657	13 274 018
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,92	1,01	1,35	1,66	1,63
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,88	1,01	0,76	1,58	1,59
Dividendes attribués à chaque action (net)	0,62	0,80	0,90	1,08	1,30
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	9	9	9	9	10
Montant de la masse salariale	909 412	1 060 762	1 328 850	1 210 667	1 539 301
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	348 263	403 226	496 856	526 634	611 748

(A) Déduction faite du dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues.

## COMPTÉ DE RÉSULTAT

(en milliers d'€)	2006	2005	2004
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	<b>6 495</b>	<b>5 648</b>	<b>5 134</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>7 275</b>	<b>6 266</b>	<b>6 468</b>
Charges externes	(2 714)	(1 206)	(2 963)
Impôts et taxes	(192)	(127)	(121)
Frais de personnel	(2 151)	(1 737)	(1 826)
Autres charges	(59)	(58)	(70)
Amortissements, provisions	(665)	(755)	(161)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 494</b>	<b>2 382</b>	<b>1 327</b>
<b>Produits financiers</b>			
- des participations	14 094	13 458	11 839
- autres intérêts et produits assimilés	526	440	125
- différences positives de change	7	127	1
- sur cession des valeurs mobilières de placement	955	1 449	1 546
- reprises provisions	71	-	-
<b>Charges financières</b>			
- autres intérêts et charges assimilées	(3 181)	(2 742)	(2 775)
- différences négatives de change	(60)	-	(227)
- sur cessions de valeurs mobilières de placement	(146)	(137)	
- dotations aux provisions	-	(70)	(5 000)
Résultat financier	12 265	12 526	5 510
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>13 760</b>	<b>14 910</b>	<b>6 837</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
- sur opérations en capital	7	-	-
- boni sur rachat d'obligation	2 293	-	-
- sur opérations de gestion	57	46	4
- reprises provisions	175	1 143	285
<b>Charges exceptionnelles</b>			
- sur opérations en capital	(10)	-	-
- sur opérations de gestion	(8)	-	(6)
- dotations aux provisions	(82)	(750)	(1 000)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2 432</b>	<b>439</b>	<b>(717)</b>
Impôt sur les bénéfices	29	337	1 366
<b>RESULTAT NET</b>	<b>16 221</b>	<b>15 685</b>	<b>7 486</b>

## BILAN

<b>ACTIF</b> (en milliers d'€)	2006	2005	2004
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles	180	68	68
Immobilisations corporelles	1 689	1 466	1 395
Immobilisations financières	160 293	160 253	145 823
Amortissements et dépréciations	(5 782)	(5 896)	(5 923)
<b>Total de l'actif immobilisé net</b>	<b>156 381</b>	<b>155 891</b>	<b>141 364</b>
<b>Actif circulant</b>			
Clients et comptes rattachés	1 424	648	201
Autres créances	4 374	1 598	6 009
Comptes courants filiales	4 487	12 564	57
Dépréciation des créances	–	–	–
Créance d'impôt	–	1 002	–
Valeurs mobilières de placement	37 702	37 602	76 790
Disponibilités	2 011	125	1 224
Provisions pour dépréciations des VMP	–	(70)	–
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>49 997</b>	<b>53 468</b>	<b>84 280</b>
Charges constatées d'avance	22	40	20
Charges à répartir sur frais d'émission d'emprunt	245	570	719
Autres charges à répartir	–	–	109
Ecart de conversion actif	–	–	–
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>267</b>	<b>611</b>	<b>848</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>206 646</b>	<b>209 971</b>	<b>226 493</b>

<b>PASSIF</b>	2006	2005	2004
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	20 422	19 794	19 794
Primes d'émission, de fusion, d'apport	41 908	27 902	27 902
Réserves	19 417	18 499	18 493
Dont réserve légale	1 979	1 979	1 973
Report à nouveau	31 516	27 151	28 350
Résultat de l'exercice	16 221	15 685	7 486
Provisions réglementées	122	72	–
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>129 605</b>	<b>109 103</b>	<b>102 026</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 513</b>	<b>1 726</b>	<b>1 572</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes financières diverses (*)	36 669	64 022	77 135
Comptes courants des filiales	30 455	29 026	36 464
Impôts à payer	2 554	–	5 066
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 906	2 012	2 693
Dettes fiscales et sociales	1 130	698	687
Autres dettes	1 813	3 384	851
<b>Total des dettes</b>	<b>75 528</b>	<b>99 142</b>	<b>122 896</b>
<b>Total des comptes de régularisation</b>			
<b>Total du passif</b>	<b>206 646</b>	<b>209 971</b>	<b>226 493</b>
(*) dont Concours bancaires courants	(445)	(478)	(180)

## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'€)	2006	2005	2004
<b>Opérations d'exploitation</b>			
Capacité d'autofinancement	14 376	16 001	13 360
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie			
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	(223)	(150)	1 937
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation (A)</b>	<b>14 153</b>	<b>15 851</b>	<b>15 297</b>
<b>Opérations d'investissements</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(529)	(86)	(14)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	57	46	3
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(10 000)	
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières	7		
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions filiales			
Encaissements provenant des prêts aux filiales	(49)	5 739	8 801
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissements (B)</b>	<b>(514)</b>	<b>(4 301)</b>	<b>8 790</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	14 633		828
Impact traitement taxe sur plus value à long terme			(423)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(10 403)	(8 679)	(7 647)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	50 226	24	49 319
Remboursements d'emprunts	(75 512)	(13 436)	(15 309)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de financement (C)</b>	<b>(21 055)</b>	<b>(22 091)</b>	<b>26 768</b>
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (D)		(10 169)	
<b>Variation de trésorerie (A+B+C+D) *</b>	<b>(7 416)</b>	<b>(20 710)</b>	<b>50 855</b>
Trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier (E)	20 716	41 426	(9 430)
Trésorerie au 31 décembre (A+B+C+D+E)	13 299	20 716	41 426
Valeurs mobilières de placement	37 702	37 532	76 790
Disponibilités, comptes courants des filiales	6 498	12 689	1 280
Concours bancaires courants, comptes courants des filiales	(30 900)	(29 504)	(36 644)
<b>Trésorerie à la clôture **</b>	<b>13 299</b>	<b>20 716</b>	<b>41 426</b>

\* La variation de trésorerie globale est la somme des flux nets de trésorerie générés par les différents compartiments : exploitation, investissements et financement.

\*\* La trésorerie est la somme algébrique des positions bilantielles actif et passif.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<b>(en milliers d'€)</b>	
<b>Au 01.01.2005</b>	<b>102 026</b>
Résultat de l'exercice	15 685
Amortissements dérogatoires	71
Dividendes versés	(8 679)
<b>Au 31.12.2005</b>	<b>109 103</b>
Résultat de l'exercice	16 221
Dividendes versés	(10 403)
Augmentation de capital	14 633
Amortissements dérogatoires	51
<b>Au 31.12.2006</b>	<b>129 605</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

La société LISI S.A. est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 20 421 566 € représentant 10 210 783 actions de 2 € de nominal. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 536 820 269. Sa Direction Générale est à Belfort et son siège social est situé à PARIS, Tour Gamma "A", 193 rue de Bercy.

Son total de bilan avant répartition s'élève à 206 645 683 € et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 16 221 185 €.

L'exercice a une durée de 12 (douze) mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes sociaux.

### Note 1 : règles et méthodes comptables

Les comptes 2006 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation,
- permanence de méthodes,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon le cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les règles et méthodes comptables appliquées lors de l'établissement des comptes de la société LISI S.A. intègrent l'incidence du règlement comptable CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, ainsi que les règlements comptables CRC 2002-10 et 2005-07 sur la définition des amortissements et des dépréciations.

#### A) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

	Amortissements économiques	Amortissements fiscaux
Constructions	33,33 ans linéaire	20 ans linéaire
Matériel de transport	5 ans linéaire	3 ans dégressif
Matériel de bureau	5 ans linéaire	5 ans linéaire
Mobilier de bureau	10 ans linéaire	10 ans linéaire

L'amortissement par composants n'a pas été appliqué par la société LISI S.A. ; les immobilisations ayant, soit un caractère non décomposable, soit ne présentant pas un caractère de signification nécessitant ce retraitement.

#### B) Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Si ces valeurs sont supérieures à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres, qui est fonction des perspectives de rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre d'impairment tests qui n'ont pas relevés de perte de valeur.

#### C) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

#### D) Actions auto-détenues

Les actions d'autodétention affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions sont enregistrées en valeurs mobilières de placement et dépréciées, le cas échéant, en fonction du prix d'exercice des options correspondantes.

#### E) Créances et prêts

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

#### F) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est probable et peut être raisonnablement estimé. L'évaluation est effectuée à l'aide des avocats et conseils du groupe en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêt des comptes.

#### G) Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminées et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

#### H) Impôts sur les bénéfices

LISI S.A. est la société tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale comprenant LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI COSMETICS et l'ensemble des filiales françaises de ces dernières détenues à plus de 95%.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par LISI S.A.

La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôts générés par les filiales déficitaires au niveau de la société tête de groupe.

Nous informons les lecteurs de ce présent document que les comptes annuels complets comprenant l'annexe intégrale aux comptes sociaux sont disponibles au siège social de la société LISI S.A. Ils sont déposés au BALO avec les rapports des commissaires aux comptes, étant précisé que le présent document de référence est lui, déposé aux greffes.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (DONNÉES SOCIALES EN €)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote-Part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés	Prêts, avances reçus par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donné par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice
<b>Filiales :</b>												
LISI												
AUTOMOTIVE	31 690 000	107 667 487	100%	93 636 481	–	93 636 481	14 613 721	–	–	1 471 266	7 317 854	5 498 215
LISI												
AEROSPACE	2 475 200	38 851 614	100%	30 863 816	–	30 863 816	–	22 254 818	–	80 051 916	8 848 463	8 002 299
LISI												
COSMETICS	3 530 640	10 866 023	100%	25 541 048	(5 000 000)	20 541 048	–	8 200 000	–	44 126 168	(2 713 952)	–

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONCERNANT LA SOCIÉTÉ  
ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 101 - Renseignements généraux sur la Société et son capital
- 109 - Politique en matière de gouvernement d'entreprise

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

### 1. IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

#### 1.1 Dénomination sociale et siège social

LISI S.A. - Tour Gamma « A », 193 rue de Bercy, 75012 PARIS.

Lors de l'Assemblée Générale de la Société en date de 27 avril 2007, il sera proposé de transférer le siège social à BELFORT (90008) – Le Millenium – 18 rue Albert Camus.

#### 1.2 Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

#### 1.3 Constitution et durée

La société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

#### 1.4 Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la société a pour objet :

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;
- la fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines ;
- éventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant ;
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter aux dits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport souscription, achat de titres et droits sociaux... ;
- et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

#### 1.5 Registre du commerce et des sociétés

- R.C.S.: PARIS 536 820 269
- Code NAF : 741 J

#### 1.6 Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la société LISI S.A. (statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur demande au siège de la direction générale à l'adresse suivante : Société LISI S.A., le Millenium, 18 rue Albert Camus, B. P. n° 431, 90008 BELFORT Cedex.

#### 1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

#### 1.8 Clauses statutaires particulières

##### Article 17 – Répartition des bénéfices

- Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.
- Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

##### Article 15-1 à 15-5 – Assemblées Générales

- Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
- L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :
  1. Pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée ;
  2. Pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou supprimer ce délai.

- Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'administrateur le plus ancien présent à cette Assemblée. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
- Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :
  1. A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire ;

2. Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

- Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'Assemblée Générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la société, sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'Assemblée, sa formule de procuration, n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

#### **Article 9 – Déclaration de franchissement de seuil**

- Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.
- Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.

- Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la société.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
- Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.

Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

## 2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL

### 2.1 Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2006 à 20 421 566 €, divisé en 10 210 783 actions de 2 € de nominal de même catégorie.

### 2.2 Evolution du capital au cours des cinq dernières années

Date d'Assemblée Générale	Date de Conseil d'Administration	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale des titres	Total des titres après émission	Capital après opération
Capital au 31/12/2006 : 20 421 566 € divisé en 10 210 783 actions de 2 € de nominal								
10/02/04	22/02/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	30 000 €	675 000 €	15 000	2 €	10 210 783	20 421 566 €
10/02/04	20/12/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	498 926 €	11 225 835 €	249 463	2 €	10 195 783	20 391 566 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	43 640 €	981 900 €	21 820	2 €	9 952 166	19 892 640 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital réservée aux salariés	55 332 €	1 122 686,58 €	27 666	2 €	9 924 500	19 849 000 €
10/02/04	01/03/04	Augmentation de capital réservée aux salariés	59 992 €	768 198 €	29 996	2 €	9 896 834	19 793 668 €
10/05/01	05/07/01	Conversion de capital social en € par prélèvement sur le compte "prime de fusion"	4 691 778,44 €	-	-	2 €	9 866 838	19 733 676 €
28/02/01	05/07/01	Augmentation de capital réservée aux salariés	626 330 FRF	8 999 781,19 FRF	62 633	10 FRF	9 866 838	98 668 380 FRF

### 2.3 Capital autorisé mais non émis

Au 31 décembre 2006, il n'existe plus d'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre de nouveaux titres.

### 2.4 Titres donnant accès au capital

#### 2.4.1 Plans d'options

Depuis le 18 mai 1995, l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options de souscription ou d'achats d'actions. La dernière autorisation valable pour cinq ans et portant sur 500 000 actions, a été donnée le 28 février 2001.

## 2.4.2 Options sur actions

Plans en cours au 31 décembre 2006 :

Date Assemblée Générale Conseil d'Administration	Catégorie A N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Comité de Direction	Dont 10 premiers salariés	Nombre de salariés	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options levées au 01/01/2006	Options levées en 2006	Options annulées	Options restantes au 31/12/2006
<b>Autorisation du 20.05.1999</b>												
15.12.1999	A Plan n° 1	125 000	13 000	43 500	10 500	4	16.12.2003 14.12.2007	22,70 €	61 830	17 570	40 000	5 600
<b>Autorisation du 28.02.2001</b>												
01.03.2001	A Plan n° 2	34 700	–	5 500	6 500	6	02.03.2005 28.02.2009	27,82 €	14 200	290	11 200	9 010
<b>Autorisation du 28.02.2001</b>												
06.12.2001	A Plan n° 3	39 500	10 000	34 500	10 000	6	07.12.2005 05.12.2009	18,81 €	4 500	13 850	5 000	16 150
<b>Autorisation du 28.02.2001</b>												
25.06.2003	A Plan n° 4	163 000	10 000	47 500	12 500	66	26.06.2007 24.06.2011	20,33 €	10 000	NEANT	37 000	116 000

A = achat

Au cours de l'exercice 2006, il n'a pas été consenti d'options d'achats d'actions au personnel et mandataires sociaux du Groupe LISI. Des levées d'achats d'actions ont été réalisées par certains cadres.

## 2.5 Titres de capital potentiel

Dans le cadre de l'émission de l'OBSAR, à chaque obligation émise a été attaché un bon de souscription d'action (BSAR)

permettant de souscrire une action nouvelle. Le Conseil d'Administration du 3 mai 2004, suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2004, a constaté la souscription de l'émission de 1 066 685 BSAR.

Au 31 décembre 2006, 286 283 BSAR ont été convertis. Il reste ainsi 780 402 BSAR à convertir à raison de un BSAR pour une action nouvelle.

## 3. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

### 3.1 Répartition du capital et des droits de vote au cours des deux derniers exercices

#### 3.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

Libellés	2006			2005		
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	58,1	68,6	5 928 724	59,9	73,0	5 928 725
VMC	6,3	7,3	641 675	6,5	7,8	641 675
Autres mandataires sociaux	0,3	0,2	27 029	0,2	0,1	17 178
<b>TOTAL MANDATAIRES</b>	<b>64,7</b>	<b>76,1</b>	<b>6 597 428</b>	<b>66,6</b>	<b>80,9</b>	<b>6 587 578</b>
Dont dirigeants	0,09	0,05	8 840	0,02	0,02	1 990
FFP	5,0	5,8	515 000	5,1	3,3	500 000
FMR Corp et Fidelity	4,9	2,9	499 378	5,0	3,1	495 206
Auto-détenues	2,4	----	243 296	2,9	---	287 108
Salariés	1,0	0,6	103 500	0,9	0,6	93 150
Public	22,0	14,6	2 252 181	19,5	12,1	1 933 792
<b>Total Général</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>10 210 783</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>9 896 834</b>

*Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social*

- La société CID, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2006 : 58,1 % du capital et 68,6 % des droits de vote.
- La société VMC, Route des Forges 90120 MORVILLARS détient au 31 décembre 2006 : 6,3 % du capital et 7,3 % des droits de vote.
- La société FFP, 75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS détient au 31 décembre 2006 : 5,0 % du capital et 5,8 % des droits de vote.
- La société FMR Corp et Fidelity International, agissant pour le compte de fonds communs gérés par ses filiales détient au 31 décembre 2006 : 4,9 % du capital et 2,9 % des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote.

Le pourcentage de capital détenu par le personnel n'est pas significatif (1 % du capital).

#### 3.1.2 Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société LISI S.A., et aucun actionnaire (autre que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus) n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

#### 3.1.3 Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.

### 3.2 Actionnariat de la Société LISI S.A.

Une analyse TPI (« Titre au porteur identifiable ») a été réalisée au 31 mars 2006. Sur le flottant qui représentait environ 25 % du nombre total des actions, elle a permis d'identifier 2 737 actionnaires. A cette date, la répartition était la suivante :

- investisseurs institutionnels français : 28 soit 8,3 % du capital,
- investisseurs institutionnels internationaux : 20 soit 14,2 % du capital,
- actionnaires individuels français et internationaux : 2 689 soit 2,6 % du capital.

### 3.3 Actions auto-détenues par la Société LISI S.A.

A la date du 31 décembre 2006, la société LISI S.A. détenait 243 296 de ses propres actions, soit 2,4 % du capital. Aucune annulation d'action n'a été effectuée.

### 3.4 Programme de rachat d'actions

#### En cours au 31 décembre 2006 :

Le 10 mai 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé la société à racheter en bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 10 novembre 2007.

La société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité

conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Cette autorisation s'applique dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal à 75 € hors frais d'acquisition,
- la société ne pourra vendre tout ou partie des actions ainsi acquises qu'à un prix unitaire au moins égal à 35 € hors frais de cession.

Le montant maximal que la société LSI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 75 €, s'élèvera à 74 226 225 €.

La société LSI S.A. a acquis en 2006 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessous référencé, 127 855 actions propres, soit 1,3 %. Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Prix moyens pondérés en €
Titres détenus au 01/01/2006	287 108	23,82
Titres acquis en 2006	127 855	53,71
Titres vendus en 2006	171 667	46,91
Titres détenus au 31/12/2006	243 296	23,24
<i>dont titres affectés au programme de stock options</i>	<i>146 760</i>	
dont titres disponibles	96 536	

Le nombre d'actions propres auto-détenues par la société LSI S.A. est de 243 296.

Les achats et ventes d'actions ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Pinatton Corporate. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

### 3.5 Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachat d'actions de la société LSI S.A., conformément au nouveau régime applicable depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. La société LSI S.A. propose d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant le capital social à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à

la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 510 539 actions.

La durée du programme de rachat d'actions est fixée à 18 mois.

Le nouveau programme de rachat d'actions prévoit que les actions acquises auront les utilisations suivantes :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 85 € par action et le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 45 € par action.

En cas d'utilisation de produits dérivés, la société LSI S.A. veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre.

## 4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES – DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes versés par action ont été de :

	Dividende brut en €	Avoir fiscal en €	Dividende net en €
2002	0,93	0,31	0,62
2003	1,20	0,40	0,80
2004	–	–	0,90
2005	–	–	1,08
2006 <sup>(1)</sup>	–	–	1,30

(1) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2007. La date de paiement des dividendes a été fixée au 4 mai 2007.

Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

## 5. RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES FILIALES

### 5.1 Activité de la société et relations avec ses filiales

La société LISI S.A. exerce une activité de holding et d'assistance à ses filiales. Elle gère son portefeuille de participations, le financement de ces opérations ou celles de ses filiales, les risques de change, taux et liquidité. Elle octroie éventuellement des prêts à ses filiales et centralise les excédents de trésorerie du groupe, et cela dans le cadre de convention de trésorerie. Ces opérations sont rémunérées aux conditions de marché plus marge.

En France, elle est la société mère du régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit expressément

que les gains d'impôts sont conservés par la société mère, sans indemnisation en cas de sortie du périmètre.

La société LISI S.A. met à disposition de ses filiales un certain nombre de services et compétences relatives à des fonctions centrales qui sont notamment, l'assistance juridique et fiscale, l'assistance financière, le contrôle de gestion, les procédures et l'audit, la gestion des assurances et l'assistance dans le domaine des ressources humaines. Une rémunération normale est servie par les trois divisions à la société LISI S.A. pour l'exécution des prestations sur la base de leur valeur ajoutée.

Les éléments avec les parties liées sont les suivants :

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>ACTIF :</b>		
Provisions sur titres de participation	(5 000)	-
Créances rattachées à des participations	10 213	-
Créances clients et comptes rattachés	1 261	-
Avances de trésorerie aux filiales	4 487	-
Compte courant intégration fiscale	3 630	-
<b>PASSIF :</b>		
Concours de trésorerie des filiales	30 455	-
Compte courant intégration fiscale	1 785	-
Clients créditeurs	28	-
Fournisseurs	1 003	-
Autres dettes	-	-
<b>COMPTE DE RESULTAT :</b>		
Services reçus	312	-
Maintenance informatique	28	-
Dotations aux provisions sur titres de participation	-	-
Intérêts et charges assimilées	847	-
Chiffre d'affaires avec les filiales	6 434	-
Produits des prêts aux filiales	593	-
Produits de participation	13 501	-

Parmi les postes intra-groupe significatifs, figurent :

- A l'actif :
  - les créances rattachées à des participations : la société LISI S.A. a avancé sous forme de prêt moyen terme la somme de 10 M€ à sa filiale LISI AUTOMOTIVE afin de lui permettre de financer partiellement l'acquisition en juillet 2005 du groupe allemand KNIPPING.

Ce prêt a été conclu le 15 juillet 2005 pour une durée de 7 ans, amortissable, avec un différé de 2 ans,

- les avances de trésorerie aux filiales du groupe dans le cadre de la convention de trésorerie groupe,
- les comptes courants d'intégration fiscale constatant les créances d'impôts des sociétés intégrées.

- Au passif :

- les remontées de trésorerie effectuées par les filiales du groupe dans le cadre de la convention de trésorerie groupe,
- les comptes courants d'intégration fiscale constatant les dettes d'impôts des sociétés intégrées.

- Au compte de résultat :

- les facturations de prestations et de management fees de LISI S.A. à ses différentes filiales,
  - les dividendes perçus par LISI S.A. au titre de l'exercice 2006.
- Ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

## 6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous recense le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2006 dans les comptes de la société LISI S.A. et de ses filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale.

Les honoraires relatifs aux prestations de nature fiscale concernant les sociétés françaises ou étrangères, effectuées par le Bureau Francis LEFEBVRE ou d'autres prestataires ne figurent pas dans ce tableau.

(en milliers d'euros)	Salustro Reydel, membre de KPMG		Exco Cap Audit		Auditeurs Etrangers		Sécafi Alpha (1)	
	Montant		Montant		Montant		Montant	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification,								
examen des comptes individuels et consolidés								
- Holding	24	17	18	14				
- Filiales intégrées globalement	74	82	81	132	421	538		
Autres diligences et prestations								
- Holding			37				19	44
- Filiales intégrées globalement			40	8	58	–	63	85
Sous total	98	99	176	154	479	538	82	129
<b>Autres prestations rendus par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal et social					145	124		
Prestations diverses								
Sous total	–	–	–	–	145	124	–	–
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>99</b>	<b>176</b>	<b>154</b>	<b>624</b>	<b>662</b>	<b>82</b>	<b>129</b>

(1) Comité de groupe.

## POLITIQUE EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1. Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2004, Le Conseil d'Administration de LISI S.A. a arrêté les termes d'une Charte de gouvernement d'entreprise qui expose les règles de conduite applicables à tous les membres et participants du présent Conseil. Cette Charte est un document exclusivement interne qui ne peut avoir pour effet de se substituer aux statuts ni aux dispositions relevant du droit des sociétés commerciales.

#### Les missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de LISI S.A. est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

En exerçant ses prérogatives légales, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

D'une manière générale, le Conseil d'Administration remplit 5 missions principales :

1. il arrête la stratégie de l'entreprise,
2. il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation approprié (dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou cumul de ces fonctions),
3. il contrôle la gestion de la société,
4. il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes,
5. il valide les principales acquisitions ou cessions d'actifs présentées par les mandataires sociaux, notamment sur leur concordance avec le plan stratégique ainsi que leur valorisation.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Le Conseil d'Administration veillera que sa composition comme l'organisation de ses travaux sont représentatives de la structure de l'actionnariat de LISI S.A.

Il peut décider de la création de Comités chargés d'étudier les questions qu'il soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

#### La déontologie de l'Administrateur

Chaque administrateur doit se considérer comme le représentant de l'ensemble des actionnaires et se comporter comme tel dans l'exercice de ses fonctions.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2004, le Conseil d'Administration de LISI S.A. a jugé bon de ne pas établir de différenciation entre les administrateurs, qu'ils soient mandataires sociaux ou non, administrateurs d'une société mère ou non, directement ou indirectement lié à la société ou à ses filiales par un lien économique ou non. Le Conseil considère en effet que le choix d'un de ses membres est fondé sur la seule compétence de celui-ci et sur son apport actif à ses travaux.

Avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur s'assurera qu'il a pris connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur. Les statuts de LISI S.A. et la présente charte lui seront remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur entraîne l'adhésion à cette charte.

Chaque membre du Conseil d'Administration consacre à la préparation des séances du Conseil, ainsi que celles des Comités auxquels le cas échéant il siège, le temps nécessaire à l'examen des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'informations dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission.

L'administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil ou des Comités auxquels il appartient. Un calendrier prévisionnel des réunions du Conseil sera établi chaque fin d'année pour l'année suivante.

L'administrateur fera part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec LISI S.A. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

La participation directe ou indirecte d'un membre du Conseil d'Administration à une opération à laquelle LISI S.A. est directement intéressée ou dont il a connaissance en tant que membre du Conseil, doit être portée à la connaissance du Conseil préalablement à son dénouement.

#### Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou, à défaut, par l'un des Vice-Présidents qu'il a désigné.

Sauf cas exceptionnel, la convocation aux réunions se fera par écrit et sera envoyée aux membres du Conseil dans un délai de deux semaines précédant celles-ci. Seront joints à cette convocation les documents relatifs aux sujets figurant à l'ordre

du jour de la réunion qui permettront aux membres du Conseil de porter un jugement fondé sur leurs enjeux.

Les membres du Conseil d'Administration ont le droit de se faire représenter par un de leur collègue au moyen d'un pouvoir écrit. Un membre du Conseil d'Administration ne peut représenter qu'une seule personne au cours d'une même réunion.

Pour la validité des délibérations du Conseil d'Administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Pour une bonne pratique de gouvernement d'entreprise, le Conseil procèdera une fois par an à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. Il vérifiera en particulier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

#### **Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale**

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires. Il répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée Générale envers laquelle il assume les responsabilités légales essentielles.

Les opérations d'importance véritablement stratégique telles que les décisions d'acquisition ou de cession, les investissements de croissance organique ou encore les opérations de restructuration interne présentant un caractère significatif doivent être examinées par le Conseil d'Administration pour approbation.

#### **Les obligations des Administrateurs**

Chaque membre du Conseil d'Administration détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat le nombre minimal d'une action LISI.

Les administrateurs, que ce soit à titre personnel ou par personne interposée, s'abstiendront d'effectuer des opérations sur les titres de la société LISI S.A., y compris les dérivés, dans la mesure où ils disposent de par leurs fonctions d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en bourse.

## **2. Règlement intérieur du Conseil d'Administration**

Lors du Conseil d'Administration du 30 août 2006, le règlement intérieur du Conseil d'Administration a été adopté.

En sus de la Charte de Gouvernement d'entreprise indiquée ci-avant, le règlement intérieur prévoit :

Réunion du Conseil :

Lorsque les installations techniques de la salle de réunion du Conseil le permettront, seront réputés présents pour le calcul du

quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participeront à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence et/ou de conférence téléphonique conformes aux dispositions réglementaires.

Cette dernière disposition ne sera pas applicable pour les décisions suivantes : nomination ou révocation du Président, nomination ou révocation du Directeur Général, nomination ou révocation des Directeurs Généraux Délégués, établissement et arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés et du rapport de gestion.

Les convocations, qui sont transmises soit par le Président, soit par le Secrétaire du Conseil, sont faites par lettre, télex, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

## **3. Le Comité des Rémunérations**

Le Comité des Rémunérations est chargé :

- de fixer les règles de rémunérations globales (salaires fixes et primes variables de toute nature) :

a) des membres de la Direction Générale de la société LISI S.A. (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) ;

b) des Directeurs Généraux des divisions de LISI S.A. ;

et de contrôler l'application annuelle de ces règles.

- De conseiller le Président-Directeur Général de LISI S.A. dans la politique de rémunération des cadres dirigeants de chaque filiale du groupe. A ce titre, le Comité des Rémunérations soumet au Conseil toute proposition destinée à la motivation et à l'intéressement des cadres dirigeants du groupe, en particulier concernant la politique de la société en matière de « stocks options », leurs modalités et leurs conditions d'attribution.

Il présente également ses recommandations en matière de montant et barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des Comités du Conseil.

Le Comité des Rémunérations se compose de 3 membres au moins et de 5 membres au plus dont la majorité ne peut être constituée de mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Messieurs Eric ANDRE, Gilles KOHLER et Thierry PEUGEOT.

Les membres mandataires sociaux ne prennent pas part au vote lorsque le Comité délibère sur leurs propres rémunérations ou sur des systèmes d'intéressement dont ils pourraient bénéficier le cas échéant.

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an. Ses travaux font l'objet d'un compte-rendu écrit qui permet au Conseil d'être pleinement informé, facilitant ainsi les délibérations de celui-ci.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2006 et tous ses membres étaient présents. Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les points suivants :

- La possibilité de mettre en place une attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux et au personnel du groupe,
- les rémunérations fixes pour les membres de la Direction Générale de la société LISI S.A. et les Directeurs Généraux des divisions du groupe ainsi que les règles de calcul de la part variable attribuée à ceux-ci appelée Bonus sur Objectifs.

#### 4. Le Comité d'audit

Le Comité d'Audit a pour missions principales :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise.
- de vérifier que les procédures interne de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci. A ce titre, le Comité d'Audit analyse et suit la gestion des risques pour le Groupe. Il émet un avis sur le processus de contrôle des comptes, évalue l'indépendance des commissaires aux comptes et prend connaissance des observations des auditeurs sur les états financiers.
- de prendre en compte l'analyse générale du risque du Groupe, de suivre les plans d'actions mis en place et leur état d'avancement. A ce titre, les comptes rendus des audits internes sont présentés au Comité d'Audit ainsi que les suivis et actions correctives.

Le Comité d'Audit a tous pouvoirs pour émettre au Conseil d'Administration les recommandations d'amélioration du contrôle interne du Groupe.

Le Comité d'Audit pilote la procédure de sélection des commissaires aux comptes et soumet au Conseil le résultat de cette sélection. Lors de l'échéance de leur mandat, la sélection ou le renouvellement des commissaires aux comptes doivent être précédés, sur décision du Conseil, d'un appel d'offres supervisé par le Comité d'Audit. Le Comité se fait communiquer les honoraires versés par la société et son groupe au cabinet et au réseau des commissaires et s'assure que leur montant et la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

Le Comité d'Audit se compose de 3 membres au moins et de 5 membres au plus dont la majorité ne peut être constituée de mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Messieurs Christophe VIELLARD , Pascal LEBARD et Emmanuel VIELLARD.

Il se réunit préalablement aux séances du Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels.

Les commissaires aux comptes sont convoqués afin de participer à cette réunion préparatoire.

L'examen des comptes par le Comité d'Audit doit être accompagné d'une note des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats, mais aussi des options comptables retenues ainsi que d'une note de la société décrivant son exposition aux risques et ses engagements hors bilan significatifs.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2006 et tous ses membres étaient présents. Il a entendu les commissaires aux comptes sur la réalisation de leur mission et a reçu une information de la Direction Générale de la société sur les procédures internes. Les informations relatives au périmètre de consolidation, aux risques hors bilan décrits en annexe aux comptes consolidés ont été transmises au Comité d'Audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration et a émis différentes préconisations.

#### 5. Membres indépendants et membres liés à la société

Sont qualifiés d'administrateurs indépendants, les personnes qui ne sont pas liées directement ou indirectement aux actionnaires de référence que sont les sociétés CIKO, FFP et VIELLARD MIGEON & CIE.

#### 6. Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration du Groupe est composé de 9 membres, dont trois sont indépendants.

	Administrateur indépendant	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
<b>Conseil d'Administration</b>			
Président du Conseil d'Administration	Gilles KOHLER	1985	AGO 2009 [3]
Membre du Conseil d'Administration	Emmanuel VIELLARD	2000	AGO 2007 [1]
Membre du Conseil d'Administration	Eric ANDRE	X	AGO 2008 [2]
Membre du Conseil d'Administration	Roland BURRUS	X	AGO 2009 [3]
Membre du Conseil d'Administration	Christian PEUGEOT	2003	AGO 2007 [1]
Membre du Conseil d'Administration	Pascal LEBARD	X	AGO 2011 [4]
Membre du Conseil d'Administration	Compagnie Industrielle de Delle représentée par Thierry PEUGOT	1977	AGO 2007 [1]
Membre du Conseil d'Administration	Société Civile CIKO représentée par Jean Philippe KOHLER	2002	AGO 2009 [3]
Membre du Conseil d'Administration	VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Christophe VIELLARD	2000	AGO 2009 [3]
Secrétaire du Conseil d'Administration	Maître Olivier PERRET (membre du Cabinet Bernard Roy)		
<b>Comité d'Audit</b>			
Membre du Comité d'Audit	Emmanuel VIELLARD		
Membre du Comité d'Audit	Christophe VIELLARD		
Membre du Comité d'Audit	Pascal LEBARD		
<b>Comité des Rémunérations</b>			
Membre du Comité des Rémunérations	Gilles KOHLER		
Membre du Comité des Rémunérations	Thierry PEUGEOT		
Membre du Comité des Rémunérations	Eric ANDRE		

[1] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

[2] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

[3] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

[4] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

## 7. Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

### 7.1 Les membres du Conseil d'Administration

Mandats exercés dans d'autres sociétés:

**Gilles KOHLER**, 53 ans, Président Directeur Général de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité des Rémunérations.

Gilles KOHLER a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS,
- Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA),
- Administrateur de HI-SHEAR AUTOMOTIVE (USA),
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
- Membre du comité de direction de LISI COSMETICS SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,

- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,

- Membre du comité de direction de EUROFAST SAS.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Administrateur de Société Immeubles de Franche-Comté,
- Président de Franche Comté Entreprendre.

**Emmanuel VIELLARD**, 43 ans, Vice-Président - Directeur Général Délégué de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Emmanuel VIELLARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS,
- Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA),
- Administrateur de BLANC AERO Industries SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,

- Membre du comité de direction de LISI COSMETICS SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
- Membre du comité de direction de EUROFAST SAS.
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Juge au Tribunal de Commerce de Belfort,
- Président du comité de direction de Financière VIELLARD SAS,
- Directeur Général de VIELLARD MIGEON & Cie,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Président de RAPALA-VMC OYJ (Finlande),
- Administrateur de FSH WELDING GROUP.

**Eric ANDRE**, 58 ans, Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité des Rémunérations.

Eric ANDRE a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Membre du Directoire de NATEXIS France,
- Administrateur de R. DI GIOIA Cie.

**Roland BURRUS**, 70 ans, Administrateur de LISI.

Il a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du Syndicat des producteurs forestiers privés de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort,
- Président de l'Union Régionale des producteurs forestiers privés de Franche-Comté,
- Associé-Gérant du Groupement Forestier de Saint-André,
- Associé-Gérant de CLARTUS,
- Associé-Gérant de LA BRUNELLIERE SARL,
- Administrateur de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France,
- Administrateur du Mouvement Européen Paris Ouest,
- Administrateur de l'Association Futaie Irrégulière,
- Administrateur du Comité National pour le développement du bois,
- Administrateur de LUCAY, Terroir Préservé.

**Christian PEUGEOT**, 53 ans, Administrateur de LISI.

Il a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du Conseil d'Administration de La Française de Participations Financières,

- Vice-Président du Football Club de Sochaux-Montbéliard,
- Administrateur des Ets PEUGEOT Frères,
- Administrateur de la Société Foncière Financière et de Participation,
- Administrateur de SEB,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Directeur de la Communication des Automobiles PEUGEOT.

**Pascal LEBARD**, 44 ans, Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Pascal LEBARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Administrateur – Directeur Général Délégué de Sequana Capital,
- Président de Greysac SAS,
- Président de Permal Group SAS,
- Administrateur du Club Méditerranée,
- Administrateur de Permal Group Ltd,
- Administrateur de Société Générale de Surveillance (Genève),
- Administrateur de Exint SA,
- Membre du Conseil de Surveillance de ARJOWIGGINS SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de ANTALIS International SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de Antonin Rodet SAS
- Gérant de Ibéria SARL.

**Thierry PEUGEOT**, 49 ans, Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité des Rémunérations.

Thierry PEUGEOT a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA,
- Vice Président des Ets PEUGEOT Frères,
- Administrateur de la Société Foncière Financière et de Participation,
- Administrateur de la Française de Participations Financières,
- Administrateur de Société Anonyme de Participations,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Administrateur des Immeubles et Participations de l'Est,
- Administrateur de FAURECIA,
- Administrateur de Air Liquide.

**Jean-Philippe KOHLER**, 46 ans, Administrateur de LISI.

Il a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,

- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
- Membre du comité de direction de LISI COSMETICS SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
- Membre du comité de direction de EUROFAST SAS,

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Directeur Général de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Gérant de la Société Civile CIKO.

**Christophe VIELLARD**, 65 ans, Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Christophe VIELLARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Vice-Président de VIELLARD MIGEON & Cie,
- Membre du comité de direction de Financière VIELLARD SAS,
- Membre du comité de direction de REBOUD ROCHE SAS,
- Membre du comité de direction de FSH Industries,
- Membre du comité de direction de SELECTARC Industries,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Administrateur de RAPALA-VMC OYJ (Finlande),
- Administrateur de FSH WELDING GROUP,
- Gérant du Groupement Forestier des Lomonts,
- Membre du directoire de l'Agence Régionale de Développement de Franche-Comté.

## 7.2 Liens familiaux

Le seul lien direct de parenté existant entre les personnes énumérées ci-dessus est le suivant :

Gilles KOHLER et Jean-Philippe KOHLER sont frères.

## 7.3 Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre la société LISI S.A. et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations. Le Règlement intérieur du Conseil prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « Les membres du Conseil d'Administration ont pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil d'Administration délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, le membre concerné est invité à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil. »

## 7.4 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration,
  - Aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

## 8. Intérêts des dirigeants

### 8.1 Rémunérations et avantages en nature

Rémunérations versées aux mandataires sociaux et actions LISI détenues au 31 décembre 2006.

En milliers d'€		Rémunérations versées par LISI S.A. (a) en 2006	Rémunérations versées par LISI S.A. (a) en 2005	Nombre d'actions LISI détenues en nominatif par les mandataires	
Mandataire social	Mandat			Personnes physiques	Personnes morales
Gilles KOHLER	Président Directeur Général	294,6	271,6	6 515	
Emmanuel VIELLARD	Vice-Président	259,2	253,6	2 325	
Christian PEUGEOT	Administrateur	2,5	5,0	1	
Roland BURRUS	Administrateur	2,5	6,2	20	
Christophe VIELLARD	Représentant permanent de VMC	3,7	8,7		634 230
Jean-Philippe KOHLER	Représentant permanent de S.C. CIKO	198,6	222,0	3 000	15 153
Thierry PEUGEOT	Représentant permanent de CID	3,7	8,7	25	5 928 724
Eric ANDRE	Administrateur	3,7	8,7	5	
Pascal LEBARD	Administrateur	3,7	3,7	10	
<b>TOTAL</b>		<b>772,2</b>	<b>788,2</b>	<b>11 901</b>	<b>6 578 107</b>

(a) Les rémunérations versées par LISI S.A. comprennent les rémunérations brutes totales, les primes, avantages de toutes natures et jetons de présence versés durant l'exercice à chaque mandataire social au titre d'un contrat de travail ou de leur mandat social.

### Jetons de présence

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent. Pour l'exercice 2006, ils se sont élevés à 58 750 € et le taux de participation a été de 97,9 %.

### 8.2 Options sur actions

Au cours de l'exercice 2006, il n'a pas été consenti d'options d'achats d'actions aux mandataires sociaux.

Options levées dans l'exercice par chaque mandataire social (information nominative) :

Mandataire	Nombre d'options exercées	Prix
Gilles KOHLER	6 500	22,70 €
Emmanuel VIELLARD	600	18,81 €

### 8.3 Intéressement du personnel

#### 8.3.1 Participation et Contrat d'intéressement

##### Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des trois derniers exercices sont les suivantes (en millions d'€) :

2004	2005	2006
3,9	2,6	3,1

##### Intéressement

La plupart des sociétés du groupe ont un système d'intéressement qui permet d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. Les modalités de calcul reposent sur des critères propres à chaque entité.

#### 8.3.2 Plan d'épargne groupe (PEG)

Le groupe LISI a créé pour les sociétés françaises en 2001, un plan d'épargne groupe « LISI en action ». Ce plan a permis pour les années 2001, 2004 et 2006 de participer à des augmentations de capital réservées aux salariés pour des montants respectifs de 1,47 M€, 0,8 M€ et 1,18 M€.

En 2002, 2003 et 2005, le PEG fut reconduit sous forme de rachat d'actions.

Les versements volontaires des salariés ainsi que l'intéressement sont abondés par l'entreprise selon un barème.

Les avantages consentis aux salariés au titre du plan d'épargne Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à l'IFRS 2.

Au 31 décembre 2006, le PEG « LISI en action » composé exclusivement d'actions LISI détient 103 500 titres et compte 1 107 adhérents.

#### 8.3.3 Actionnariat des salariés

Il n'existe aujourd'hui plus d'autorisation d'augmentation de capital.

Le pourcentage de capital détenu par les salariés du groupe est de 1 % au 31 décembre 2006.

#### 8.3.4 Options sur actions

La société LISI S.A. a ouvert depuis 1995 des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions LISI au bénéfice des membres du personnel de LISI S.A. ou de ses filiales, ainsi qu'au bénéfice des mandataires sociaux. Sur les plans en cours au 31 décembre 2006, les options sont exerçables quatre ans après la date d'attribution pendant un délai de quatre à cinq ans selon les plans. Les options attribuées sont annulées en cas de démission ou de licenciement ou lorsque le délai d'exercice est expiré.

Exercice d'options durant l'exercice 2006 concernant les 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé (information globale) :

Nombre d'options exercées	Prix
8 950	18,81 €
290	27,82 €

# FACTEURS DE RISQUES

117 - Risques de l'émetteur et politique  
de gestion des risques

## FACTEURS DE RISQUES

Bien avant l'apparition du concept de « développement durable » et comme de nombreuses entreprises industrielles, le Groupe LISI s'est engagé dès le milieu des années 90 dans une politique d'identification et de maîtrise des risques dans deux grandes directions : les activités de fabrication et le domaine HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement).

Le Groupe LISI a rapidement orienté son approche vers une Gestion des Risques de toute nature : industriels, commerciaux, financiers ou stratégiques et a voulu gérer celle-ci d'une manière approfondie et identique dans tous les pays où le groupe est implanté.

Débutée en 2005, cette nouvelle politique s'est traduite par un renforcement des compétences et des moyens et s'est déployée sur les exercices 2005 et 2006. Elle comprend trois chapitres principaux : la cartographie des risques, l'activité HSE et la gestion de crise, pour lesquels des reportings qualitatifs et quantitatifs sont établis périodiquement. Les plans d'actions qui en découlent sont ainsi fixés pour les années suivantes.

## HYGIÈNE, PROPRETÉ ET EMBELLISSEMENT DES SITES

Les règles mises en place en 2005 ont été appliquées en 2006 à partir de chartes définies dans les divisions et soutenus par un montant alloué d'investissements sur des points ciblés comme par exemple l'amélioration de l'éclairage des ateliers. Un des moments forts de l'année, a consisté, après l'expérience pilote de Villefranche de Rouergue, d'étendre l'interdiction de fumer à l'ensemble des usines françaises alors que la mesure était déjà en place dans les usines anglaises et américaines. Des actions d'aide à l'arrêt du tabac ont été proposées pour accompagner les cas difficiles.

### Sécurité et accidents du travail

En collaboration étroite avec le groupe VERITAS sur la base d'un programme d'accompagnement pluriannuel, le programme de mise en conformité des machines arrive dans une phase d'aboutissement. Le zonage ATEX a été mis en conformité dans tous les principaux sites, avec cette année, le site de Saint Saturnin du Limet qui a résolu le problème lié aux zones des gaines d'aspiration de l'atelier de polissage récemment rénové.

Ce plan d'actions est en perpétuel mouvement avec l'appui de nos assureurs qui effectuent des audits réguliers de nos différents sites. Ces visites techniques débouchent par des recommandations très détaillées. Nous pouvons citer à titre

d'exemple la mise en place des RIA (Robinetts d'Incendie Armés) dans le site de Delle, la détection d'incendie dans le site de Villefranche de Rouergue, ainsi que l'installation de sprinklers dans le site de Saint-Saturnin du Limet.

Concernant les accidents de travail, le Groupe a réalisé en 2006 un effort conséquent qui s'est traduit par une baisse significative dans les trois divisions du nombre d'accidents, de leur fréquence et gravité. Par exemple, la division AUTOMOTIVE a baissé de plus de 40 % l'ensemble de ses indicateurs. Une politique de port des EPI adaptée à chaque poste de travail a été élaborée dans la division AEROSPACE. L'objectif étant d'atteindre le « ZERO ACCIDENT » pour l'ensemble du Groupe.

### Environnement

L'exercice 2006 restera l'année où le Groupe s'est engagé dans la certification ciblée à l'ISO 14001 en partenariat avec l'ADEME pour la France. Les audits de certification des sites de Grandvillars et de Lure ont eu lieu, celui de Thiant sera réalisé en mars 2007. A ce jour, sont déjà certifiés cinq sites en Allemagne dont ceux de KNIPPING et de KKP. Par ailleurs, des actions ponctuelles ont été menées, comme par exemple la mise en cascade des eaux de rinçage de la décaperie à Grandvillars, permettant ainsi d'économiser 1 100 fois la consommation annuelle d'un foyer, ou encore le recyclage des déchets d'injection plastique chez KKP, l'élimination totale des solvants chlorés à Saint-Ouen l'Aumône et l'élimination des derniers transformateurs à Pyralène.

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Sur la base du référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organisation), chaque division du groupe LISI a dressé la liste des risques matériels, opérationnels, commerciaux et financiers auxquels elle est confrontée. Cette cartographie dimensionnée par une échelle de gravité et de probabilité des risques encourus débouche sur :

- une représentation synthétique,
- des plans d'actions précis visant à réduire les effets de nuisance de ceux-ci s'ils devaient se produire.

Deux exemples pour illustrer cette analyse exhaustive : la mise en place d'un plan détaillé de protection des installations et des actifs stratégiques de l'usine aéronautique de Villefranche de Rouergue en cas d'inondation consécutive à une forte montée des eaux de l'Aveyron ; la constitution de stocks de sécurité de produits fabriqués sur une presse d'emboutissage à Puiseux, machine unique dans le Groupe. Dans ce cas précis, LISI AUTOMOTIVE a augmenté ses stocks d'un niveau correspondant à un arrêt moyen de production consécutif à

une panne grave qui surviendrait sur ce matériel indispensable à l'assemblage de certains véhicules de nos clients.

### Gestion de Crise

Malgré ce travail rigoureux d'identification et d'analyse des risques de tous ordres, il n'est en théorie pas exclu que survienne un événement particulièrement grave susceptible de mettre en cause l'image du Groupe LISI et de ses filiales.

Pour prendre en compte cet aspect qui relève plus particulièrement de la communication « corporate », nous avons élaboré avec l'aide d'un cabinet spécialisé un Guide de Gestion et de Communication de Crise destiné à toutes les personnes du Groupe. Cet outil présenté sous forme de « kit » détaille chronologiquement et d'une façon exhaustive les différentes mesures à engager en cas de survenance d'un tel événement : règles d'or de maîtrise des messages, trame d'un communiqué, attitudes face aux médias, informations tant internes qu'à destination des pouvoirs publics et, bien entendu, leçons à en tirer et plan d'actions à mettre en œuvre.

Là encore, le site de Villefranche de Rouergue qui a fait, la triste expérience en décembre 2003 d'un débordement exceptionnel de l'Aveyron avec pour conséquence l'interruption durant plusieurs jours consécutifs d'une majeure partie de la production, est pilote sur ce sujet.

Un certain nombre d'exercices partiels d'évacuation, de déploiement de barrières amovibles anti-inondation, de sécurisation des équipements ont eu lieu en 2006.

## EXPOSITION AUX RISQUES

Dans une approche d'analyse des risques généraux et spécifiques auxquels le Groupe est confronté, il a été retenu les éléments principaux suivants :

- les risques stratégiques,
- les risques généraux couverts par les différentes polices d'assurance,
- les risques environnementaux,
- les risques juridiques,
- les risques informatiques,
- les risques de marché (cf note 4.6-f)
- les autres risques.

### 1. Les risques stratégiques

Ceux-ci sont identifiés comme étant les risques majeurs susceptibles de compromettre durablement la réalisation du

plan stratégique. Tous les risques identifiés classés en catégorie d'occurrence « FORTE » font l'objet d'un plan d'actions correctives et sont traités en priorité par la direction des différentes divisions.

### 2. Les risques généraux couverts par les différentes polices d'assurance

Le Groupe bénéficie de couverture d'assurances groupe destinée à se protéger en cas de sinistre majeur. La limitation contractuelle d'indemnité est de 100 M€.

#### a) Assurance dommages aux biens :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, cette police couvre les installations en propre ou confiées ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. La franchise s'entend par sinistre et s'élève à 100 K€ et ce pour une garantie d'un montant maximal de 668 M€ pour les bâtiments et le matériel et de 142 M€ pour les marchandises. Des visites de sites sont périodiquement organisées par les assureurs afin de mettre en place des programmes de prévention coordonnés avec les PASE (Plan d'Action Sécurité Environnement) des sites (cf. § Sécurité et accidents du travail). En 2006, la police a été étendue à quelques machines critiques de la division AUTOMOTIVE, afin de couvrir le risque des pertes d'exploitation après bris de machines.

#### b) Assurance responsabilité civile :

Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient survenir au cours de l'exploitation, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 15,2 M€ par sinistre et par an pour la première ligne. Le Groupe est également souscripteur d'un contrat d'Excess dont le montant est de 7,6 M€ en complément de la première ligne. Une assurance aéronautique couvre les risques spécifiques pour un montant de 305 M€ par année (les arrêts de vols étant couverts à hauteur de 125 M\$ par sinistre et par an et les produits spatiaux à hauteur de 125 M\$ par sinistre et 250 M\$ par année).

#### c) Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux :

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble de ses filiales à hauteur de 7,7 M€ par année.

### 3. Les risques environnementaux

Au 31 décembre 2006, le montant des provisions pour risques environnementaux inscrites au bilan s'élève à 9 M€ contre 9,4 M€ au 31 décembre 2005 et 7 M€ au 31 décembre 2004.

En particulier, un montant de 4,6 M€ concerne l'évaluation du coût de décontamination d'une pollution ancienne (avant 1975) au TCE (solvant) sur le site de Torrance (Californie – USA). Le traitement en cours consiste à pomper et à filtrer les eaux souterraines en aval du site. Ce traitement a déjà permis de traiter plus de 15 tonnes de TCE dans les pollutions peu profondes et plus de 7 tonnes dans les couches les plus

éloignées de la surface. Le montant estimé au 31 décembre 2006 permet de couvrir plus de 10 ans de traitement selon les techniques préconisées par nos conseils.

En France, le Groupe exploite un certain nombre de sites industriels très anciens pour lesquels les études de sols ont été réalisées conformément au planning national. Ainsi, au sein du pôle AUTOMOTIVE, un recensement exhaustif des coûts d'étude a été réalisé et a conduit à compléter la provision sur 2006, portant ainsi la provision environnementale à 1,7 M€.

#### 4. Les risques juridiques

Le Groupe est engagé dans un nombre restreint de litiges juridiques avec des tiers (non clients). Tous ces litiges ont été revus avec nos commissaires aux comptes et les plus significatifs appréciés au niveau du Comité d'Audit. Le montant des provisions pour litiges constituées à ce titre s'élève à 2 M€. D'une manière générale, toutes les positions juridiques sont déterminées et revues par des professionnels spécialistes internes ou externes, et ce en coopération avec les auditeurs externes.

#### 5. Les risques informatiques

Le Groupe a identifié pour chacune de ses divisions un plan d'action de sauvegarde informatique susceptible d'être mis en œuvre en cas de défaillance grave. De plus, le Groupe a couvert les risques d'interruptions, de dysfonctionnements, ou d'utilisation forcée de son système d'exploitation informatique par une couverture d'assurance spécifique.

#### 6. Les autres risques

##### a) Risques liés aux matières premières

Le Groupe utilise des matières premières spécifiques qui ont subi récemment des variations significatives dans un temps limité. Par le passé, les approvisionnements étaient couverts à prix fixes pour des durées comprises entre 3 mois et 3 ans sans engagement de volume. L'actualité récente montre une tension réelle sur les prix et sur la disponibilité de la plupart des matières premières utilisées par le Groupe. Pour l'exercice 2007 à venir, seule la division aéronautique a pu trouver des accords d'approvisionnement pour l'exercice 2007 dans son intégralité, mais intégrant des clauses de surcharge. Les autres divisions sont couvertes pour 3 mois environ.

##### b) Risques énergétiques

Le Groupe a dû faire face à une hausse brutale des coûts énergétiques dans la plupart des sites d'exploitation. Il a été souscrit un contrat triennal de fourniture avec EDF pour les sites français. Après la forte hausse subie en 2006, le Groupe va bénéficier du contrat TRTAM qui devrait faire baisser significativement la facture d'électricité en France, et ce jusqu'en novembre 2008. A l'étranger, le Groupe évalue ses capacités de couverture en fonction des caractéristiques locales de marché.

##### c) Risques commerciaux

Pour mémoire, le Groupe fabrique plusieurs milliers de références différentes à partir de nombreuses matières premières (aciers, alliages, aluminium, matières plastiques diverses, titanes, etc.) et par le biais de technologies variées (forge à froid, forge à chaud, usinage, découpage-emboutissage, injection plastique, traitements thermiques et traitements de surface).

Le risque commercial est de la sorte réparti sur un nombre considérable de produits fabriqués dans les 35 sites mondiaux du Groupe. Ainsi, le premier produit de la société en 2005, un système de rattrapage de jeu de frein de parking, a représenté un peu plus de 1 % du chiffre d'affaires total consolidé.

Les principales familles de produits sont élaborées en co-développement avec les clients, le chiffre d'affaires des produits brevetés restant secondaire dans le total des ventes consolidées.

##### d) Risques liés aux clients

Sur la base des chiffres 2006, seuls 3 clients dépassent 5 % des ventes consolidées du Groupe. Les 10 premiers clients représentent 44 % du total des ventes ; dans cette liste figurent des comptes des 3 divisions, AEROSPACE, AUTOMOTIVE et COSMETICS. Le montant de 80 % des ventes est atteint avec le 77<sup>ème</sup> client.

Les chiffres d'affaires des trois premiers clients évoluent comme suit :

	2004	2005	2006
CLIENT A	13,75 %	11,9 %	9,5 %
CLIENT B	7,9 %	10,9 %	12,25 %
CLIENT C	12,5 %	7,2 %	5,7 %

##### e) Risques liés aux produits

Comme il est décrit au paragraphe 2b), le Groupe LISI est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'utilisation des produits après livraison. La responsabilité du Groupe LISI se limite souvent au respect du cahier des charges ou des spécifications définies par le client qui ne peut pas être étendue à la maîtrise de l'application.

##### f) Risques liés aux fournisseurs

D'une manière générale et compte-tenu du caractère de ses productions, la société ne dépend d'aucun fournisseur ni d'aucun sous-traitant stratégique exclusif. Les principaux fournisseurs sont ceux chez qui le Groupe approvisionne ses matières premières.

La sous-traitance, essentiellement d'ordre technique, concerne en premier lieu des opérations spécifiques de traitement thermique et de finition (traitement de surface et assemblage), sachant que le Groupe est la plupart du temps intégré. Pour l'exercice 2006, l'ensemble des multiples opérations sous-traitées par les sites du Groupe représentait environ 6,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

# DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

121 - Rapport du Président du Conseil  
d'Administration sur le contrôle  
interne

125 - Rapport des commissaires aux  
comptes

128 - Projet de résolutions de  
l'Assemblée Générale Mixte

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LOI DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE (ART. L 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

### RAPPEL DU CONTEXTE LSF ET DES OBJECTIFS DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DU GROUPE LISI

Selon l'article L 225-37 du Code de Commerce sur la Sécurité Financière, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place.

Dans ce contexte, ce rapport sera essentiellement consacré à la description factuelle des procédures en vigueur, du bilan des réalisations de l'année ainsi que des perspectives futures.

## 1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1.1 Organisation

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par le Président par tout moyen et même verbalement.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Toutefois, les délibérations doivent être prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, pour ce qui concerne les questions suivantes :

- calcul des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions,
- propositions à faire à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'affectation des résultats de l'exercice écoulé,
- texte des résolutions à soumettre à une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,
- remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

### 1.2 Modalités de fonctionnement

Le Conseil se réunit à l'invitation du Président au minimum 4 fois par exercice et pour chaque décision importante. Les travaux animés par le Président font l'objet d'une démarche participative de chacun des membres et les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Les débats sont consignés dans un procès-verbal soumis à l'approbation des membres dans le mois qui suit la séance et signé à la séance suivante. Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les résolutions légales.

### 1.3 Préparation des travaux

- Avant chaque Conseil, les participants reçoivent un dossier dûment documenté afin de préparer la séance dans les meilleures conditions.
- Les séances nécessitant l'approbation des comptes annuels et semestriels font l'objet d'un exposé du Comité d'audit qui s'est réuni préalablement.
- Les séances qui traitent des sujets de rémunération font l'objet d'un exposé du Comité de rémunérations qui s'est réuni préalablement.

### 1.4 Processus de prise de décision

Toute décision significative est soumise à la ratification du Conseil selon les modalités de fonctionnement décrites au paragraphe 1.2. Par décision significative est entendu : approbation des comptes, acquisition, cession, éléments prévisionnels, rémunération des mandataires sociaux, nomination des membres des organes de direction, ou tout autre élément susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes.

## 2. LIMITATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général également Président du Conseil est assisté du Directeur Général Délégué dans la gestion du Groupe au quotidien. Leur pouvoir est limité par le privilège du Conseil d'Administration de statuer sur toutes les décisions structurantes pour le Groupe telles que décrites au paragraphe 1.

Le Conseil d'Administration comprend 3 administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton. Il existe également deux comités spécifiques : le Comité des rémunérations ainsi que le Comité d'audit chargé chacun de superviser les travaux réalisés par la Direction Générale dans ces deux domaines. Chaque comité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration (les principes d'organisation sont décrits au paragraphe 3.2).

Les principes et règles de rémunération des mandataires sociaux, exposés et validés par le Comité des rémunérations chaque année, sont exposés au chapitre relatif à la politique de gouvernement d'entreprise.

## 3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

### 3.1 Principes généraux

- Rappel des objectifs de la Direction Générale : selon une note interne en date du 21 août 2003 (réf : EV/VC14203), la Direction Générale a clairement affiché ses objectifs. Le référentiel choisi à ce jour est le COSO dont la méthodologie permettra une convergence progressive de ces objectifs avec une réalité connue de tous les acteurs du Groupe.
- Afin de s'assurer du respect de ces objectifs, le Groupe a mis en place un processus de prévention et de détection :
  - au niveau du Groupe, grâce aux interventions coordonnées du responsable de l'audit interne et des auditeurs externes (lors de la revue des dispositifs de contrôle interne au moins 1 fois par an dans toutes les divisions),
  - au niveau de chaque division, grâce à la politique de déploiement des contrôleurs locaux.
 Il faut noter que ce dispositif de prévention n'est pas exhaustif et un risque résiduel peut subsister.
- Ce dispositif est fondé sur une organisation décentralisée au

niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion. Le Groupe a formalisé un certain nombre de procédures synthétisées dans un manuel de contrôle interne Groupe.

Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables Groupe. Enfin, le Groupe a déployé un système de reporting et d'information unifiée dans chaque division selon une procédure identique.

- Les spécificités liées à l'activité du Groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus des processus opérationnels dans les domaines suivants :
  - qualité,
  - hygiène et sécurité,
  - environnement,
  - personnel, paie
  - comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie,
  - achats, gestion des flux d'activité et de production, stocks.
- Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du Groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

### 3.2 Principes d'organisation et environnement général de contrôle interne

- Comités de décision : le Conseil d'Administration du Groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du Groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes sont organisées de telle façon que des instances de direction puissent exécuter les décisions du Groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.
- Organes de contrôle général :
  - Le Comité d'audit prend connaissance en présence des auditeurs externes ainsi que du responsable de l'audit interne de l'environnement général de gestion et de suivi des risques.
  - Compte tenu de la taille du Groupe, la cellule d'audit interne s'est renforcée en 2006. Elle comprend le responsable de l'audit interne Groupe assisté d'un auditeur. En fonction de l'importance et de la nature de la mission à exécuter, des partenaires internes ou externes au Groupe pourront compléter l'équipe d'intervention.
  - La structuration de la méthodologie d'audit interne peut nécessiter l'assistance d'un cabinet externe spécialisé en gestion des risques.
  - La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite afin d'orienter les contrôles dans les domaines identifiés à risque et d'obtenir une couverture dans le temps satisfaisante.

- Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le Groupe telles que les finances, la gestion de trésorerie, la consolidation, le secrétariat juridique, les couvertures d'assurances, la politique sécurité, la politique environnementale, la politique achats ainsi que la gestion des ressources humaines.
- Référentiel Groupe :
  - Chaque division selon des valeurs communes a mis en place une charte de valeurs.
  - Il existe un manuel des procédures de contrôle interne complété par un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures sont mises à disposition de tous les acteurs concernés et périodiquement mises à jour sous une forme électronique via un portail internet dédié.
  - Chaque division, puis chaque unité opérationnelle a la responsabilité de veiller au respect de ces procédures et de l'adapter au contexte de leurs pays.
  - Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.
- Processus de cartographie et de suivi des risques :
  - Le Groupe est engagé dans un processus convergent suivant le référentiel COSO de cartographie des risques. Cette méthodologie est maintenant déployée dans tout le Groupe à l'exception de KNIPPING et traitée jusqu'au niveau des unités élémentaires de gestion. Elle fait l'objet d'une revue complète systématique chaque année lors de la préparation du plan stratégique à 4 ans. Les plans d'actions prioritaires des principaux risques identifiés dans chaque division sont validés dans le budget de l'année suivante.
  - Le comité des risques sécurité et environnement identifie, répertorie les risques inhérents depuis 2001 et engage les actions correctives nécessaires.

### 3.3 Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- Le Groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel (4-5 ans) et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan dans une perspective à 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du Groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement à tous les niveaux : unités élémentaires de gestion, B.U., divisions et Groupe.
- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultats, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise dans des délais rapprochés de la date de clôture et facilite les prises de décision.

- Le processus achats et investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus ventes et contrats fait l'objet d'une revue spécifique des équipes locales, B.U, divisions ou Groupe suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus Trésorerie-Financement fait également l'objet d'engagement spécifique. Ainsi à titre d'exemple, tous les placements financiers sont réalisés au niveau du Groupe à l'exception de la trésorerie gérée aux USA.
- Le processus paie est géré au niveau des entités opérationnelles et est périodiquement revu tant par la cellule audit interne que par les auditeurs externes.
- Le processus hygiène, sécurité et environnement (HSE) fait l'objet d'une revue trimestrielle des indicateurs de gestion (taux d'accident du travail, non conformités etc.) et des principaux plans d'actions qui en découlent.
- Concernant les IFRS, le Groupe LISI a adopté le référentiel IAS dès les comptes arrêtés pour l'exercice 2005. Les comptes au 31 décembre 2006 représentent donc le 3<sup>ème</sup> exercice de rang respectant ces normes en évolution permanente. Toutes les équipes chargées d'appliquer ou de vérifier le référentiel IFRS considèrent que le groupe a maintenant intégré toutes les dispositions significatives.

### 3.4 Réalisations 2006 et perspectives

- La démarche de « Risk Management », qui a pour but de renforcer le contrôle interne au sein du groupe, fait aujourd'hui partie intégrante d'un processus déployé de manière systématique à l'ensemble des divisions, à l'exception de KNIPPING planifiée pour 2007.
- Le Groupe avait également pour objectif de renforcer son activité de détection et de prévention des risques par une meilleure organisation de sa cellule de contrôle interne. Le renforcement d'un auditeur au sein de la cellule de contrôle interne, et la poursuite d'une étroite collaboration avec les auditeurs externes a permis d'accroître l'efficacité des contrôles.

Cet objectif est à nouveau atteint en 2006, selon la liste des interventions effectuées :

	2005	Objectifs 2006	Réalisations 2006
Audit complet sur un thème de procédure :	11	10 à 12	13
Suivi des remarques d'audits internes :	7	5 à 6	7

- Plusieurs chantiers ont été lancés en 2007 par le Groupe :
  - gestion de trésorerie centralisée,
  - intégration des tableaux de bord des divisions dans le système unifié de gestion du Groupe,
  - déploiement plus systématique de la revue juridique,
  - mise en place de la procédure de gestion de crise.

### 3.5 Conclusion

En 2006, les interventions menées par l'ensemble du dispositif de contrôle interne décrit ci-dessus n'ont pas mis en évidence de risques majeurs susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs fixés par la Direction Générale.

Gilles KOHLER  
Président du Conseil d'Administration

Lorsque des écarts de procédures sont constatés, des propositions d'améliorations relevées sont validées et traitées par les responsables opérationnels concernés dans les délais fixés. Des missions de suivi permettent de s'assurer ultérieurement de leur correcte application.

Avec la loi LSF, le Groupe a entrepris une démarche de progrès permanent. En s'appuyant sur une connaissance toujours perfectible et une implication des responsables opérationnels des processus clés, elle facilite ainsi le développement et l'amélioration du contrôle interne dans le temps.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LISI, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2006.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société LISI et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de

diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 23 février 2007.

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International

Marie Guillemot  
Associée

Exincourt, le 23 février 2007.

Exco Cap Audit

Pierre Burnel  
Associé

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2006.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

Paris La Défense, le 23 février 2007.

Salustro Reydel  
*Membre de KPMG International*

Marie Guillemot  
*Associée*

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions ou engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Exincourt, le 23 février 2007.

Exco Cap Audit

Pierre Burnel  
*Associé*

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2006.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société LISI S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La direction du Groupe LISI est amenée à retenir des jugements et estimations et à formuler des hypothèses qui concernent

notamment la dépréciation des actifs, les provisions et les impôts différés, exposées dans les notes 2.2, 2.10, 2.17 et 2.27 de l'annexe. Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, revu par sondages les calculs effectués par la société, examiné, la documentation disponible et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.7 et 2.10 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.7 et 2.10 donnent une information appropriée.
- La note 2.18.1 précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 2.18.1 et 4.4.2 de l'annexe aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 23 février 2007.

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International

Marie Guillemot  
Associée

Exincourt, le 23 février 2007.

Exco Cap Audit

Pierre Burnel  
Associé

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LISI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Paris La Défense, le 23 février 2007.

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International

Marie Guillemot  
Associée

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.B de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre société constitue des provisions pour dépréciation lorsque la valeur nette comptable est supérieure à leur valeur d'usage. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues par votre société.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toute nature consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou de changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Exincourt, le 23 février 2007.

Exco Cap Audit

Pierre Burnel  
Associé

*P.S. : Le rapport des Commissaires aux Comptes ci-dessus certifie les comptes annuels complets clos au 31 décembre 2006 incluant une annexe aux comptes intégrale.*

## RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 AVRIL 2007

#### ORDRE DU JOUR

##### DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Affectation des résultats ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

##### DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Attribution gratuite d'actions ; autorisation à donner au Conseil d'Administration à procéder à cette attribution gratuite d'actions ;
- Attribution d'options d'achat d'actions ; autorisation à donner au Conseil d'Administration à procéder à cette attribution d'options d'achat d'actions ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'émettre des actions par apport en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 1 300 000 € (un million trois cent mille euros) hors prime ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

#### PROJET DE RÉSOLUTIONS

##### DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

###### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2006 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 16 221 185 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts, pour un montant global de 15 379 €.

###### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de Commerce au 31 décembre 2006, faisant ressortir un bénéfice de 47 988 704 €.

###### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, approuve les éléments indiqués dans ce rapport.

###### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs en ce qui concerne l'exercice 2006, et de leur mandat aux Commissaires aux Comptes.

###### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

bénéfice de l'exercice, soit la somme de	16 221 185 €
augmenté du report à nouveau	
qui s'élève à la somme de	31 516 267 €
<b>Soit, au total</b>	<b>47 737 452 €</b>

constitue le bénéfice distribuable, que le Conseil d'Administration propose de répartir ainsi :

A la réserve légale	62 790 €
aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 1,30 € par action, soit la somme de	13 274 018 €
qui sera mise en paiement le 4 mai 2007 au compte report à nouveau, le solde, soit la somme de	34 400 644 €

Ce poste sera augmenté du montant des dividendes afférents aux actions possédées par la Société à la date de détachement du coupon.

Le dividende revenant à chaque action est de 1,30 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 1,30 €.

En outre, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

Exercice clos le 31 décembre 2003 :	dividende net : 0,80 €	avoir fiscal : 0,40 €	revenu brut : 1,20 €
Exercice clos le 31 décembre 2004 :	dividendes éligibles à l'abattement de 50 % : 0,90 €		
Exercice clos le 31 décembre 2005 :	dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1,08 €		

#### Sixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Emmanuel VIELLARD pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012.

#### Septième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la Société COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE, représentée par Monsieur Thierry PEUGEOT, pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012.

#### Huitième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian PEUGEOT pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012.

#### Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme :

- annule l'autorisation d'achat donnée le 10 mai 2006 ;
- autorise, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, à procéder, par tous moyens, à des rachats de ses propres actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social de la société, correspondant à 1 021 078 actions, à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 510 539 actions ;

- décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes :

- l'animation sur le marché du titre par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

L'acquisition ou la cession des titres pourront être effectuées par tous moyens et à toute époque, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La société s'engage à rester en permanence dans les limites fixées par l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 85 € hors frais d'acquisition,
- la société ne pourra pas vendre tout ou partie des actions ainsi acquises à un prix unitaire inférieur à 45 € hors frais de cession.

Le montant maximal que LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 85 €, s'élèvera à 86 791 630 €.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée.

- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

#### Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer une somme de 75 000 €, à titre de jetons de présence, au Conseil d'Administration.

Cette décision, applicable pour l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

#### Onzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

## DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

#### Douzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de transférer le siège social de PARIS (75012) - Tour GAMMA A – 193 rue de BERCY à BELFORT (90008) – Le Millenium 18 rue Albert CAMUS, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007.

#### Treizième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

##### Article 4 - Siège -

Rédaction ancienne :

Le siège social est fixé Tour Gamma « A » - 193 rue de Bercy - 75012 PARIS

##### Rédaction nouvelle :

**Le siège social est fixé Le Millenium – 18 rue Albert CAMUS – 90008 BELFORT**

#### Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires appartenant à la catégorie qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux de la société visés à l'article L.225-197-1, II° du Code

de commerce ainsi que les salariés et les mandataires sociaux de sociétés liées conformément aux dispositions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à une attribution gratuite d'actions de la société ;

- décide que le Conseil d'Administration déterminera le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chaque bénéficiaire, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions ;
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 65 000 actions soit 0,6 % du capital de la société à ce jour, sous réserve d'éventuels ajustements aux fins de maintenir les droits des attributaires, mais sans pouvoir dépasser la limite globale de 10 % du capital de la société à ce jour ;
- décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, au terme d'une période d'acquisition d'au moins deux années, durant cette période les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles ;
- décide qu'en cas de décès des bénéficiaires durant cette période de deux ans, les héritiers des bénéficiaires décédés pourront demander de bénéficier de l'attribution gratuite des actions dans un délai de 6 mois à compter du décès, les actions ne seront définitivement acquises par eux et ne leur seront remises qu'à l'issue de la période d'acquisition et sous réserve de réalisation des éventuelles conditions d'attribution fixées par le Conseil d'Administration ;
- décide que dans le cas où des actions sont attribuées gratuitement à des mandataires sociaux ou salariés de sociétés liées et que ces sociétés cesseraient d'être liées à la Société LISI S.A. pendant cette période de deux ans, le Conseil d'Administration de LISI S.A. pourra décider discrétionnairement de maintenir les droits d'attribution des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition sous réserve de la réalisation des autres conditions ;
- décide que pendant cette période de deux ans, en cas de licenciement ou de démission, de révocation pour les mandataires sociaux, les bénéficiaires perdent leurs droits à l'attribution gratuite des actions, en cas de départ à la retraite ou d'invalidité les obligeant à quitter leurs fonctions au sein de la société ou de la société liée, les bénéficiaires conserveront le droit à attribution gratuite des actions à la date d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration sous réserve de la réalisation des autres conditions d'attribution ;
- prend acte qu'à l'issue de la période d'acquisition ci-dessus définie et sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, l'attribution gratuite des actions se réalisera au moyen d'actions existantes que la société aura acquises à cet effet selon les dispositions de l'article L.225-208 du code de commerce ;

- décide qu'à l'expiration de cette période de deux ans, les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais seront incessibles et devront être conservées par ces derniers durant une période minimum de deux ans ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en procédant à l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition, pour décider si les mandataires sociaux peuvent céder les actions ainsi reçues préalablement à la fin de leur fonction ou pour fixer la quantité d'actions qu'ils devront conserver au nominatif jusqu'à la fin de leur fonction ;
- fixe à trente huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation.

#### **Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en application des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au profit de personnes qu'il désignera parmi les salariés et mandataires sociaux de la société ou de sociétés qui lui sont liées des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant d'achat préalable par la Société et dans la limite de 20 000 actions.

Cette autorisation pourra être utilisée en une ou plusieurs fois par le Conseil dans le délai de 38 mois à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration arrêtera chaque plan d'options d'achat d'actions contenant notamment les bénéficiaires du plan, les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter ou non des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres, le prix d'achat des actions, les critères permettant de bénéficier du plan.

Le prix d'achat des actions par les bénéficiaires des options ne saurait être inférieur à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre de l'attribution aux salariés et mandataires sociaux.

Les options devront être levées dans un délai de 8 ans à compter du jour où elles seront attribuées par le Conseil d'Administration. Ce délai d'exercice des options prendra fin par anticipation si le bénéficiaire des options vient à quitter la société ou une des sociétés qui lui sont liées.

Toutefois, si ce départ provient d'une mise à la retraite ou en cas d'invalidité l'obligé à quitter ses fonctions dans la société ou dans une des sociétés liées, la personne pourra bénéficier du droit aux options accordées pendant un délai de six mois

après son départ effectif sans que le délai global d'exercice des options puisse excéder huit ans.

Si des options sont accordées à des mandataires sociaux ou salariés de sociétés liées, le délai d'exercice des options consenties prendra fin par anticipation dans le cas où ladite société cesserait d'être liée à la Société LISI S.A. Dans cette situation, le Président du Conseil d'Administration de LISI S.A. informera les bénéficiaires des options d'achat d'actions qu'ils ont un délai de 30 jours pour exercer leurs options.

Le Conseil d'Administration procédera aux achats d'actions nécessaires à la réalisation des levées d'option en respectant les dispositions légales et notamment celles des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour fixer toutes autres conditions et modalités des différentes opérations, interdire aux mandataires sociaux de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ou leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues des options d'achat exercées, procéder aux cessions d'actions en fonction des levées d'option et remplir les formalités consécutives.

#### **Seizième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de déléguer au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-147 alinéa 6 du Code de commerce, toutes compétences pour décider, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente Assemblée et dans la limite d'un plafond maximum de 1 300 000 euros (hors prime d'émission) d'une ou plusieurs augmentations du capital social en vue de rémunérer l'apport de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital pour payer tout ou partie d'une éventuelle opération de croissance externe.

Dans ce cadre et sous ces limites, le Conseil d'Administration disposera de tous les pouvoirs pour réaliser la ou les augmentations de capital, sur présentation du rapport du commissaire aux apports.

Le Conseil approuvera seul les évaluations de ces apports et si besoin l'octroi des avantages particuliers, pourra décider la réduction de l'évaluation des apports ou de la rémunération des avantages particuliers si les apporteurs y consentent.

La présente délégation ne sera pas utilisable dans le cas où la société procèdera à une augmentation de capital prévue à l'article L.225-148 alinéa 1 du Code de commerce.

#### **Dix-septième résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

# TABLE DE CONCORDANCE ET GLOSSAIRE

133 - Table de concordance  
136 - Glossaire



## TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'AMF dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

### Incorporation par référence des comptes 2004 et 2005

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 mai 2006 (D.06-0355).
- Les comptes consolidés et les comptes annuels résumés, établis en normes françaises, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2005 (D.05-0561).

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809 / 2004	Chapitres généraux	Rapport financier
• Personnes responsables	NA	44
• Contrôleurs légaux des comptes	NA	44
• Informations financières sélectionnées		
Informations financières historiques	6-7	NA
Informations financières intermédiaires	NA	89
• Facteurs de risques	NA	79 à 80 - 116 à 119
• Informations concernant l'émetteur		
Histoire et évolution de la société	17	NA
Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	NA	98-101
Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	NA	98-101
Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	NA	101
Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	NA	101
Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur	18-19	47 à 59
• Investissements		
Principaux investissements réalisés	12-21-27-33	48 à 51-68 à 71
Principaux investissements en cours	22-24-34-35	68 à 71
Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	29	NA
• Aperçu des activités		
Principales activités	12-14	NA
Principaux marchés	13	84-85
Evénements exceptionnels	18-29	82
Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	119
Positionnement concurrentiel	14	NA

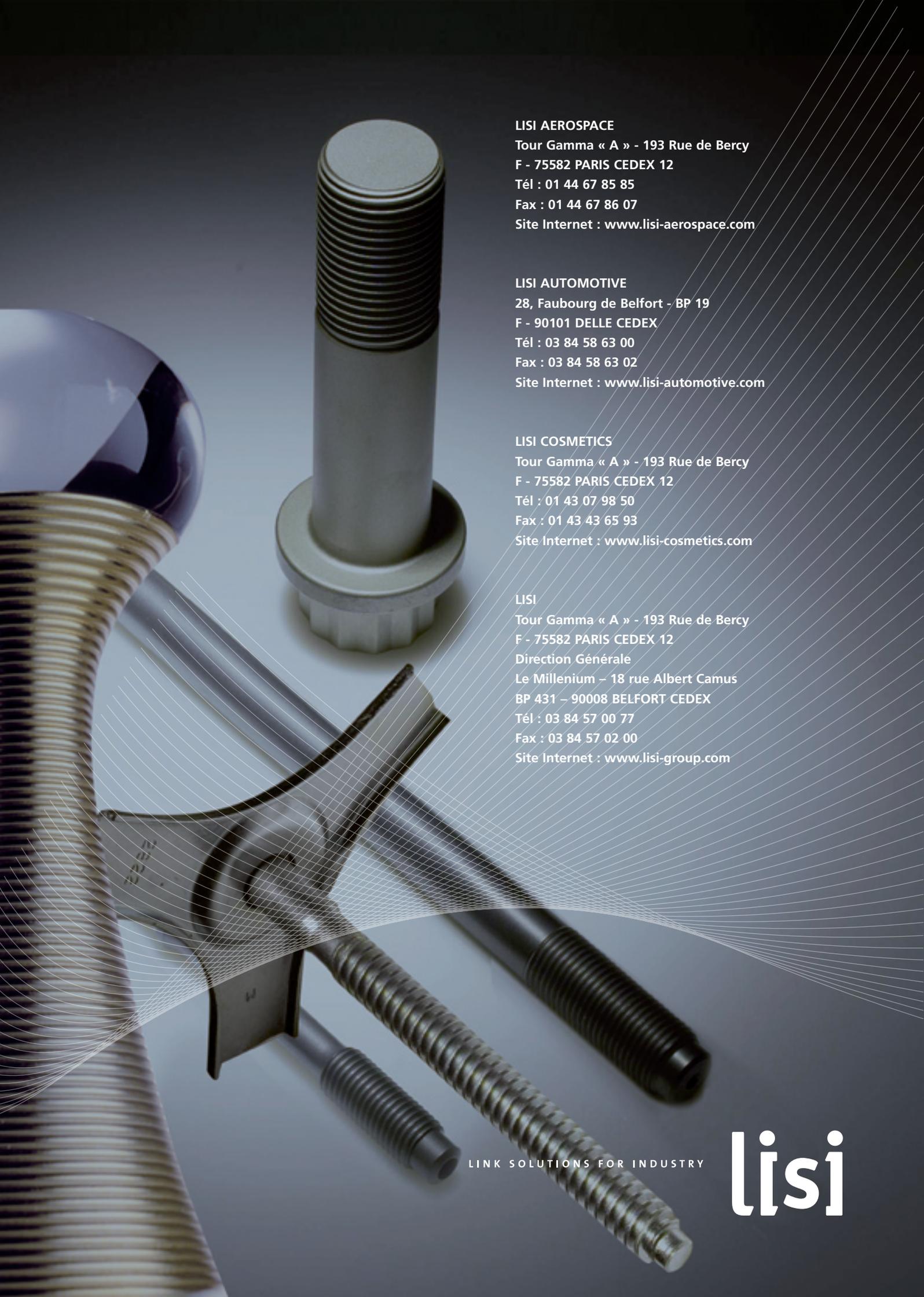
	Chapitres généraux	Rapport financier
• Organigramme		
Description du Groupe	12 à 17	45
Liste des filiales importantes	14-15	67-99
• Propriétés immobilières, usines et équipements		
Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées ou toute charge majeure pesant dessus	NA	68 à 70
Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	33	118
• Examen de la situation financière et du résultat		
Situation financière	NA	47
Résultat	6-7	47 à 53
Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	NA	119
Explication du changement du chiffre d'affaires ou des produits	NA	47
Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	23	79-80
• Trésorerie et capitaux		
Informations sur les capitaux	NA	57-73-97
Source et montants des flux de trésorerie	NA	56-96
Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	NA	75 à 80
Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	NA	NA
Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	NA	NA
• Recherche et développement, brevets et licences	35-38 à 40	61-69-82
• Informations sur les tendances		
Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	NA	47-51
Engagements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	NA	87-88
• Prévisions ou estimations du bénéfice	NA	NA
• Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale		
Organes d'administration et de direction	2-3	112-114
Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	NA	114
• Rémunération et avantages		
Montant de la rémunération et avantages en nature	NA	87-114-115
Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites, ou d'autres avantages	NA	74 à 75

	<b>Chapitres généraux</b>	<b>Rapport financier</b>
• Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
Date d'expiration des mandats actuels	NA	112
Contrat de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA
Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	NA	110 à 111
Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	NA	109 à 111-121 à 124
• Salariés		
Nombre de salariés	36-37	47 à 51-86
Participation et stock-options	NA	86-104 à 106-115
Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	NA	115
• Principaux actionnaires		
Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	NA	105
Existence de droits de vote différents	NA	101-102-105
Détenion ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	NA	105
Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA
• Opérations avec des apparentés	NA	87-107
• Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
Informations financières historiques	6-7	93
Informations financières pro forma	NA	NA
Etats financiers	NA	94-97
Vérification des informations historiques annuelles	NA	NA
Date des dernières informations financières	NA	NA
Informations financières intermédiaires	NA	89
Politique de distribution des dividendes	NA	73-92-93-106-125-129
Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA	119
Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	NA	89
• Informations complémentaires		
Capital social	9	103-105
Acte constitutif et statuts	NA	101-102
• Contrats importants	NA	119
• Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	NA	125 à 128
• Documents accessibles au public	NA	99-101
• Informations sur les participations	NA	99

## GLOSSAIRE

- **ACE** : Amélioration Continue vers l'Excellence.
- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.
- **AFEI** : Association Française des Entreprises d'Investissement.
- **AGO** : Assemblée Générale Ordinaire.
- **AMF** : Autorité des Marchés Financiers.
- **ATEX** : Atmosphère Explosive.
- **BFR** : Besoin en Fond de Roulement.
- **BSAR** : Bon de Souscription d'Action Remboursable.
- **B.U.** : Business Units : Unité d'affaires.
- **B.U.** Airframe Europe : B.U. Cellules Europe.
- **B.U.** Airframe USA : B.U. Cellules USA.
- **B.U.** Engines and Criticals : B.U. Moteurs et Pièces Critiques.
- **B.U.** Specialty Fasteners : B.U. Produits Spéciaux.
- **B.U.** Racing : B.U. Compétition Automobile.
- **CAF** : Capacité d'Autofinancement.
- **Capitaux engagés** : Capitaux Propres + Endettement Financier Net.
- **CIR** : Crédit Impôt Recherche.
- **CNC** : Conseil National de la Comptabilité.
- **CRBF** : Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.
- **CRC** : Comité de Réglementation Comptable.
- **EBIT** : Résultat d'exploitation diminué de la participation des salariés.
- **EBITDA** : EBIT augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation et diminué des reprises de provisions d'exploitation.
- **EFN** : Endettement Financier Net.
- **ETP** : Equivalent Temps Plein.
- **ETPMP** : Equivalent Temps Plein Moyen Payé.
- **FCPE** : Fond Commun de Placement Entreprise.
- **Flux net sur l'activité** : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation = CAF + Variation des BFR d'exploitation.
- **Free Cash Flow (FCF)** : Capacité d'Autofinancement diminuée des variations des Stocks, des BFR et des Investissements Industriels nets.
- **GEARING** : rapport entre l'Endettement Financier Net et les Capitaux Propres.
- **LSF** : Loi Sécurité Financière.
- **MV** : Moins Value.
- **OBSAR** : Obligation avec Bons de Souscription d'Action Remboursable.
- **PASE** : Plans d'Amélioration Sécurité Environnement.
- **PEG** : Plan d'Epargne Groupe.
- **PV** : Plus Value.
- **Retour sur capitaux investis (ROCE)** : rapport entre l'EBIT et la moyenne des Capitaux engagés des années N et N-1.
- **Retour sur capitaux propres (ROE)** : rapport entre le Résultat Net et les Capitaux Propres.
- **RSPVLT** : Réserve spéciale des plus values à long terme.
- **Taux de rotation du capital flottant** : rapport entre les volumes annuels échangés et le nombre de titres du flottant.
- **TRS** : Taux de Rendement Synthétique (rapport entre les heures machines travaillées et les heures totales disponibles).
- **UGT** : Unité Génératrice de Trésorerie.
- **VMP** : Valeur mobilière de placement.
- **VNC** : Valeur Nette Comptable.





**LISI AEROSPACE**

Tour Gamma « A » - 193 Rue de Bercy

F - 75582 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 44 67 85 85

Fax : 01 44 67 86 07

Site Internet : [www.lisi-aerospace.com](http://www.lisi-aerospace.com)

**LISI AUTOMOTIVE**

28, Faubourg de Belfort - BP 19

F - 90101 DELLE CEDEX

Tél : 03 84 58 63 00

Fax : 03 84 58 63 02

Site Internet : [www.lisi-automotive.com](http://www.lisi-automotive.com)

**LISI COSMETICS**

Tour Gamma « A » - 193 Rue de Bercy

F - 75582 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 43 07 98 50

Fax : 01 43 43 65 93

Site Internet : [www.lisi-cosmetics.com](http://www.lisi-cosmetics.com)

**LISI**

Tour Gamma « A » - 193 Rue de Bercy

F - 75582 PARIS CEDEX 12

Direction Générale

Le Millenium - 18 rue Albert Camus

BP 431 - 90008 BELFORT CEDEX

Tél : 03 84 57 00 77

Fax : 03 84 57 02 00

Site Internet : [www.lisi-group.com](http://www.lisi-group.com)

LINK SOLUTIONS FOR INDUSTRY

**lisi**